

CIS 2013-2016

Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

CADRE D'INTERVENTION SECTORIEL 2013-2016



développeur d'avenirs durables

Sommaire

1	Résumé	4
2	Contexte et périmètre du Cadre d'intervention sectoriel (CIS)	8
2.1	Contexte	9
2.2	Périmètre du Cadre d'intervention sectoriel	9
3	Enjeux et options pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne	13
4	Les engagements de l'Afrique	17
5	Place de l'AFD	19
5.1	Bilan des interventions de l'AFD en Afrique subsaharienne 2008-2012	20
5.2	Atouts, limites et leçons tirées des interventions de l'AFD entre 2008 et 2012	22
6	Prévisions d'engagements 2013-2016 de l'AFD pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne	24
6.1	Par année et outils financiers (figures 5 et 6)	25
6.2	Par sous-région (figure 7)	26
6.3	Par grand type d'intervention (figure 8)	27
7	Priorités 2013-2016 de l'AFD pour la sécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne	28
7.1	Finalité et objectifs	29
7.2	Aspects qualitatifs	30
7.2.1	Type d'activités financées par l'AFD	30
7.2.2	Objectifs transversaux prioritaires	30
7.2.3	Analyse environnementale et sociale des projets	30
7.3	Objectif 1 : Amélioration de la gouvernance sectorielle	32
7.3.1	OS 1.1 : Pilotage macro-économique et territorial	32
7.3.2	OS 1.2 : Prévention et atténuation des risques agricoles	33
7.3.3	OS 1.3 : Filets de sécurité alimentaire et prise en charge de la malnutrition	33
7.4	Objectif 2 : Développement des territoires ruraux et conservation de leur capital naturel	38
7.4.1	OS 2.1 : Gouvernance des territoires ruraux pour un développement durable	39
7.4.2	OS 2.2 : Désenclavement logistique et énergétique des zones de production agricole	39
7.4.3	OS 2.3 : Améliorer l'accès aux services de base dans les bassins de production agricole	41
7.5	Objectif 3 : Croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles	41
7.5.1	OS 3.1 : Soutenir les exploitations agricoles familiales et les filières	42
7.5.2	OS 3.2 : Valorisation durable des ressources en eau par l'agriculture et la pisciculture	42
7.5.3	OS 3.3 Structurer des filières agricoles au bénéfice des petits producteurs	46
7.5.4	OS 3.4 : Renforcer les TPE et PME de l'amont et de l'aval des filières agro-alimentaires	47
7.5.5	OS 3.5 : Infrastructures de mise en marché	45
7.5.6	OS 3.6 : Financer les acteurs des filières agricoles, agriculteurs, artisans et entreprises	45

Sommaire

8	Déclinaison régionale	53
8.1	Afrique de l'Ouest (UEMOA, CEDEAO)	54
8.2	Afrique centrale (CEMAC, CEEAC)	54
8.3	Afrique australe (SADC)	55
8.4	Océan Indien (COI)	55
8.5	Afrique orientale (EAC, COMESA, IGAD)	55
9	Partenariats et cofinancement avec les autres agences internationales	56
9.1	Commission européenne	57
9.2	Banque mondiale	57
9.3	Banque africaine de développement	58
9.4	Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	58
9.5	L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA/FAO)	58
9.6	Organisation mondiale de la santé animale (office international de épizooties OIE)	59
9.7	Agence du NEPAD	59
10	Production de connaissances	60
10.1	Évaluations transversales	61
10.2	Recherches	61
10.3	Études	61
10.4	Expertises collectives en réseau en appui aux opérations	61
11	Redevabilité et suivi de l'exécution du CIS	62
	ANNEXES	64

Résumé

1

Résumé

Depuis 2008, la France a grandement contribué à la mobilisation de la communauté internationale contre la faim dans le monde, conformément aux décisions prises dans le cadre du G8, du G20 et de l'Union européenne. Ces engagements portent notamment sur l'amélioration de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire (la réforme du Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale), la mobilisation de l'expertise scientifique (les rapports du « Groupe d'experts de haut niveau -HLPE- sur la sécurité alimentaire et la nutrition »), la coordination pour la réduction de la volatilité sur les marchés céréaliers (Système d'information sur les marchés agricoles, système de réaction rapide, système d'information sur les terres cultivées), la négociation et l'adoption de lignes directrices sur le foncier et les investissements responsables dans l'agriculture, la mobilisation contre la malnutrition (Initiative « *Scaling-up nutrition* »), l'adoption par l'Union européenne d'une stratégie pour accroître la résilience au Sahel (AGIR). La France a en outre soutenu la croissance des engagements

pour la sécurité alimentaire des institutions financières dont elle est membre (Banque mondiale, Fonds international pour le développement agricole, Banque africaine de développement).

Au plan bilatéral, l'Agence Française de Développement, conformément aux engagements pris en 2008, a octroyé un milliard d'euros pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne entre 2009 et 2012. L'ensemble des outils financiers du groupe a été mobilisé pour soutenir les efforts des États africains, de leurs sociétés civiles et de leurs acteurs privés, agriculteurs, entreprises et banques, dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, conformément à l'impulsion donnée par le NEPAD.

Cette mobilisation sera poursuivie et accrue au cours de la période 2013-2016. Le présent cadre d'intervention sec-

toriel précise les axes sur lesquels le groupe AFD, y compris sa filiale PROPARCO, pourra répondre à la demande des partenaires africains de la France.

Éradiquer la faim en Afrique subsaharienne et assurer un accès régulier à une alimentation suffisante et de qualité aux 900 millions de personnes qui vivent aujourd'hui en Afrique subsaharienne, et qui seront 1,8 milliard dans un avenir proche, nécessite d'agir sur l'ensemble des causes de l'insécurité alimentaire en :

- Éradiquant la grande pauvreté et la malnutrition par la création d'emplois décents et des dispositifs ciblés d'aide aux personnes les plus vulnérables ;
- Améliorant l'efficacité des filières agricoles et des marchés vivriers afin d'offrir une alimentation diversifiée, suffisante et de qualité tout au long de l'année, à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat des ménages ;
- Assurant un accès aux services essentiels, comme l'eau potable, l'assainissement, la santé maternelle et infantile et l'éducation de base, qui contribuent au recul de la malnutrition.

En raison de la dynamique démographique et de la structure de l'économie de l'Afrique subsaharienne, l'essentiel doit être fait dans les zones rurales où vivent aujourd'hui plus de 60 % de la population, où la pauvreté est la plus grande et où la prévalence et l'intensité de la malnutrition sont les plus élevées. Dans ces zones, les performances agricoles conditionnent la diversité, la qualité et la quantité de l'alimentation qui est autoconsommée. Elles déterminent également le niveau des revenus que les ruraux tirent de la vente des produits agricoles sur les marchés domestiques d'abord, mais aussi internationaux. En outre, dans ces zones, les services de base (santé, éducation, eau potable, énergie) sont encore de moins bonne qualité.

Par ailleurs, la dépendance croissante de l'Afrique subsaharienne à l'égard des importations de produits alimentaires de base comme le riz, le blé, l'huile et des produits de l'élevage et de la pêche qu'elle peut produire pour la plupart, expose ses consommateurs, urbains et ruraux, aux tensions des marchés internationaux. Quelles que soient les causes de la volatilité des prix agricoles sur ces

Au plan bilatéral, l'AFD a octroyé un milliard d'euros pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne entre 2009 et 2012.

marchés, l'Afrique subsaharienne peut en réduire les effets sur ses consommateurs en améliorant la productivité de ses filières vivrières. Simultanément, l'Afrique subsaharienne peut tirer avantage de la demande internationale pour des produits tropicaux pour lesquels elle dispose de nombreux avantages (savoir-faire, conditions naturelles, terres cultivables, main-d'œuvre) même si, sur certains produits, depuis vingt ans, elle a perdu des parts de marché (coton, hévéa, oléagineux).

L'emploi est la question centrale des trois décennies à venir en Afrique subsaharienne. N'ayant pas achevée sa transition démographique, elle doit créer des emplois en très grand nombre : environ 20 millions par an entre 2015 et 2020. La moitié sera probablement constituée d'emplois dans les filières agricoles, dans les zones rurales comme en ville où l'industrie agro-alimentaire devrait en offrir de plus en plus. Dans les années à venir, pour beaucoup de jeunes, trouver un emploi décent impliquera des changements importants par rapport au mode de vie de ses parents. Des mouvements migratoires internes au continent, saisonnier ou définitif, vers les villes mais aussi vers les zones rurales, sont à prévoir. En effet, l'hétérogénéité du peuplement de l'Afrique subsaharienne est tel que des jeunes pourraient quitter des terroirs saturés pour mettre en valeur des terroirs peu densément peuplés mais favorables à l'agriculture. Génératrices de tensions, ces fortes dynamiques de peuplement pourraient être accentuées par les changements climatiques, notamment dans la bande sahélienne, si des mesures d'adaptation ne sont pas prises.

Au total, une rapide amélioration des performances des agricultures d'Afrique subsaharienne permettrait de répondre à de nombreux défis auxquels la région est confrontée. Elle permettra :

- De créer des emplois en grand nombre, ce que les autres secteurs moteurs de la croissance du continent ne peuvent offrir ;
- D'augmenter les revenus des populations rurales qui sont les plus pauvres ;
- De réduire les importations alimentaires et par conséquent l'exposition aux aléas des marchés mondiaux ;
- De développer les territoires nationaux de manière équilibrée.

Envisager une croissance rapide et forte des agricultures africaines à court terme, ainsi que l'Union africaine l'a envisagée à Maputo dès 2003 en retenant un objectif de croissance de 6 % par an, est très envisageable pour trois raisons :

- Les niveaux de productivité sont, en moyenne, très en deçà de ce qui est observé dans des agro-écosystèmes équivalents, les pratiques agricoles étant restées jusque-

là relativement extensives, mais des exemples nombreux montrent que dès que les conditions sont réunies, les paysans africains atteignent les meilleurs standards ;

- Bien qu'inégalement réparties, des ressources en eau sont mobilisables pour l'agriculture, cette région étant celle qui a le moins investi dans la gestion de l'eau pour l'agriculture jusque-là ; c'est une perspective particulièrement importante pour les pays sahéliens ;
- De nombreux pays du continent, notamment dans les zones climatiques soudaniennes et guinéennes, disposent d'espaces cultivables jusque-là peu mis en valeur.

Cependant, selon les modèles d'agriculture qui se développeront, les résultats de distribution des revenus, d'emplois et donc de sécurité alimentaire, mais également de durabilité environnementale pourraient être fort différents. Pour être inclusive, durable et améliorer la sécurité alimentaire du plus grand nombre, la croissance de l'agriculture reposera, pour l'essentiel, sur l'évolution de dizaines de millions d'exploitations familiales agricoles (EFA), comme cela a été le cas dans la plupart des régions du monde au cours des dernières décennies.

Ces EFA sont caractérisées par le recours quasi exclusif à la main d'œuvre familiale, par une petite taille (95 % cultivent moins de 5 ha), mais elles assurent en Afrique subsaharienne 98 % de la production vivrière, 100 % de la production de coton, 100 % de la production de cacao, 100 % de la production de café, etc. Si les conditions sont réunies (opportunités de marchés, prix rémunérateurs et stables, disponibilité des intrants, du crédit et des conseils, sécurité de l'accès à l'eau et au foncier, etc.), alors leur production s'accroît rapidement.

Cependant, les incertitudes inhérentes à une activité dépendante de la nature sont particulièrement importantes dans cette partie du monde. Les risques climatiques et de marché, l'absence de sécurité sur les droits fonciers, les risques zoo et phytosanitaires, et parfois les désordres politiques, découragent les agriculteurs d'investir, quand leurs capacités de résilience ne sont pas annihilées.

Ce diagnostic sur les causes de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et sur les atouts dont elle dispose conduit à retenir trois axes d'intervention pour le groupe AFD.

L'amélioration des politiques publiques traitant de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'aménagement du territoire de façon à faciliter les investissements dans les filières agricoles par les agriculteurs et à assurer la prise en charge des plus pauvres.

À ce titre, l'AFD soutiendra le renforcement des capacités des acteurs publics et des associations professionnelles agricoles à :

- piloter l'économie des filières et l'usage des sols, de façon à limiter l'extension des zones cultivées dans des zones peu propices ou qui devraient être protégées ;
- analyser les risques auxquels les différentes filières agricoles sont exposés et à mettre en place les outils les mieux adaptés pour les prévenir, les gérer ou les compenser : risques climatiques, de marchés ou sanitaires ;
- formuler et mettre en œuvre des stratégies ciblées de prévention et de prise en charge des personnes vulnérables ;
- améliorer les systèmes de reconnaissance, d'enregistrement des droits fonciers des communautés locales, des lignages, des familles et des exploitants. A ce titre, le groupe AFD veillera au respect ;
- des directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable adoptées en mai 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ;
- des principes d'investissements agricoles responsables lorsqu'ils seront adoptés par le CSA d'ici à 2014 ;

L'amélioration de la gouvernance des collectivités rurales, l'équipement et le désenclavement des territoires ruraux de façon à dynamiser l'économie rurale.

À ce titre, en renforçant les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, l'AFD soutiendra :

- la réalisation et la maintenance des pistes rurales de desserte des zones agricoles ;
- la formulation et la mise en œuvre de plans locaux de développement portant sur l'usage des sols, la protection des ressources naturelles et la réalisation d'infrastructures collectives ;
- l'amélioration de l'accès aux services de base dans les zones rurales : santé, eau, éducation, énergie ;
- la gestion locale des droits fonciers ;

Une évolution durable des exploitations agricoles et des filières agricoles et alimentaires, y compris les PME, TPE et les entreprises.

À ce titre l'AFD soutiendra :

- la professionnalisation des exploitants agricoles, dans

leurs capacités de responsables de TPE, par la formation et le conseil ;

- l'intégration des exploitations agricoles familiales à des organisations professionnelles et des filières structurées, créatrices de valeur et la répartissant de manière équitable entre producteurs et autres acteurs, y compris par la montée en puissance des filières labellisées Commerce Équitable ;
- la mise au point et l'adoption de techniques agricoles écologiquement intensives et durables non polluantes, économes en énergie et en eau ;
- une valorisation durable des ressources en eau pour l'agriculture par des aménagements hydro-agricoles adaptés ;
- le développement des entreprises de transformation agro-alimentaires ou agro-industrielles connectant les agriculteurs aux marchés ou leur apportant des services ;
- la réalisation des infrastructures collectives permettant de limiter les pertes après récolte et de conserver les produits et de les mettre en marché dans de bonnes conditions ;
- le développement des services financiers pour tous les acteurs ruraux et tous les acteurs des filières agricoles.

L'adaptation des systèmes agricoles africains au changement climatique fera l'objet d'une attention particulière. L'amélioration de la résilience aux chocs économiques et climatiques, l'amélioration de la productivité, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'agriculture seront traitées simultanément par la diffusion des pratiques agricoles plus intensives biologiquement, de la parcelle au paysage. En effet, elles permettent d'augmenter la teneur en matière organique des sols (stockage du carbone, stockage de l'eau, absorption de l'azote, mobilisation des minéraux) comme de diversifier les productions (intégration cultures-arbres-élevage).

La réduction des impacts négatifs des dynamiques et des pratiques agricoles sur la biodiversité, au niveau des territoires (déforestation, transformation des zones humides) comme des systèmes agricoles et des exploitations (biodiversité cultivée) feront l'objet d'une attention particulière, comme capital pour les exploitations et les terroirs, comme facteur clé de leur résilience au changement climatique et comme bien public. L'intégration d'objectifs de conservation de la biodiversité sera systématique, que les projets soient portés par les États, des entreprises ou des organisations de la société civile.

Le groupe AFD veillera à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la

dégradation des forêts ni à la déforestation. Au contraire les projets agricoles soutenus devront promouvoir la conservation et la restauration des zones forestières et des corridors écologiques. Les programmes d'extension ou de réhabilitation de grandes plantations de cultures pérennes et de sylvicultures mono-spécifiques appliqueront une politique exemplaire de « zéro déforestation », politique impliquant l'absence de perte de forêt primaire comme de biodiversité et des actions de compensation pour toute perte de forêt secondaire.

Les projets financés par l'AFD devront permettre de progresser sur les facteurs clés de la durabilité de la sécurité alimentaire à travers :

- Des structures d'exploitations agricoles familiales bénéficiant d'un juste partage de la valeur au sein des filières et reposant sur des contrats fonciers et de faire-valoir sécurisés ;
- Un équilibre entre terres cultivables, forêts, pâturages, zones humides et espaces protégés qui garantisse la conservation des multiples fonctions des territoires ruraux ;
- Des pratiques agricoles écologiquement intensives, de la parcelle au paysage ;
- Le renforcement de la participation des organisations de la société civile ;
- L'accroissement des responsabilités des femmes, aux niveaux local comme national ;
- La facilitation de la production de connaissances et la consolidation des capacités locales de recherche et développement et de diffusion ;
- La prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Le groupe AFD ne financera pas la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

Tous les projets feront l'objet d'une analyse *ex ante* des risques et des avantages environnementaux, sociaux et sanitaires, avant la décision d'octroi du concours, de façon à inclure les dispositifs correctifs adéquats dès la faisabilité du projet. A ce titre, les Directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable et les principes d'investissements agricoles responsables adoptés par la communauté internationale serviront de référence.

Alors qu'ils représentaient environ 8 % des engagements du groupe AFD pour l'Afrique subsaharienne sur la période 2008-2011, les engagements pour la sécurité alimentaire et le développement rural de cette région seront portés à 15 % sur la période 2013-2016, soit environ 400 M€ de nouveaux concours chaque année.

Les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et notamment les pays sahéliens, resteront les premiers destinataires de ces concours. Cependant, une grande attention sera accordée aux pays d'Afrique orientale et australe, également exposés à des crises alimentaires.

La mise en œuvre de ce Cadre d'intervention sectoriel fera l'objet d'un dialogue annuel avec les parties prenantes françaises et africaines.

2

Contexte & périmètre du CIS

Contexte & périmètre du CIS

2.1 | Contexte

En 2005, une stratégie sectorielle « Sécurité alimentaire et agriculture » pour l'aide au développement de la France a été adoptée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID).

En 2007, le « rapport sur le développement dans le monde 2008 » publié par la Banque mondiale¹, intitulé « L'agriculture au service du développement », abordait les spécificités de l'Afrique subsaharienne en termes de sécurité alimentaire et de pauvreté. Le résumé de ce rapport dit « Dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, l'agriculture est un instrument puissant pour entraîner la croissance, surmonter la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire. Il faut que sa productivité augmente pour que d'autres secteurs de l'économie puissent connaître une expansion. Toutefois, pour accélérer cette progression, il est indispensable de réaliser d'importants gains de productivité dans la petite agriculture et aussi de fournir un appui plus efficace aux millions de personnes qui survivent en pratiquant une agriculture de subsistance et qui habitent, pour la plupart, dans des régions isolées ».

Depuis 2008, les marchés mondiaux des produits agricoles connaissent des évolutions qui ont des effets très importants sur la sécurité alimentaire et la situation sociale et politique, notamment en Afrique. Ceci a conduit à des engagements politiques et financiers internationaux pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques ayant des impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Dès 2008, la France a grandement contribué à cette mobilisation internationale et les positions qu'elle a défendues dans les organisations et instances internationales font l'objet d'un dialogue permanent entre les parties pre-

nantes françaises dans le cadre d'un Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire (GISA)² créé en 2008.

En juin 2008 lors d'un sommet des chefs d'États sur la Sécurité alimentaire, le Président de la République française demandait un Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition qui s'appuierait sur trois piliers : un pilier « Gouvernance » pour améliorer la coordination internationale et la convergence des politiques, un pilier « Connaissance » pour éclairer les décisions politiques, et un pilier « Opérationnel » pour financer l'agriculture des pays en développement. A ce titre, il annonçait que l'AFD consacrerait 1 Md€ au développement rural en Afrique subsaharienne au cours des 5 années (2008-2012).

En 2011, le G20, sous présidence de la France³, a adopté un plan d'action en cinq points : (1) réhabilitation de la production et de l'investissement dans l'agriculture (recherche, infrastructures), (2) amélioration de la transparence des marchés (AMIS⁴, geomonitoring), (3) renforcement de la coordination de l'action des États en cas de crise (forum de réaction rapide), (4) outils d'appui à la gestion des risques, (5) reconnaissance d'un lien entre les marchés dérivés de matières premières et la volatilité des prix. En 2012, le G8, sous présidence des États-Unis, décidait d'une Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui en accord avec l'Union africaine a retenu de concentrer les efforts de la communauté internationale sur 6 pays⁵. En 2013, la présidence britannique propose d'en ajouter 4 autres.

En juin 2012, en raison de la dégradation de la situation au Sahel, un Partenariat pour la résilience face aux crises alimentaires au Sahel, *AGIR - Alliance globale pour l'initiative résilience - Sahel*⁶ était décidé par l'Union

1 <http://siteresources.worldbank.org/INTRDM2008INFRE/Resources/French-version-WDR-2008-July-7.pdf>

5 <http://www.gisa-france.fr/>

3 http://www.foodsecurityportal.org/sites/default/files/g20_action_plan_june232011.pdf

4 Système d'information sur les marchés agricoles, porté par la FAO

5 <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/18/fact-sheet-g-8-action-food-security-and-nutrition>

6 Burkina-Faso, Ghana, Ouganda, Tanzanie, Ethiopie, Côte d'Ivoire

7 http://www.oecd.org/fr/csao/dossiers/FR_Declaration_Ouagadougou_CD.pdf et http://www.oecd.org/fr/csao/dossiers/FRA-GIR%20draft%20roadmap_191112%20.pdf.pdf

8 http://ec.europa.eu/europeaid/what/food-security/documents/20121003-comm_fr.pdf

En Afrique subsaharienne, une mobilisation pour la sécurité alimentaire, l'accompagnement d'un développement urbain durable, un soutien aux infrastructures et des actions ciblées en matière d'éducation et de santé.

Pour assurer sa sécurité alimentaire, l'Afrique doit accroître considérablement sa production et sa productivité agricoles selon des modalités durables. Des investissements doivent être faits au niveau de la production agricole comme des industries de transformation. L'environnement de ces investissements doit être conforté par des politiques publiques (foncier, formation professionnelle notamment), une maîtrise accrue de l'eau, un meilleur accès aux services financiers, une meilleure gestion des débouchés et la réduction de la volatilité des prix agricoles. Une attention particulière doit être portée aux exploitations familiales pour leur impact sur l'emploi.

Ces investissements doivent aller de pair avec une gestion durable des forêts et la protection de la biodiversité. La sécurité nutritionnelle doit être assurée par des filets de sécurité.

A l'échéance 2050, la croissance démographique et une alimentation plus riche du fait de l'augmentation des revenus vont entraîner un doublement de la demande alimentaire. Si des réserves foncières existent en Afrique et en Amérique latine, l'accroissement de la productivité agricole de façon durable, le développement du commerce, de la transformation et de politiques publiques adaptées sont nécessaires pour répondre à ce défi. Le G20 présidé par la France a fourni une feuille de route qui doit y contribuer : réinvestir dans l'agriculture, accroître la transparence des marchés physiques, prévenir et gérer les crises, réguler les marchés financiers. L'AFD contribuera à répondre à ce défi, avec une priorité africaine, par la série d'actions suivantes :

→ **soutenir les investissements privés dans les filières agricoles** : renforcer les organisations professionnelles agricoles et structurer les filières interprofessionnelles (représentation, conseil, vulgarisation, rôles économiques) ; appuyer et diversifier les services financiers pour les exploitations agricoles, en priorité familiales ; améliorer qualité et productivité

par le développement des entreprises, en priorité familiales : intrants, commercialisation, transformation des produits agricoles ;

→ **renforcer l'action publique et l'intégration régionale** : politiques commerciales, développement du commerce des produits locaux ; prévention et gestion des risques sanitaires et phytosanitaires ; gestion des ressources en eau des bassins versants transfrontaliers ;

→ **recherches et enseignements agronomique et vétérinaire** ; adaptation des modes de production et de consommation aux contraintes associées aux évolutions climatiques ;

→ **réduire l'impact de la volatilité des prix agricoles** : couverture du risque de hausse extraordinaire (fonds de stabilisation à caractère assurantiel) ; mécanismes de compensation budgétaire (prêts contra cycliques, facilités financières à l'importation) ; mécanismes de précaution (stocks de sécurité et d'intervention rapide, contrats mondiaux) ; filets de sécurité (transferts conditionnels de ressources, cantines scolaires...).

européenne. Une communication⁸ de la Commission européenne au Parlement et au conseil a proposé une « stratégie multiforme et à long terme » pour accroître la résilience de l'Afrique aux crises alimentaires.

Le présent Cadre d'intervention sectoriel (CIS) concerne les activités du groupe AFD en Afrique subsaharienne y compris sa filiale PROPARCO. Il propose la déclinaison opérationnelle pour l'AFD des orientations arrêtées en GISA, y compris celles relatives à la nutrition décrites dans le Document d'orientation stratégique publié en 2011. Il

précise l'application du Plan d'orientation stratégique 2012-2016 de l'AFD approuvé en octobre 2012 par son conseil d'administration (*encadré 1*).

Une définition de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est proposée par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)⁹:

« La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée

9 Voir <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/MD776F.pdf>. 39^{ème} session du CSA. Rome octobre 2012.

10 Voir Rapport sur le développement dans le monde 2008 pour les données.

et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins nutritionnels et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active. »

La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire. S'agissant de la malnutrition infantile et de l'impact sur la santé de régimes alimentaires déséquilibrés, la santé et les soins aux mères et aux enfants, leur éducation, l'accès à de l'eau potable ainsi qu'à un environnement sanitaire et hygiénique adéquat doivent également être pris en compte.

En outre, la notion de sécurité alimentaire intègre celle de résilience, c'est à dire la capacité d'une personne physique, d'un ménage, d'une communauté, d'un pays ou d'une région à résister, à s'adapter et à récupérer rapidement à la suite de crises climatiques, économiques, politiques qui ont un impact sur ses revenus et son statut nutritionnel doit être amélioré. Il convient en conséquence de mieux articuler et de mieux intégrer aide d'urgence ou sociale et action de développement de long terme.

Ainsi, l'objectif de « sécurité alimentaire » renvoie-t-il à un ensemble d'actions qui relèvent des politiques économiques, commerciales, agricoles, environnementales et sociales. « Assurer la sécurité alimentaire » implique notamment pour les États :

- D'améliorer le pouvoir d'achat des urbains et des ruraux ;
- De limiter l'impact économique, social et politique des variations de prix à la baisse (au producteur) comme à la hausse (au consommateur) des denrées agricoles nationales ou importées, quelle qu'en soit la cause (naturelle [climat] ou commerciale) ;
- De compenser les effets des chocs au moyen de systèmes d'aide directs, de protection sociale, de filets sociaux ;
- D'optimiser leurs balances commerciales agricoles et alimentaires pour offrir des aliments de qualité et diversifiés à un prix raisonnable pour le consommateur tout en encourageant la production locale ;
- De tirer le meilleur parti du capital naturel, sans le dégrader, et l'augmenter pour la production de produits agricoles et alimentaires ;
- De garantir l'accès des agriculteurs à la terre, à l'eau et aux autres facteurs de production.

En Afrique subsaharienne, en raison de la part de la population vivant dans les zones rurales, de la part de la population active tirant ses revenus de l'agriculture, de la prévalence et de l'intensité de la pauvreté dans le monde rural, les exploitations agricoles familiales, les filières et les terroirs ruraux seront les lieux de la réduction de l'insécurité alimentaire¹⁰.

DÉFINITION DE LA MALNUTRITION

La malnutrition est un état pathologique résultant de l'insuffisance (voire de l'absence) d'un ou plusieurs nutriments essentiels dans l'alimentation, ou, à l'inverse, d'un excès de certains types d'aliments. Il peut donc s'agir de maladies de carences, soit spécifiques (par exemple les troubles dus aux carences en iode, l'anémie par carence en fer), soit multiples (par exemple le retard de croissance), ou de pathologies par excès (par exemple l'obésité due à un excès d'apport énergétique).

La malnutrition maternelle et infantile (MMI) fait référence à la malnutrition par carence chez la femme et l'enfant. Elle comprend diverses formes :

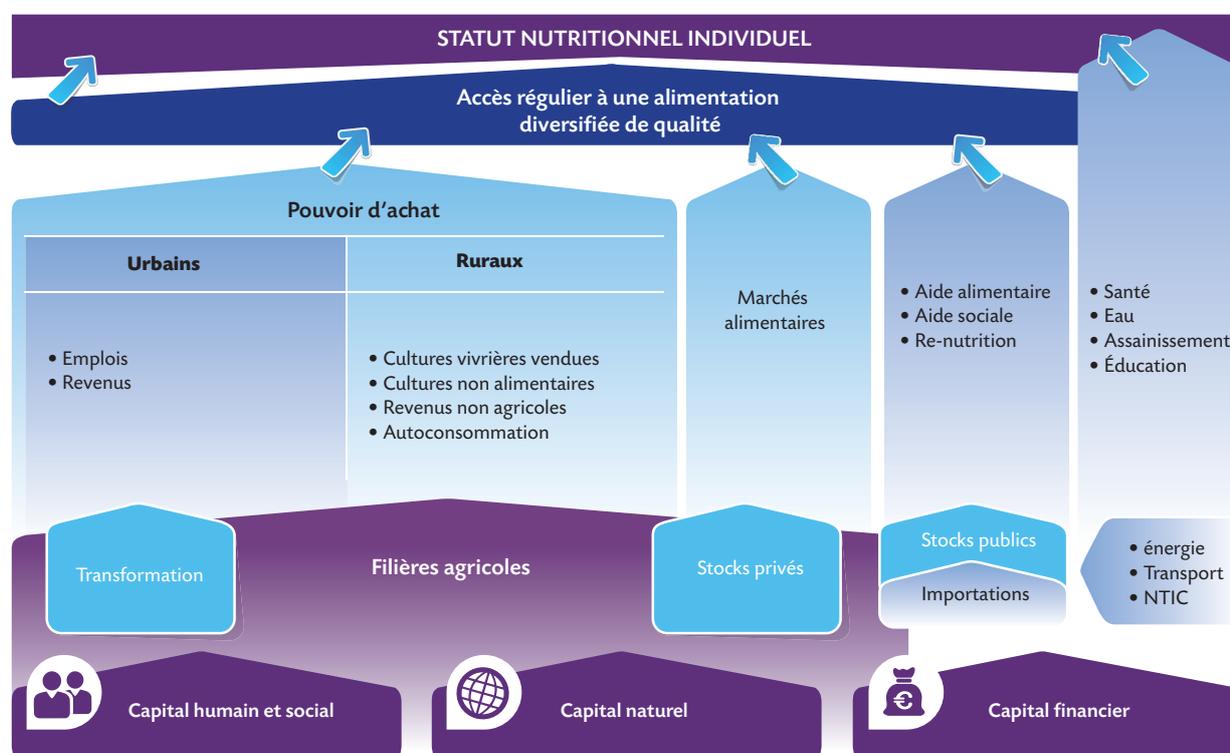
- le retard de croissance intra-utérin, principale cause du faible poids de naissance ;
- le retard de croissance ou malnutrition chronique chez l'enfant (faible taille par rapport à l'âge) ;
- la maigreur ou émaciation chez l'enfant (faible poids par rapport à la taille) ainsi que les cas d'œdèmes bilatéraux (kwashiorkor) qui ensemble constituent la malnutrition aiguë ;
- le déficit énergétique chez la femme (faible indice de masse corporelle) ;
- et un ensemble de carences moins visibles en micronutriments.

L'insuffisance pondérale chez l'enfant (faible poids par rapport à l'âge), qui est l'un des indicateurs retenus pour suivre le progrès vers la cible 3 de l'OMD 1, résulte d'un retard de croissance et/ou d'une émaciation.

Source : MAE, DOS Nutrition dans les pays en développement, 2011.

FIGURE 1

DÉTERMINANTS DU STATUT NUTRITIONNEL ET CIBLAGE DU CIS SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN ASS



Ceci implique :

- la reconnaissance de l'agriculture comme partie prenante de l'évolution des sociétés contemporaines africaines et non comme un secteur traditionnel en déclin ;
- la nécessité de pratiques agricoles nouvelles permettant la transition de modèles d'intensification aujourd'hui questionnés vers des modèles réduisant leurs externalités environnementales et sociales négatives ;
- La nécessité de transformations structurelles dans les agricultures africaines pour que s'améliorent les revenus et les conditions de vie des ruraux, afin de restaurer l'attractivité du métier d'agriculteur auprès de la jeunesse africaine.

La figure 1 propose une schématisation des principaux déterminants de la sécurité alimentaire. Le présent Cadre d'intervention sectoriel traite plus précisément des déterminants figurés en violet clair ou foncé représentant les ruraux, les filières et les marchés agricoles. D'autres domaines déterminants de la sécurité alimentaire et de l'efficacité des filières et marchés agricoles (santé, éducation des mères et des enfants, accès à l'eau potable et à l'assainissement, les infrastructures) sont figurés en bleu relèvent de Cadres d'intervention sectoriels spécifiques. L'importance du capital institutionnel, du capital financier et du capital naturel est évoqué pour mémoire. Enfin, l'aide alimentaire et l'aide d'urgence qui ne relève pas du mandat de l'AFD est figuré en bleu.

3

Enjeux et options pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

3

Enjeux et options pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

Dans un contexte de forte croissance démographique et urbaine (encadré 3), le bilan alimentaire de l'Afrique subsaharienne est inquiétant : les indicateurs de malnutrition sont élevés, l'Afrique perd des parts de marchés sur les produits tropicaux et voit ses importations de riz s'envoler (encadré 4).

Des régions connaissent régulièrement des crises alimentaires dont les causes multiples s'additionnent, leur récurrence piégeant les ménages les plus vulnérables dans la pauvreté. Le Sahel se voit ainsi fragilisé par des crises qui se succèdent depuis le début des années 2000, provoquant une décapitalisation progressive des ménages ruraux.

La situation s'est encore aggravée en 2012 avec un nouveau déficit de production (inondation, sécheresse ou invasion acridienne), une nouvelle hausse des prix alimentaires mondiaux (sécheresse dans les grands pays exportateurs), un conflit paralysant l'économie locale (Mali), la réduction des transferts des migrants (conflit en Libye, situation économique mondiale).

Pour les huit pays du Sahel d'Afrique de l'Ouest et du centre, on estimait mi-2012 que 20 millions de personnes, 26 % de la population de la région, étaient en état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, cette proportion atteignant 43 % au Niger.

L'insécurité alimentaire a également concerné l'Afrique de l'Est en 2010-2011. L'Éthiopie compte à elle-seule de 8 à 12 millions de personnes en insécurité alimentaire chronique. L'Afrique australe (Malawi, Zimbabwe, Mozambique) a également été affectée.

Les crises alimentaires que connaît l'Afrique résultent de chocs conjoncturels (économiques, climatiques, poli-

tiques) et de fragilités structurelles qui peuvent être regroupées de la façon suivante :

→ **Des facteurs environnementaux** : les pratiques agricoles inadéquates et le changement climatique¹¹ dégradent progressivement la fertilité des sols et le couvert végétal des écosystèmes arides et semi-arides, diminuant ainsi leur résilience ;

→ **Des facteurs démographiques** : la forte croissance de la population, notamment dans les zones rurales, induit une densification d'espaces à faible potentiel agricole ou à foncier saturé, se traduit par des migrations vers des terres moins productives et nourrit une urbanisation rapide pauvre en emplois ;

→ **Des facteurs sociaux** : la recapitalisation des ménages à l'issue des crises écologiques est freinée par la prévalence et l'intensité de la pauvreté dans les zones rurales, la faiblesse des systèmes de protection sociale et la déstructuration des réseaux de solidarité familiale provoquée par les migrations ;

→ **Des facteurs économiques** : l'alimentation représente la moitié des dépenses des ménages, en ville mais aussi à la campagne (annexe 4), les coûts de l'énergie, des transports et des intrants, associés à l'insécurité foncière¹², aux dysfonctionnements des marchés du crédit et des produits agricoles, pénalisent les petites exploitations familiales qui assurent la quasi-totalité de la production alimentaire de la région, mais restent souvent incapables d'assurer complètement leur autoconsommation ;

→ **Des facteurs politiques** : le consensus relatif aux politiques sectorielles de sécurité alimentaire est difficile à établir (petites agricultures contre grandes entreprises, cultures pluviales et irrigation, petits et grands périmètres,

11 <http://www.gisa-france.fr/changement-climatique> et <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/report-3-climate-change/fr/>

12 <http://www.gisa-france.fr/acquisitions-foncieres> et <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/rapport-2-regimes-fonciers-et-investissements-intl-en-agriculture/fr/>

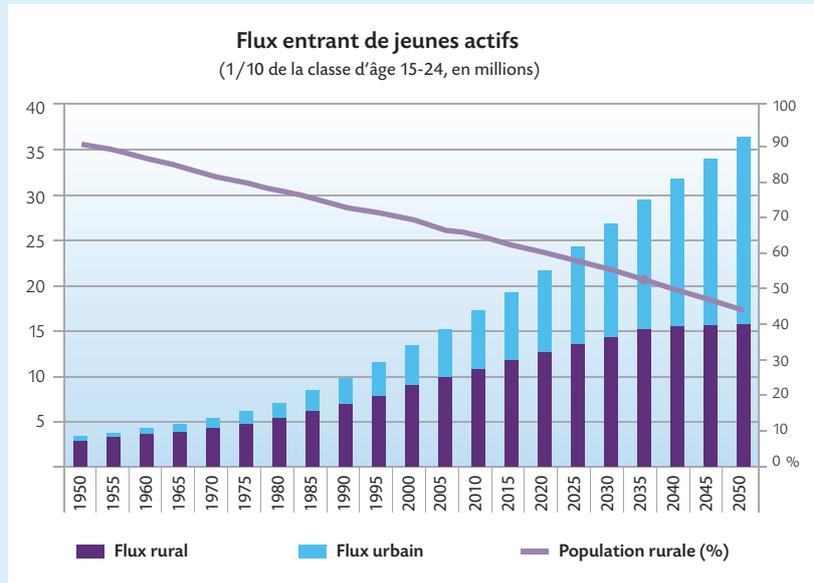
13 <http://www.gisa-france.fr/volatilite-des-prix> et <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/rapport-1-volatilite-des-prix/fr/>

14 Par « agricultures », on comprend ici l'ensemble des productions végétales, ligneuses, animales et de la pêche continentale ou maritime, qu'elles soient destinées aux marchés locaux, régionaux ou d'exportation, qu'elles soient de nature alimentaire ou non alimentaires (fibres, latex, énergie) ainsi que leur transformation en produits agro-alimentaires et agro-industriels. Le pluriel est justifié par la diversité des techniques, des productions et des structures de productions et de transformations dans ces filières.

ENCADRÉ 3 : FLUX D'ACTIFS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Si l'Afrique subsaharienne a engagé sa transition démographique, elle ne l'a pas encore achevée. 60 % de la population y est rurale. 65 % des actifs sont dans l'agriculture. En 2030, plus de la moitié de la population sera urbaine, mais la population rurale continuera d'augmenter. En 2050, avec 1,8 milliard d'habitants, c'est la seule région où les flux d'actifs continueront à croître. En 2010, 17 millions de jeunes arrivaient sur le marché du travail dont 12 millions en zones rurales. En 2050, ils seront 36 millions dont 15 millions dans les zones rurales. Il faudra offrir des emplois décents et une qualité de vie satisfaisante.

Source : CIRAD, Perspectives n° 19, octobre 2012.



importation à bas prix et soutien aux prix intérieurs, ouverture et fermeture des frontières¹³, cultures vivrières et cultures commerciales, État et acteurs privés, etc.).

Du fait de ces obstacles et d'investissements publics et privés insuffisants, et malgré leur potentiel, les productions locales n'ont pas suivi la croissance de la population, les villes notamment étant nourries par des produits importés (encadré 2 et annexe 4).

Cependant, le développement des agricultures d'Afrique subsaharienne¹⁴ est considéré comme :

- ① Un moteur essentiel de la réduction de la pauvreté, par la création d'emplois et de revenus dans les zones rurales, mais également dans l'économie urbaine, par l'agro-alimentaire et les services à l'agriculture ;
- ② Une opportunité de croissance inclusive, dès lors qu'à moyen et long termes la demande continentale et mondiale est tirée par la démographie et la hausse du pouvoir d'achat, que ces filières nécessitent une main d'œuvre nombreuse et qu'elles reposent sur un très grand nombre de micro et petites entreprises, les exploitations familiales agricoles d'abord, les unités de transformation ensuite ;
- ③ Un facteur de stabilité des marchés mondiaux, car le poids démographique et économique que prendra l'Afrique subsaharienne au cours des quarante pro-

chaines années pourrait avoir un impact important sur la demande mondiale. Si ses déficits s'aggravaient, une Afrique de 1,8 milliard d'habitants contribuerait aux incertitudes des marchés.

Malgré les contraintes, une amélioration rapide et importante des performances des agricultures en Afrique subsaharienne est possible car :

- ④ En moyenne, la productivité de nombreuses cultures pluviales, de l'élevage et de la pisciculture reste en deçà des performances enregistrées dans d'autres parties du monde à conditions de sols et de climat équivalentes, mais des progrès très nets sont constatés dans certains régions, notamment en Afrique de l'Ouest ;
- ⑤ C'est, avec l'Amérique du Sud, une région où il est possible d'étendre encore, sans dommage pour la biodiversité, les surfaces agricoles et où il est possible d'accroître l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et la pisciculture ;
- ⑥ La diversité agro-écologique considérable offre des possibilités d'adaptation, d'innovations et d'intensification durable.

Des investissements très importants sont nécessaires pour que cette croissance se réalise avec une ampleur et selon un rythme répondant aux dynamiques de la demande locale. Ces investissements seront d'abord domestiques.

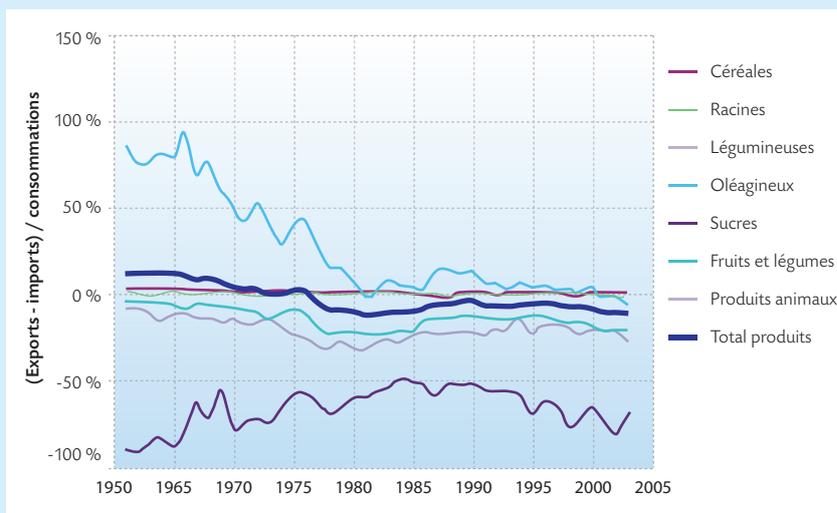
Ils concernent :

- ① Les États africains, qui doivent faciliter les investissements privés et les orienter, en finançant les infrastructures collectives, la formation et en exerçant des fonctions régaliennes sectorielles ;
- ② Des agriculteurs qui, outre leur travail et leur capital foncier, doivent être en mesure de mobiliser une épargne propre et l'épargne nationale pour le développement de la production ;

- ③ Des entreprises locales, de l'amont et de l'aval des filières agricoles, grandes ou petites, qui doivent offrir les services nécessaires aux producteurs et les connecter aux marchés, ruraux et urbains., nationaux, régionaux et mondiaux.

ENCADRÉ 4 : ACCROISSEMENT DES DÉFICITS ALIMENTAIRES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Évolution du taux d'indépendance alimentaire entre 1961-2003 en Afrique de l'Ouest et du centre



Les oléagineux, essentiellement les huiles végétales, entrent pour 15 % dans la ration alimentaire africaine. Alors que l'Afrique était leader dans l'offre mondiale d'oléagineux dans l'entre-deux-guerres, elle ne pèse actuellement que pour 5,6 % dans la production mondiale et 1 % dans les exportations mondiales. Entre 1961 et 2003, le taux d'indépendance alimentaire de l'Afrique de l'Ouest et du centre pour les oléagineux s'est ainsi profondément dégradé, passant de plus de 90 % dans les années

1960 à un taux voisin de 0 dans les années 2000. La consommation en corps gras en Afrique subsaharienne est estimée à moins de 10 kg par habitant et par an, contre 25 kg en moyenne à l'échelle mondiale. Dans l'ensemble de la CEDEAO, le déficit est estimé à 500 000 tonnes en 2010. Ce déficit atteindra 1,5 million de tonnes en 2020. Dans ce même espace, le déficit en riz est estimé à 800 000 de tonnes par an. Le taux d'autosuffisance en riz de la région est tombé de 80 % dans les années 1970 à 76 % dans les années 1990, pour atteindre 63 % en 2006. Six des dix-sept pays de la sous-région (dont le Tchad et le Cameroun) produisent moins de la moitié du riz qu'ils consomment.

Source : Bruno Dorin, Bilan rétrospectif alimentaire 1961-2003 pour l'Afrique et la Méditerranée orientale, CIRAD.

4

Les engagements de l'Afrique

4

Les engagements de l'Afrique

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA ou CAADP en anglais) est le programme pour l'agriculture du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Adopté à Maputo en 2003 par l'Assemblée de l'Union africaine¹⁵, le PDDAA fixe pour objectifs aux États africains de relever la productivité agricole de 6 % par an et de porter leurs efforts budgétaires consacrés à l'agriculture à au moins 10 % de leur budget.

Le PDDAA demande aux États de structurer leurs programmes nationaux et régionaux d'investissements agricoles (PNIA et PRIA) sur quatre piliers : ① gestion durable des terres et des eaux, ② accès aux marchés, ③ approvisionnement alimentaire et réduction de la faim, et ④ recherche agricole¹⁶.

Les PNIA et les PRIA font l'objet d'un dialogue entre acteurs publics, privés et professionnels ainsi que les ONG locales, d'une revue par des experts internationaux (FAO, IFPRI) et enfin d'un dialogue et d'un engagement avec les bailleurs de fonds. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont conduit cet exercice à son terme et sont entrés dans une phase de mise en œuvre.

En raison de l'instabilité croissante des marchés agricoles mondiaux et de ses répercussions sur les marchés domestiques en Afrique, le NEPAD a souhaité en 2011 que les PNIA intègrent mieux la gestion des risques agricoles. En outre, certains pays ont élargi le champ couvert par ces programmes à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la gestion des ressources naturelles, leur conférant une dimension holistique et par conséquent interministérielle.

En 2008, seuls 7 pays consacraient plus de 10 % de leur budget à l'agriculture à la sécurité alimentaire : l'Éthiopie, le Niger, le Mali, le Malawi, le Burkina Faso, le Sénégal et la Guinée¹⁷. Des progrès restent nécessaires en termes de niveau des allocations budgétaires en investissement et fonctionnement, mais également et surtout, en termes de ciblage de cet effort sur les dépenses susceptibles d'avoir le plus grand effet d'entraînement sur les investissements

des acteurs privés et sur des trajectoires de développement durable et équitable. Parmi les dépenses les plus efficaces contre la pauvreté rurale et pour la productivité de l'agriculture, la FAO cite la recherche développement, les pistes rurales, l'irrigation, mais aussi la santé, l'électricité et l'éducation en zone rurale¹⁸.

D'une façon générale, les PNIA sont des documents stratégiques peu priorisés. En outre, parfois les responsabilités respectives des États, des organisations professionnelles et du secteur privé, y compris les institutions financières, en termes de maîtrise d'ouvrage et de financement, ne sont pas précisées de manière opérationnelle. Des choix de politiques publiques (investissements dans les infrastructures et le capital humain, réglementations sanitaires et environnementales, régulation des marchés des intrants, des produits et du foncier, etc.) restent à faire.

Cela nécessite un renforcement des capacités des acteurs publics et privés à copiloter la politique sectorielle, compte tenu des objectifs retenus par les PNIA en termes de productivité, de partage de la valeur, de conservation du capital naturel ou d'équilibre dans le développement des territoires. L'insuffisance des données statistiques récentes et fiables sur les exploitations agricoles, sur la compétitivité des filières, sur les échanges agricoles et sur l'usage des sols ne permet pas de fonder un dialogue de qualité sur les réalités du moment.

Il en est même des incertitudes concernant les dépenses publiques de l'État qui relèvent le plus souvent de différents départements ministériels : périmètre fort variable des dépenses, écarts entre programmation et réalisation, programmation à moyen et long terme inexistante ou peu réaliste, etc.

Enfin, dans certains pays, l'espoir que des investissements privés étrangers sous la forme de très grandes exploitations grandement mécanisées, permettraient de relever très rapidement la productivité et la compétitivité de l'agriculture nationale, conduit à des décisions (fiscalité, foncier) contradictoires avec la priorité pourtant systématiquement donnée aux exploitations familiales.

15 <http://www.nepad.org/nepad/knowledge/doc/1787/maputo-declaration>

16 <http://www.caadp.net/library-country-status-updates.php>

17 Demande du NEPAD au G20, octobre 2011.

18 <http://www.fao.org/publications/sofa/fr/> Situation mondiale de l'agriculture en 2012, p. 27.

19 *Ibidem*, p. 74.

5

Place de l'AFD

5

Place de l'AFD

5.1 | Bilan des interventions de l'AFD en Afrique subsaharienne 2008-2012

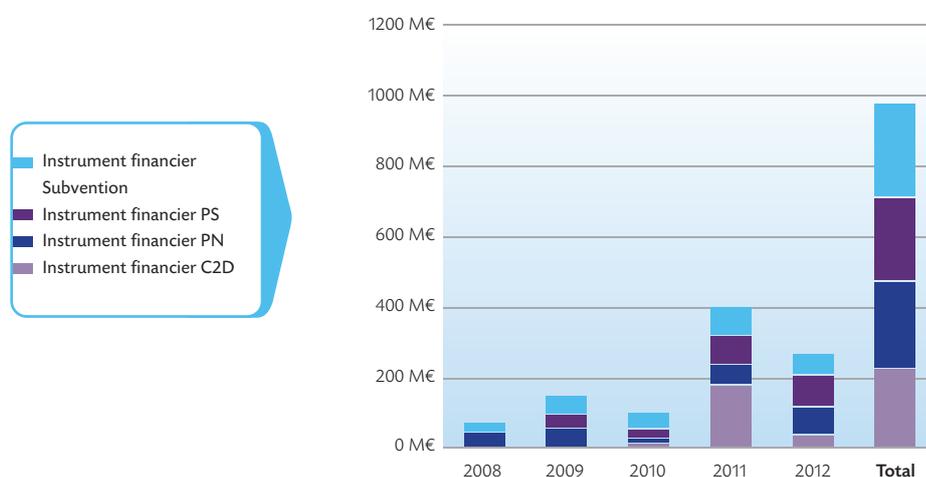
Le périmètre des projets financés par l'AFD pour la sécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne inclut l'ensemble des concours financiers, souverains ou non souverains, contribuant au développement des régions rurales, que ces concours financent ① les infrastructures de désenclavement, ② l'accès aux services essentiels que sont l'eau potable, l'énergie, la santé et l'éducation de base, ③ la protection et la mise en valeur durable des écosystème naturels, ④ le renforcement de la gouvernance locale dans les zones rurales, ⑤ l'accès au crédit rural, ⑥ les filières agricoles, de la production à la transformation, que les produits concernés soient alimentaires ou non (pro-

duits forestiers, d'élevage et de la pêche), destinés aux marchés locaux ou exportés. Ce périmètre intègre également les quelques concours dédiés à la lutte contre la malnutrition, en zones rurales et urbaines (mis en œuvre par des ONG).

Selon cette définition, les autorisations d'octroi de financement pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne ont représenté de 2008 à 2012, 960 millions d'euros, dont 27 % en subvention, 23 % en C2D, 24 % en prêts non souverains, 20 % en prêts souverains, 1 % en garanties et 4 % en prises de participation (figure 2).

FIGURE 2

AUTORISATIONS AU PROFIT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE 2008-2012 PAR ANNÉE ET PAR PRODUIT FINANCIER



Ceci représente, sur l'ensemble de la période 2008-2012, environ 8 % des engagements du groupe AFD en Afrique subsaharienne. En 2011 et 2012, les autorisations ont connu une hausse importante du fait de la priorité donnée à ce secteur par les autorités du Cameroun dans l'affectation du 2e Contrat de désendettement développement (C2D) et de la progression des engagements de PROPARCO dans le secteur.

La répartition des engagements du groupe AFD dans les sous-régions d'Afrique subsaharienne est très inégale. Hors C2D, l'Afrique de l'Ouest est la région la mieux servie et c'est en Afrique de l'Est que les prêts souverains représentent la plus forte proportion des engagements (figure 3).

FIGURE 3

AUTORISATIONS SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE 2008-2012 PAR SOUS-RÉGION

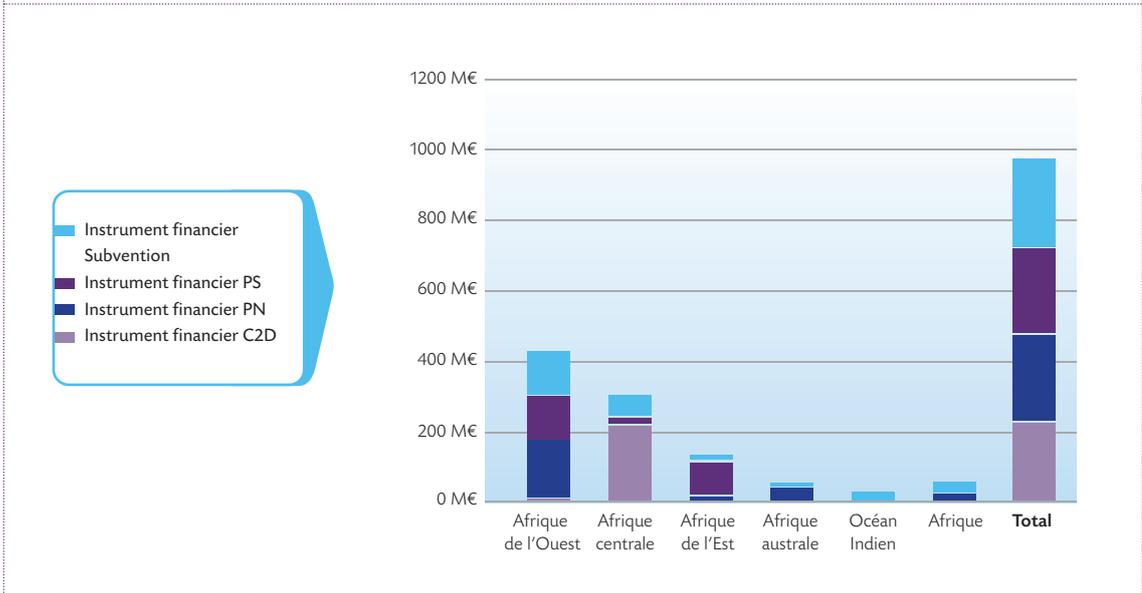
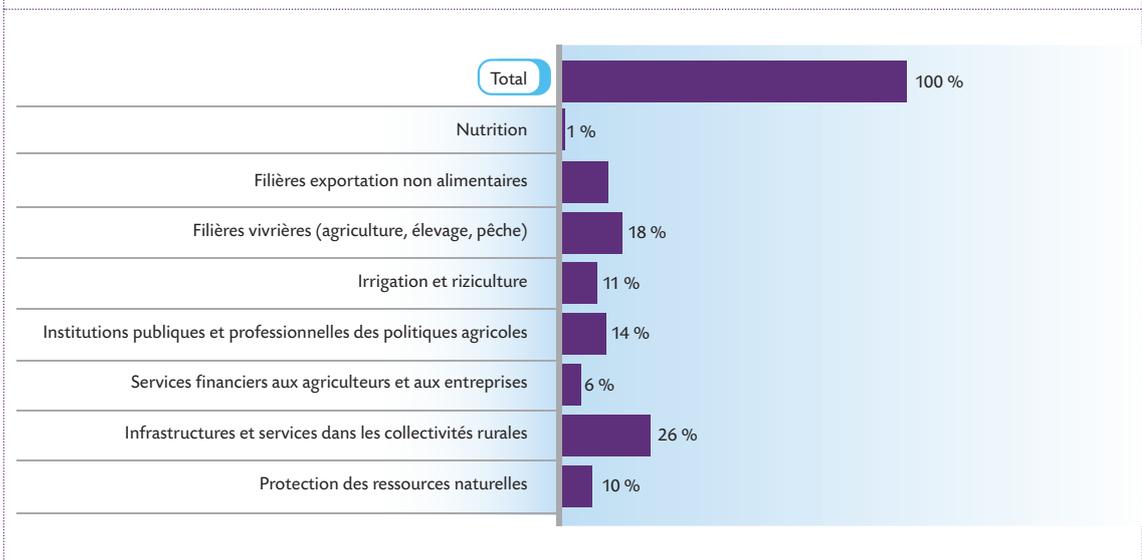


FIGURE 4

AUTORISATIONS SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE 2008-2012, PAR TYPE D'INTERVENTION (LES CULTURES VIVRIÈRES SONT REGROUPÉES)



Le regroupement des projets financés par grands domaines qui est proposé ci-dessus (*figure 4*) est réducteur car il ne permet pas d'apprécier, par exemple, le soutien apporté par l'AFD au renforcement des capacités des OPA, à la sécurisation foncière ou au conseil de gestion, sujets traités dans de nombreux projets comme des volets. Néanmoins, cette analyse met en évidence la part importante des financements consacrés à l'équipement des communautés rurales et à leur désenclavement (26 %), au développement des filières alimentaires

vivrières locales (29 %), les filières d'exportation (14 %) comme le coton pouvant d'ailleurs y contribuer (tourteau et huile). Les appuis apportés aux institutions de financement du monde rural et de crédit agricole n'ont pas représenté une part importante des engagements sur cette période. De même que les projets de lutte contre la malnutrition, en raison du mandat de l'AFD et d'une mobilisation récente de la communauté internationale sur cet objectif.

5.2 | Atouts, limites et leçons tirées des interventions de l'AFD entre 2008 et 2012

L'AFD s'appuie sur une communauté française qui comprend des entreprises, des instituts de recherche (CIRAD²⁰ et IRD²¹ principalement) et d'enseignement, des ONG, des bureaux d'études, des organisations professionnelles agricoles, des instituts techniques, des institutions financières ainsi que des administrations. Forte de son expertise propre et de la diversité de ses outils financiers, et moyennant la mutualisation de ses compétences, l'AFD met à la disposition de ses partenaires un important capital d'expérience. A ce titre, on peut citer :

1. La connexion des exploitations agricoles familiales aux marchés, domestiques et internationaux à travers la structuration de filières agricoles (coton, hévéa, huile de palme) fondée sur des partenariats entre des entreprises agro-industrielles et des organisations de producteurs dans des approches d'agriculture contractuelle ;
2. L'agriculture irriguée reposant sur des partenariats entre sociétés publiques d'aménagement, associations d'usagers de l'eau et collectivités locales traitant de l'économie de l'eau, de l'économie agricole, comme du foncier ;
3. L'équipement et la gestion durable des espaces ruraux par les collectivités ou les communautés locales (élus, re-

présentants des agriculteurs et des éleveurs) dans le cadre de politiques de décentralisation ;

4. La reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers des EFA et l'amélioration de leur administration dans le cadre des compétences des collectivités locales ;
5. La gestion durable et la valorisation des pêcheries, de l'aquaculture et de la pisciculture rurale ;
6. La mise au point et la diffusion d'innovations en matière de conservation des sols et de l'eau, de gestion de la variabilité des prix agricoles, de conseil technique et économique aux exploitations agricoles et à leurs groupements, etc.

S'agissant de l'accès aux financements bancaires des acteurs économiques des filières agricoles, l'AFD soutient de nombreux réseaux de microfinance dans les zones rurales. Une part significative des clientèles des banques publiques et privées auprès desquelles l'intervention de l'AFD a joué un rôle structurant, est en outre active dans ce secteur. Son produit de garantie à moyen terme ARIZ bénéficie également à des PME de l'agro-alimentaire. Le groupe AFD s'est engagé dans le renforcement

20 Centre international en recherche agronomique pour le développement.

21 Institut de recherche pour le développement.

des fonds propres des PME agro-alimentaires (FISEA) et, avec de nombreux partenaires institutionnels et privés, elle a structuré en 2011 un fonds d'investissement pour l'agriculture africaine (AAF) dédié aux filières alimentaires dotés de trois guichets (grands projets, PME et assistance technique). PROPARCO intervient pour sa part en dette comme en fonds propres au bénéfice d'entreprises agro-alimentaires et agro-industrielles.

Au cours des dix dernières années, les interventions de l'AFD ont connu des inflexions notables, notamment dans les directions suivantes :

- ① De projets ruraux de développement intégré complexes, l'AFD est allée vers des appuis aux collectivités locales rurales, en appui aux processus de décentralisation;
- ② À partir du financement des infrastructures, l'AFD a pris en compte les dimensions de gestion foncière des terres aménagées, de gestion participative de leur maintenance, de conseil aux exploitants ;
- ③ De projets bénéficiant à des zones géographiques limitées et à des filières, l'AFD est allée vers un appui aux politiques nationales ;
- ④ En plus des filières d'exportation structurées par des agro-industries, l'AFD a appuyé la structuration de filières de qualité de plus petite taille ou vers les filières tournées vers le marché domestique.

Ces évolutions doivent être poursuivies dans les directions suivantes :

- ① La durabilité environnementale des agricultures africaines, en termes de pratiques agricoles (association agriculture/élevage, régénération naturelle assistée, agroforesterie, cultures sous parc arboré, etc.), mais aussi en termes de régulation de l'extension des zones cultivées et sur-pâturées qui mettent en risque les ressources naturelles (espaces marins, humides, forestiers, etc.) ;
- ② Les filières vivrières pluviales (maïs, sorgho, manioc, igname, haricots, légumes, bananes,...) et des filières d'élevage à cycle court (aviculture, élevage des petits ruminants et des porcs, lait, pisciculture, pêche, aquaculture) nécessaires à l'alimentation des villes et pour lesquelles les difficultés de structuration de partenariats entre agriculteurs et transformateurs sont des obstacles ;
- ③ La transformation des produits agricoles pour les marchés locaux, maillon d'importance croissante des filières alimentaires mais qui repose sur des entreprises de petite voire très petite taille, à statut peu formalisé et qui sont peu organisées ;
- ④ La prévention de la malnutrition, notamment dans les zones rurales où ses multiples causes se cumulent (pauvreté, accès aux services de base) ;
- ⑤ La prévention, la gestion des risques auxquels sont confrontées les filières agricoles : variabilité des prix, maladies des plantes et du bétail, aléas climatiques, par le renforcement des systèmes de prévision, de surveillance et d'alerte et ainsi que des mécanismes de réaction, d'atténuation ou compensation, publics et privés ;
- ⑥ L'intégration sous-régionale des marchés agricoles, par l'amélioration des infrastructures transfrontalières, la facilitation des échanges commerciaux entre pays, l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires, la promotion de normes locales de qualité, la coordination des politiques publiques d'aide à l'agriculture, le développement d'entreprises et de filières d'envergure sous-régionale, la mise en réseau des organisations de producteurs, des institutions de recherche et des organisations de la société civile et le renforcement des organisations et des banques de développement sous-régionales.

6

Prévisions d'engagements financiers 2013-2016 de l'AFD pour la sécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne

Prévisions d'engagements financiers 2013-2016 de l'AFD pour la sécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne

Durant la période couverte par ce Cadre d'intervention sectoriel, 15 % des autorisations annuelles du groupe AFD pour l'Afrique subsaharienne, tous produits financiers réunis seront consacrés à l'amélioration de sa sécurité alimentaire. Dans l'hypothèse d'une activité annuelle de 2,7 Mds€ au bénéfice de cette région, 400 M€ devraient y être consacrés en moyenne chaque année entre 2013 et 2016.

Un tel engagement est conforme à ceux pris par la communauté internationale en 2009 et renouvelés en 2012 au sein des G20 et G8.

Sa réalisation dépendra de plusieurs facteurs externes à l'AFD. En premier lieu, ce sont les décisions des pays partenaires de l'AFD sur les politiques publiques agricoles,

alimentaires, rurales et nutritionnelles. En second lieu, ce sont les décisions de ces mêmes pays en matière de financement de ces politiques compte-tenu de leurs ressources propres et de celles que la communauté internationale met à leur disposition. En troisième lieu, c'est l'intérêt des entreprises à développer leurs investissements selon des modalités conformes au mandat du groupe AFD.

Sur la base des informations disponibles au moment de la rédaction de ce Cadre d'intervention sectoriel et compte tenu de la nécessité de poursuivre dans la durée des actions en cours, y compris en les réorientant, cet engagement devrait se traduire par les évolutions décrites ci-après.

6.1 | Par année et outils financiers (figures 5 et 6)

La part des prêts souverains, c'est-à-dire des financements accordés aux États pour la mise en œuvre de leurs PNIA devrait progresser passant de 24 % à 48 %, du fait de l'amélioration du cadre de soutenabilité de certains pays et du

développement des interventions de l'AFD dans des pays comme le Nigeria, l'Éthiopie ou des États membres de l'East African Community ou de la SADC. La part des subventions devrait décroître mais rester stable en valeur absolue.

FIGURE 5

PROGRAMMATION INDICATIVE 2013-2016 PAR PRODUIT FINANCIER

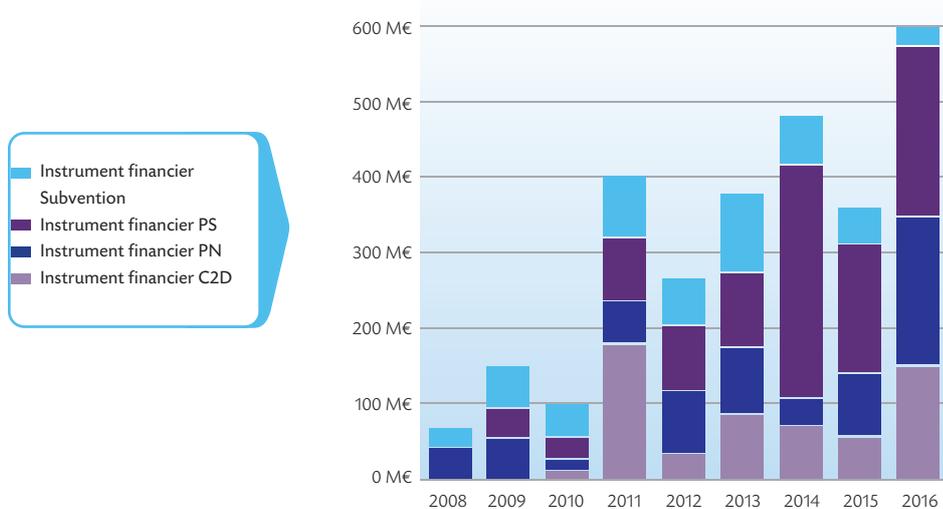
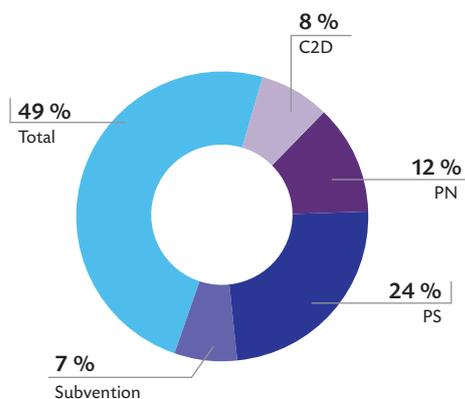


FIGURE
6

PROGRAMMATION INDICATIVE 2013-2016 PAR PRODUIT FINANCIER



Les contrats de désendettement développement devraient constituer une part significative si les choix faits par des pays comme la Côte d'Ivoire ou la Guinée en 2012 et 2013 étaient

confirmés. Les concours non souverains qui concernent les institutions bancaires nationales comme les entreprises devraient représenter une part stable (23 %) des engagements.

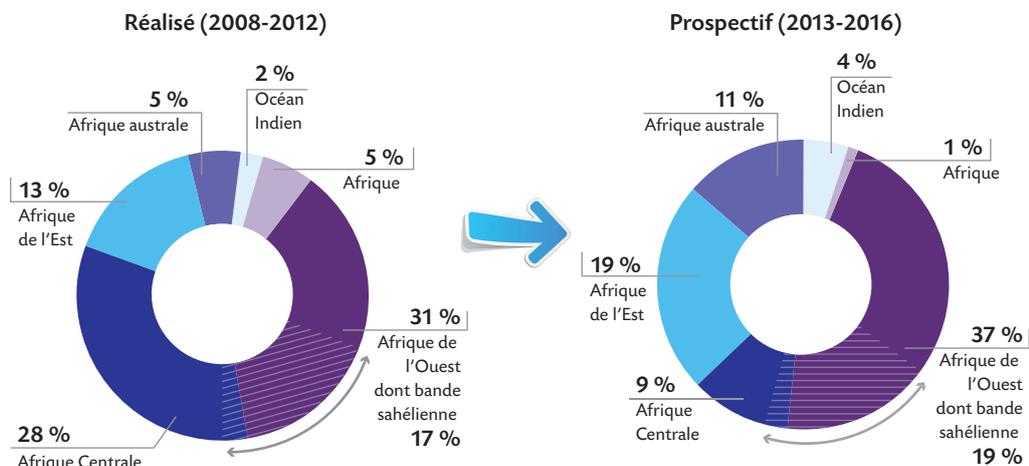
6.2 | Par sous-région (figure 7)

L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO plus Mauritanie) devrait bénéficier d'une part plus importante des concours de l'AFD, en raison du changement de perspectives en Côte d'Ivoire et en Guinée (C2D et concours non souverains),

du développement des interventions au Nigeria, de leur maintien à un niveau soutenu au Ghana mais aussi de l'évolution du cadre de soutenabilité de la dette de plusieurs pays de la sous-région. L'Afrique centrale devrait

FIGURE
7

ÉVOLUTION PRÉVUE DES ENGAGEMENTS PAR SOUS-RÉGION D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Note : périmètre groupe AFD, hors garanties et fonds propres

représenter une part moins importante des activités qu'au cours des années passées au cours desquelles le Cameroun a grandement investi dans la relance de son agriculture. Les interventions en faveur des pays sahéliers (Mauritanie, Sénégal, Niger, Tchad, Burkina Faso et Mali) devraient atteindre 20 % des engagements, compte non tenu des projets qui concernent les zones sahéliennes de

certains pays côtiers (zone des savanes de pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Cameroun, le Nigeria ou le Ghana). Les engagements devraient progresser de manière significative en Afrique de l'Est (pays de l'EAC et Éthiopie) et dans une moindre mesure, en Afrique australe (Zambie et Afrique du Sud).

6.3 | Par grand type d'intervention (figure 8)

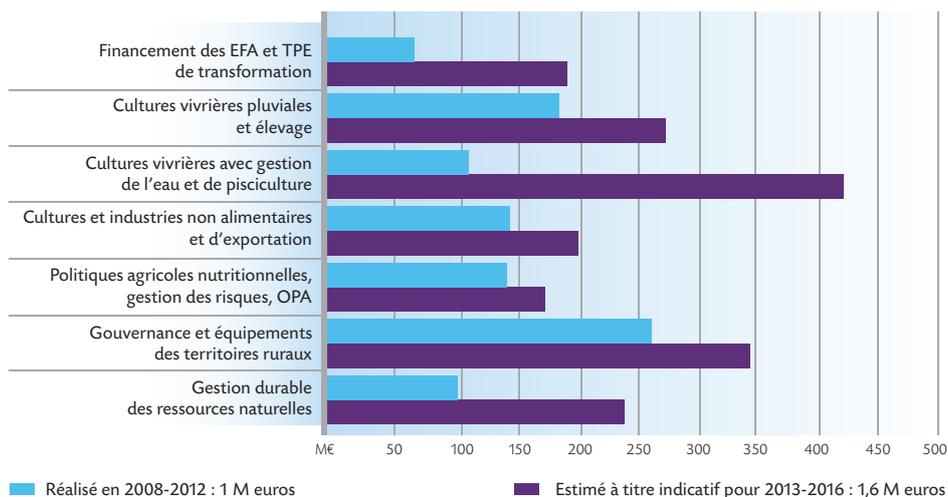
Les ressources consacrées aux filières agro-alimentaires domestiques devraient croître très significativement du fait ① des besoins importants de développement de la gestion de l'eau pour l'agriculture dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, notamment au Sahel, ② des besoins d'appui financier et non financier aux TPE et PME de transformation agro-alimentaires, et ③ de la croissance des appuis aux cultures pluviales, à l'élevage et à la pisciculture. Les investissements contribuant à l'intégration des territoires ruraux dans les économies nationales et à leur gestion durable, par le biais d'appui aux renforcements des compétences et capacités d'inter-

vention des collectivités locales mais aussi de la protection des ressources naturelles, devraient également progresser.

Cette approche par grands types d'intervention fondée sur l'addition d'enveloppes « projet », sans décomposition par composante ou volet est nécessairement imparfaite. Elle ne permet pas d'apprécier l'importance qui sera donnée à des actions de nature politique (le foncier, les OPA, les politiques nutritionnelles, l'innovation, etc.) qui ne nécessitent pas des volumes financiers importants mais doivent être intégrées dans la plupart des projets.

FIGURE 8

ÉVOLUTION PRÉVUE DES ENGAGEMENTS PAR TYPE D'INTERVENTION



7

Priorités 2013-2016 de l'AFD pour la sécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne

Priorités 2013-2016 de l'AFD pour la sécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne

7.1 | Finalité et objectifs

Les interventions du groupe AFD ont pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains d'Afrique subsaharienne par un soutien aux exploitations agricoles familiales, aux filières et aux politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles, en intégrant les enjeux de développement durable.

À ce titre, les interventions de l'AFD contribueront :

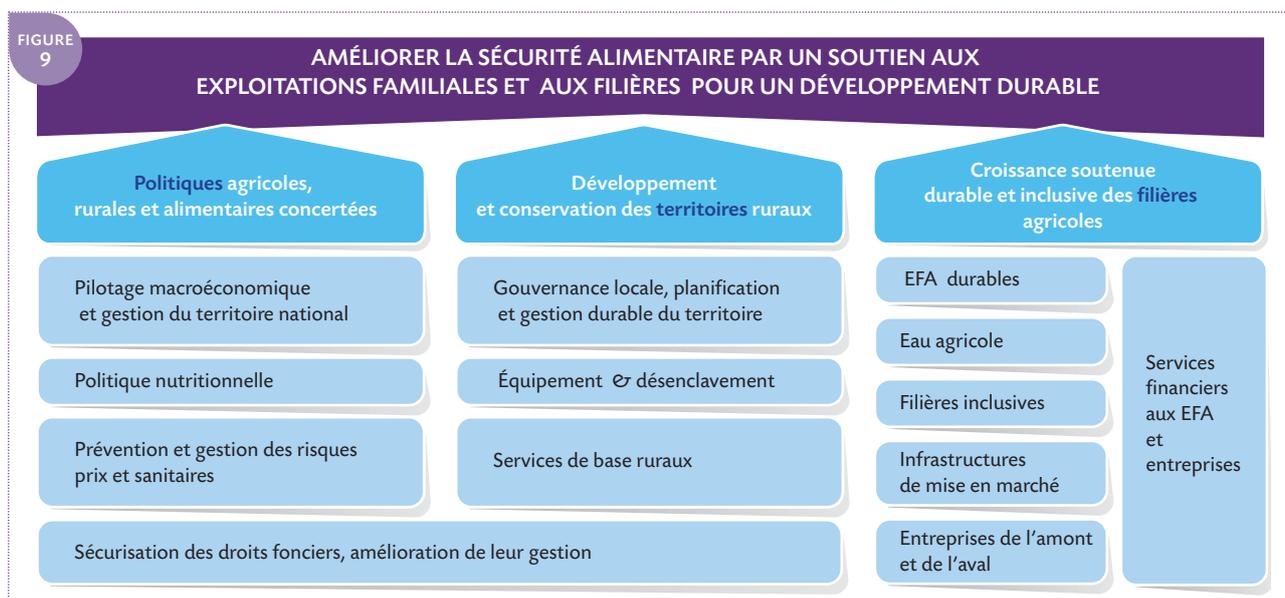
- en premier lieu, à une croissance soutenue dans le temps, durable socialement et écologiquement, de filières agricoles alimentaires comme non alimentaires, reposant sur des exploitations agricoles familiales et des entreprises établissant des relations équilibrées dans le cadre de systèmes agraires diversifiés et résilients, en s'appuyant sur les meilleures pratiques disponibles en matière de certifications et d'agro-écologie ;
- à l'amélioration de la gouvernance sectorielle et des politiques agricoles, alimentaires, nutritionnelles et de développement rural ;
- au soutien des acteurs locaux dans la formulation de stratégies et la mise en œuvre de projets de développement durable pour leurs territoires et terroirs.

La diversité des sociétés, des économies, des territoires ruraux et des agricultures d'Afrique subsaharienne impose d'envisager leur développement selon des trajectoires très différentes.

Cependant, les interventions de l'AFD, au niveau des politiques de sécurité alimentaire, au niveau de la structuration des filières agricoles et au niveau de l'aménagement durable des territoires ruraux auront pour rationalité commune de faciliter :

- le développement d'exploitations agricoles familiales diversifiées, de taille nécessaire et suffisante pour générer des emplois et des revenus décents pour l'ensemble de ses actifs, membres de la famille ou salariés, mais non excessive au regard du système agricole concerné ;
- l'insertion de ces exploitations familiales dans le développement durable de territoires ruraux, au travers des systèmes alimentaires locaux et de filières agricoles permettant un partage équitable de la valeur entre les acteurs ;
- d'impulser des transitions vers des pratiques agricoles plus durables au plan environnemental et au plan social.

La figure 9 ci-dessous résume le cadre logique de l'annexe 1.



7.2.1 Type d'activités financées par l'AFD

L'AFD finance ① les réalisations physiques (investissements dans les infrastructures, équipements des exploitations et des entreprises), ② le renforcement des capacités des acteurs économiques (agriculteurs, entreprises, prestataires) et des institutions publiques (administrations nationales, commissions sous-régionales, collectivités locales, établissements de formation et de recherche) et privés (groupements de producteurs et interprofessions, ONG) et ③ la production de connaissances (études, évaluation, recherche) de façon à améliorer la pertinence de ses interventions et leur efficacité.

La plupart des projets financés combinent ces trois dimensions, des projets dédiés à des appuis en renforcement de capacités et expertise étant possibles.

7.2.2 Objectifs transversaux prioritaires

Pour que la croissance des filières agricoles soit durable, porteuse de développement et ait un impact sur la sécurité alimentaire, des choix doivent être faits qui seront déterminants de la trajectoire d'évolution des agricultures et de leurs fonctions dans les sociétés africaines. À ce titre, les interventions de l'AFD, quels qu'en soient les objectifs spécifiques, devront intégrer et soutenir les politiques et programmes des États et des acteurs africains visant à :

- ① Améliorer la structure foncière et la sécurité foncière des exploitations agricoles familiales (surface par actif agricole, mode de faire valoir indirect, transparence sur le foncier) ;
- ② Améliorer et sécuriser le partage des usages des territoires entre les communautés d'ayant droit (cultures, pâturages, forêts, zones humides) et les usages à optimiser l'ensemble des fonctions de ces espaces (alimentation, diversification des revenus, services écosystémiques, patrimoine culturel,...) ;
- ③ Accroître la diffusion des pratiques agricoles écologiquement intensives, qui au travers des associations et successions de cultures, à l'association de l'élevage aux cultures permettent de maximiser les processus biologiques de fixation du carbone et de l'azote atmosphériques, de contrôle des ravageurs par leurs prédateurs, de conservation de la fertilité des sols et des eaux ;
- ④ Renforcer la participation des organisations de la société civile à la définition et au pilotage des politiques agricoles, rurales et alimentaires, à l'échelle des terroirs et collectivités locales comme à celle des politiques nationales et sous-régionales ;
- ⑤ Renforcer les capacités des femmes à prendre des respon-

sabilités économiques, sociales, professionnelles, syndicales et politiques, au niveau local comme national²² ;

- ⑥ Accroître la production de connaissances adaptées, utiles aux acteurs africains et consolider les capacités locales de recherche et développement et de diffusion.

En outre, il convient de porter une grande attention aux populations les plus vulnérables qui peuvent être les laissées pour compte de dynamiques de croissance. C'est pourquoi les interventions de l'AFD devront :

- ⑦ Intégrer des analyses sur l'état nutritionnel des enfants et des femmes et veiller à ce que les mesures appropriées soient prises pour l'améliorer ;
- ⑧ Introduire des discriminations positives en faveur des personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire (jeunes ruraux sans terre, femmes chef de famille et d'exploitation, minorités communautés marginalisées, enfants déscolarisés, personnes très pauvres, etc.).

Dans chacune des interventions de l'AFD, dès le stade de l'identification, ces problématiques feront l'objet d'un dialogue avec les maîtrises d'ouvrage des projets de façon à ce que des dispositions soient prises, voire des ressources allouées, pour progresser sur ces points.

7.2.3 Analyse environnementale et sociale des projets

Une analyse contextuelle et détaillée des projets proposés au financement de l'AFD est nécessaire pour en apprécier les impacts positifs ou négatifs, aux plans économique, social, sanitaire et environnemental. Cette analyse *ex ante* sera réalisée au cas par cas, dans le cadre de l'instruction des projets, en termes d'avantages et de risques. Elle permettra d'apprécier si les conditions de développement envisagées pour une production, l'aménagement d'un bassin versant, etc. seront bénéfiques et durables. Progressivement, elle intégrera également un bilan de l'état nutritionnel des populations vulnérables concernées ainsi que de la place des femmes comme actrices des décisions et bénéficiaires du projet. De cette analyse, on déduira les mesures préventives, correctives ou compensatrices (risques d'impacts négatifs) à prévoir ou celles permettant d'accroître et de conforter des impacts positifs. La *figure 10* ci-dessous illustre cette démarche. Le cadre logique détaillé en *annexe 1* donne une première approche des risques et des avantages environnementaux, sociaux et sanitaires de chacune des activités soutenues.

Le groupe AFD veillera à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la dégradation des forêts ni à la déforestation. Au contraire les projets agricoles soutenus devront promouvoir la conservation et la restauration des zones forestières et

ENCADRÉ 5 : PRINCIPES DU BUSINESS AND BIODIVERSITY PROGRAMM (BBOP)

- | | | |
|---|--|---|
| 1 Atteindre un résultat de non perte nette de la biodiversité ; | 5 Prendre en compte le contexte local (environnemental, social et culturel) ; | 8 Fixer un objectif de résultats sur le long terme ; |
| 2 Tendre vers un gain de biodiversité ; | 6 Faire participer l'ensemble des parties prenantes ; | 9 Être transparent et communiquer ses résultats ; |
| 3 Respecter la hiérarchie de mesures d'atténuation (éviter, réduire, compenser) ; | 7 Mettre en œuvre une mesure de compensation de façon justifiée, équilibrée et équitable ; | 10 Respecter les savoir-faire traditionnels lors de la mise en place des mesures de compensation. |
| 4 Poser les limites au principe de compensation ; | | |

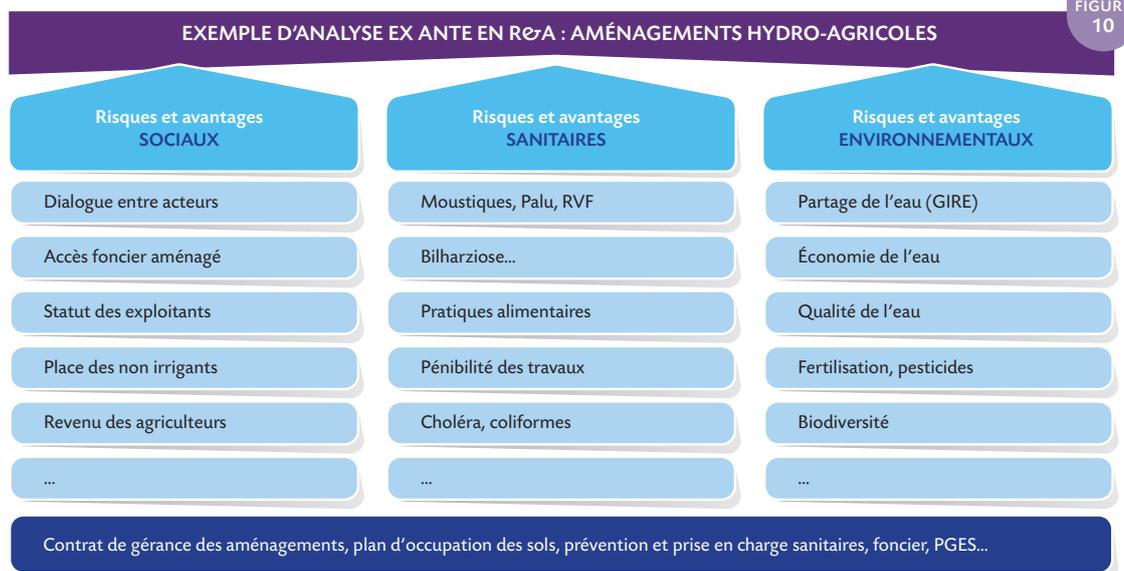
Sources : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude_Compensation_UICN_France.pdf - <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/principles.pdf>

des corridors écologiques. Les programmes d'extension ou de réhabilitation de grandes plantations de cultures pérennes et de sylvicultures monospécifiques appliqueront une politique exemplaire de « zéro déforestation », politique impliquant l'absence de perte de forêt primaire comme de biodiversité et des actions de compensation pour toute perte de forêt secondaire.

D'une manière générale, les principes cités dans l'encadré 5 seront appliqués. Les habitats critiques tels que définis dans la liste d'exclusion de l'AFD seront préservés²³.

Le groupe AFD veillera au respect :

- 1 Des directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable adoptées en mai 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ;
- 2 Des principes d'investissements agricoles responsables lorsqu'ils seront adoptés par le CSA d'ici à 2014.



22 http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_d_evaluation_genre_et_dev_cle87f23a.pdf

23 Liste d'exclusion validée en 2011 par le Conseil d'administration de l'AFD : le terme d'habitat critique englobe les habitats naturels et modifiés qui méritent une attention particulière. Ce terme inclut (1) les espaces à haute valeur en terme de biodiversité tel que défini par les critères de classification de l'UICN, dont notamment les habitats nécessaires à la survie d'espèces en danger définies par la liste rouge de l'UICN sur les espèces menacées ou par toute législation nationale ; (2) les espaces ayant une importance particulière pour les

espèces endémiques ou à périmètre restreint ; (3) les sites critiques pour la survie d'espèces migratrices ; (4) les espaces qui accueillent un nombre significatif d'individus d'espèces grégaires ; (5) les espaces présentant des assemblages uniques d'espèces ou contenant des espèces qui sont associées selon des processus d'évolution clés ou encore qui remplissent des services éco-systémiques clés ; (6) et les territoires présentant une biodiversité d'importance sociale, économique ou culturelle significative pour les communautés locales. Les forêts primaires ou forêts à haute valeur de conservation doivent également être considérées comme habitat critique.

Objectif 1 : Amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire : politiques agricoles, rurales et nutritionnelles

Depuis les années 1990, le secteur agricole des pays de l'Afrique subsaharienne a vu les fonctions de production, de transformation ; de commercialisation (domestiques ou extérieures), de conseil et de vulgarisation, de formation professionnelle, de recherche de contrôle qualité, de lutte contre les maladies du bétail et des plantes, évoluer grandement dans le sens d'une réduction importante du périmètre de l'État.

Les économies réalisées ont ainsi pu être réorientées vers d'autres secteurs tels que la santé, la formation, ou les infrastructures qui indirectement sont nécessaires à la sécurité alimentaire.

Cependant, au niveau sectoriel, les acteurs privés et en particulier les OPA, ont rarement été, jusque-là, en mesure d'assurer de manière suffisante des fonctions essentielles de conseil, formation, d'innovation ou de prévention des risques.

Depuis 2008, des soutiens conséquents sont apportés par certains États sous la forme de subventions directes annuelles sur les prix des engrais. Ces interventions, outre qu'elles sont coûteuses, ne contribuent guère à structurer des filières d'approvisionnement durables. Dans le même temps, certains États donnent accès à leur territoire, sans grande précaution, à des capitaux étrangers dont ils espèrent des effets rapides en termes de productivité. Au total, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les questions relatives au rôle de l'État restent posées.

Quelles sont les interventions publiques nécessaires et suffisantes pour induire les investissements les plus efficaces en termes de développement inclusif et durable ? Quelles sont les interventions dont l'État peut et doit se désengager au profit d'acteurs privés, d'institutions professionnelles ou de collectivités locales ? Quelles sont, au contraire, les domaines où l'État doit accroître sa présence, sous la forme de régulation, de normes et d'effort budgétaire ?

Les options sont claires sur des questions comme la formation professionnelle, le crédit à l'agriculture, la sécurisation du foncier, le développement de l'irrigation, des pistes ou des infrastructures de mise en marché. Il est cependant des domaines régalien d'intervention, pour

lesquels, en Afrique subsaharienne, les États et leurs organisations sous-régionales doivent être plus présents. Il s'agit notamment :

- 1 Du pilotage macro-économique et social du secteur agricole ;
- 2 Du partage du territoire entre des usages, agricoles, forestiers, pastoraux, de ressources naturelles renouvelables entre différentes communautés ;
- 3 De la prévention et de la gestion des risques ;
- 4 De la prévention et la prise en charge de la malnutrition et de la grande vulnérabilité alimentaire²⁴ ;
- 5 De la sécurité du foncier ;
- 6 Du cadre réglementaire et financier permettant le développement des OPA.

L'AFD soutiendra les États et les organisations sous-régionales souhaitant améliorer leurs capacités dans ces domaines avec, si nécessaire, l'appui des organisations internationales compétentes.

Simultanément, dans la perspective d'une amélioration de la qualité du dialogue politique sectoriel entre un « État moderne stratège » et des « partenaires économiques et sociaux informés », l'AFD pourra soutenir les activités de recherche-action, des expérimentations ainsi que la production de connaissances et d'outils d'aide à la décision.

7.3.1. OS 1.1 : Pilotage macro-économique et territorial

Les Programmes nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) que l'Union africaine incite ses États membres à formuler et à mettre en œuvre doivent faire l'objet d'un dialogue politique entre les États, les organisations professionnelles agricoles, les entreprises, la société civile et les bailleurs de fonds dès lors que ceux-ci sont invités à soutenir ces programmes.

Un tel dialogue doit reposer sur des données économiques de qualité, mais également sur une vision partagée de l'impact du développement agricole sur le territoire national.

L'AFD pourrait soutenir les institutions nationales et régionales²⁵ sur les sujets suivants :

→ **Élaboration des politiques nutritionnelles ;**

²⁴ <http://www.gisa-france.fr/nutrition>

²⁵ CEDEAO, UEMOA, CILSS, CEMAC pour l'Afrique de l'Ouest et du centre principalement, SADC, EAC et COMESA éventuellement.

²⁶ <http://www.gisa-france.fr/volatilite-des-prix>

²⁷ Points 40 à 41 et 72 de la Déclaration finale du G20 de Cannes en juin 2011.

- **Systèmes d'information sur la sécurité alimentaire** qui incluent les informations sur les marchés agricoles, les productions, sur la situation nutritionnelle, sur la sécurité alimentaire et les prévisions de récoltes, par consolidation d'enquêtes et de statistiques saisonnières, les dispositifs statistiques nationaux de manière générale, de façon à préparer les interventions d'aide et à suivre leurs impacts ;
- **Développement du commerce national et régional** : mise en place des politiques commerciales communautaires favorisant l'intégration régionale, accompagnant ainsi les spécialisations agricoles qui apparaissent entre bassins de production et bassins de consommation et entre les zones de production (pays sahéliens et pays côtiers) ;
- **Observatoires des exploitations agricoles**, par échantillonnages représentatifs de leur diversité, avec pour objectif de soutenir l'évolution des exploitations familiales ;
- **Observatoire économique par filière**, par consolidation des comptes des acteurs économiques pour apprécier leurs performances, leur compétitivité, le partage de la valeur, les assiettes fiscales, etc. ;
- **Information géographique sur les usages des sols**, de façon à piloter/contrôler l'extension du domaine cultivé, la transformation des paysages, dans le cadre des stratégies REDD + des États ;
- **Cadres de concertation État-Profession** sur les politiques agricoles et la gestion concertée des ressources naturelles ;
- **Renforcement des capacités des OPA** afin qu'elles

jouent un rôle croissant dans la construction des politiques publiques.

7.3.2. OS 1.2 : Prévention et atténuation des risques agricoles

Quatre types de risques doivent être considérés pour l'Afrique subsaharienne pour faciliter et sécuriser les investissements privés dans le secteur agricole, des exploitations agricoles aux investisseurs : le foncier, les prix, les maladies des plantes et des animaux et le climat.

Les plus petites exploitations sont les plus vulnérables à ces risques inhérents à l'activité agricole. Elles ne peuvent s'assurer elles-mêmes. Mettre en place des mécanismes *ad hoc* de prévention et d'atténuation de leurs effets, répond à un objectif d'équité. Dans le cadre d'une approche holistique favorisant la résilience, l'AFD soutiendra la formulation et la mise en œuvre des politiques afférentes à ces risques, et, le cas échéant, le développement et la diffusion des outils, publics ou privés, utiles à leur gestion.

7.3.3. S/OS 1.2.1 Prévention de la volatilité des prix agricoles (cf. annexe 2)²⁶

En 2011, le G20²⁷ a demandé à ce que soient prises des mesures internationales de réduction de la volatilité des prix sur les marchés agricoles mondiaux. Ces mesures concernent au premier chef les grands acheteurs et les grands producteurs de produits comme le blé, le maïs, le soja et le riz, qui ont convenu notamment :

- d'améliorer les informations sur les marchés agricoles

ENCADRÉ 6 : SYSTÈMES NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

Les composantes principales du renforcement des systèmes nationaux de lutte contre la malnutrition sont les suivantes :

- 1 Une reconnaissance des problèmes nutritionnels du pays et de leurs causes ;
- 2 Une volonté gouvernementale se traduisant par des engagements explicites de long terme, traduits en politiques publiques, stratégies nationales et allocations budgétaires ;
- 3 Des compétences analytiques, techniques, stratégiques et de gestion en nutrition ;
- 4 Le développement d'une « culture de la nutrition » dans des domaines connexes (économie, agriculture, santé, éducation, eau et assainissement) ;
- 5 Un montage institutionnel adapté au caractère multisectoriel de la nutrition favorisant la coordination et la mobilisation de l'ensemble des acteurs (communautés locales, société civile, services techniques connexes...);
- 6 Des structures opérationnelles capables d'atteindre les populations souffrant (ou à risque) de malnutrition et d'évaluer le résultat de leurs actions (système de suivi-évaluation) ;
- 7 Des ressources financières conséquentes sur la durée et mobilisées dans le cadre des politiques économiques nationales.

Source : DOS Nutrition, 2011.

en mettant en place un système d'information sur les marchés agricoles SIMA-AMIS²⁸ ;

- de se concerter avant la prise de décisions susceptibles d'aggraver des tensions sur les marchés ;
- de créer un Forum de réaction rapide²⁹ en cas de crise.

Le G20 a également demandé aux organisations internationales de travailler ensemble pour fournir aux pays à faible revenu une expertise et des conseils en matière de gestion des risques et accueilli favorablement l'initiative prise par le NEPAD pour intégrer la gestion des risques dans les politiques agricoles en Afrique (point 72 de la déclaration finale). En 2012, cette question est également à l'agenda du G8³⁰.

Pour l'Afrique subsaharienne, la volatilité des marchés agricoles concerne :

- 1 **les produits importés** avec des effets négatifs sur les consommateurs ou les producteurs locaux, selon que l'on constate des hausses ou des baisses ;
- 2 **les produits locaux sur les marchés domestiques** selon que les récoltes sont excédentaires ou déficitaires ;
- 3 **les produits locaux exportés** selon l'état des marchés mondiaux.

Dans une perspective d'augmentation des productions, chacun s'accorde à reconnaître qu'une certaine stabilité interannuelle des prix payés aux producteurs doit être associée à un niveau suffisamment rémunérateur pour que les investissements indispensables à moyen terme au développement agricole soient favorisés. Les outils mobilisables pour assurer à la fois stabilité et rémunération suffisante sont divers.

Ils relèvent d'interventions publiques (ajustement de la fiscalité, constitution ou libération de stocks publics), d'accords professionnels (fonds de lissage) ou de stra-

tégies commerciales (développement du commerce – notamment régional –, stockage, vente ou achat à terme, options de couverture). Leur pertinence doit s'apprécier par produit, par filière et par pays. Ces outils s'insèrent dans une approche holistique et contextualisée des risques. Ils seront étroitement coordonnés avec les politiques plus larges de filets de sécurité (socle de protection sociale).

En octobre 2011, le NEPAD a demandé au G20 un soutien spécifique pour une meilleure prise en compte de ces questions dans les PNIA. Ceci a conduit l'AFD à proposer à d'autres institutions financières (FIDA, BM, BAfD) de constituer une plate-forme d'expertise pour la gestion des risques agricoles (PARM). Dès 2013, à travers l'initiative PARM, il sera possible d'assister les pays pour l'identification des risques de volatilité, le choix des outils et leur mise en œuvre. L'AFD pourra accompagner les États et les filières souhaitant mettre en place les outils appropriés :

- Instruments de développement du commerce ;
- Politique d'atténuation de la volatilité des prix agricoles ;
- Fonds de lissage interprofessionnels sur les cultures d'exportation ;
- Amélioration du stockage et de la mise en marché pour les produits vivriers, importés ou produits localement ;
- Assurance agricole indicielle ;
- Contractualisation à moyen terme ;
- Tarifs extérieurs sur les produits sensibles, etc.

7.3.4. S/OS 1.2.2 Prévention et gestion des risques zoo et phyto sanitaires

La prévention et la gestion des risques sanitaires et phyto-sanitaires (SPS) répondent à trois objectifs :

27 Points 40 à 51 et 72 de la Déclaration finale du G20 de Cannes en juin 2011.

28 <http://www.amis-outlook.org/>

29 <http://www.amis-outlook.org/amis-about/forum/en/>

30 <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/18/fact-sheet-g-8-action-food-security-and-nutrition>

31 <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/17-A-Savoir.pdf>. Franck GALTIER. CIRAD

32 Maladies animales : <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/evaluations-pvs/>

Criquets : <http://www.clcpro-empres.org/>

Maladies des plantes : <http://www.clcpro-empres.org/>

33 Organisation mondiale du commerce : <http://www.wto.org/indexfr.htm>

34 Organisation mondiale de la santé animale, Office international des épizooties : <http://www.oie.int/fr/>

35 Convention internationale pour la protection des végétaux : <https://www.ippc.int/index.php?L=2>

36 <http://www.codexalimentarius.org/codex-home/fr/>

37 http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/doc_Nutrition_FR.pdf

38 <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/report-4-social-protection-for-food-security/fr/>

39 <http://scalingupnutrition.org/fr>

- ① **la productivité** : réduction des pertes de production (ravageurs, phytopathogènes et maladies des animaux) ;
- ② **la protection des consommateurs** par la réduction des risques d'impact sur leur santé (maladies transmissibles des animaux aux hommes, contaminations microbiennes des aliments, contaminations chimiques des aliments, du fait de l'usage de pesticides ou médicaments dans la maîtrise des risques) ;
- ③ **la compétitivité qualité** sur des marchés rémunérateurs de pays importateurs qui protègent leurs producteurs et leurs consommateurs par des exigences sanitaires.

Pour ne pas être considérées comme des obstacles non tarifaires aux échanges, ces exigences ne peuvent pas être plus contraignantes que les normes fixées par les instances internationales mandatées par l'OMC³³ (l'OIE³⁴ pour les animaux et produits d'origine animale, la CIPV³⁵ gérée par la FAO pour les produits végétaux, le *Codex Alimentarius*³⁶ cogéré par la FAO et l'OMS pour les denrées alimentaires, incluant le suivi des résidus).

Cependant, afin de faciliter les échanges entre acteurs économiques régionaux, des normes régionales, adaptées aux produits et aux marchés locaux, peuvent être définies.

La mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des crises sanitaires est généralement assurée par ① des services administratifs compétents (quarantaines, centres de lutte contre les criquets, vétérinaires officiels, répression des fraudes), ② des professionnels et ③ des laboratoires. Les capacités de l'ensemble de ces acteurs doivent être renforcées et leurs relations formalisées, y compris dans des délégations de missions entre l'État et des opérateurs privés.

Dès lors que la plupart des pathogènes et des ravageurs ne connaissent pas les frontières, des coopérations régionales et internationales sont indispensables (d'où un rôle important de l'OIE et de la FAO).

L'AFD apportera notamment son appui via les organisations sous-régionales (CEDEAO en Afrique de l'Ouest pour les questions phytosanitaires et vétérinaires, Commission *ad hoc* pour les criquets).

7.3.5. S/OS 1.2.3 Risques climatiques

Le risque climatique doit désormais être considéré à deux échelles de temps :

- ① le court terme dans lequel il s'agit pour l'agriculteur de surmonter la difficulté d'une sécheresse ou d'une inondation ;

- ② le long terme dans lequel un pays ou une région doit se préparer aux effets multiples et incertains d'un changement climatique rapide.

En pratique, sur un continent africain où l'agriculture et l'élevage se sont développés dans des conditions de grands aléas climatiques, deux types d'actions seront soutenues :

- La mise au point et la diffusion de toutes les pratiques agronomiques permettant de gérer les aléas climatiques et de tirer le meilleur parti de l'eau : irrigation, drainage, teneur en matière organique des sols, diversité génétique au sein des espèces cultivées, diversité des espèces, mobilité (élevage) ; au travers de programmes de recherche et de formation qui facilitent la conservation, la diversification agricole et les échanges de bonnes pratiques ;
- La couverture financière des risques climatiques. En Afrique subsaharienne, ces risques sont entièrement assumés par les agriculteurs, l'État pouvant intervenir par des reports ou des annulations de créances, lorsque des prêts ont été consentis par des banques publiques, ce qui contribue à déstabiliser ces établissements. Plusieurs pays expérimentent actuellement la faisabilité de systèmes d'assurances fondés sur des index climatiques. Le couplage de ces assurances avec des fonds de solidarité et de calamité permettra aux agriculteurs d'adopter une vision de moyen terme dans la programmation de leurs investissements.

L'AFD appuiera par ailleurs des actions visant à l'atténuation au changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et facilitant le stockage du carbone de la parcelle au paysage : biogaz et plantations forestières, notamment.

7.3.6. OS 1.3 : Filets de sécurité alimentaire et prise en charge de la malnutrition

En 2011, s'appuyant sur les recommandations de la communauté internationale, un document d'orientation stratégique (DOS) pour la nutrition dans les pays en développement a été adopté par la France³⁷. En 2012, un rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition³⁸ a analysé les différentes interventions relevant des filets sociaux de sécurité alimentaire. Les interventions de l'AFD s'appuieront sur les recommandations formulées par ces documents. Elles contribueront à l'engagement de la France dans le mouvement Scaling Up Nutrition (SUN³⁹) dont vingt pays d'Afrique subsaharienne sont membres.

La situation nutritionnelle des populations, et plus particulièrement celle des jeunes enfants et des femmes, a des impacts de long terme, y compris sur la génération

suivante (état de santé, capacités d'apprentissage, productivité du travail). L'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations détermine pour partie leur situation nutritionnelle. Mais si la croissance a des effets à moyen terme, il ne faut pas ignorer l'existence de « pièges à pauvreté » et dans les pays les plus pauvres, la malnutrition peut concerner environ un enfant sur deux et être présente à des prévalences comparables dans toutes les classes socio-économiques de la population à l'exception des 20 % des familles les plus aisées⁴⁰. Réduire la malnutrition, c'est donc s'attaquer aux causes multiples qui la génèrent et s'assurer que la croissance économique touche les plus vulnérables. C'est pourquoi la France s'est engagée en faveur de l'accès à la santé des enfants et des mères avec un volet spécifique sur la nutrition lors du G8 de Muskoka (2010)⁴¹.

Dans cette perspective, on doit considérer des mesures de réduction de l'impact des chocs (climat, hausse des prix, déplacements de populations, etc.) sur les plus pauvres et la prise en charge de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë. Ceci requiert des transferts financiers de la collectivité aux ménages pauvres sous forme d'aide alimentaire ciblée, de mise en marché de produits à des prix subventionnés à partir de stocks publics, de prise en charge des enfants et mères en déficit nutritionnel, et de programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre d'intérêt collectif, selon des modalités n'ayant pas d'effets indésirables sur les marchés locaux (hausse des prix pénalisant les consommateurs pauvres en cas d'achats locaux ou au contraire baisse des prix pénalisant les producteurs en cas de remise sur le marché d'aide distribuée gratuitement) ou les communautés (assistanat, détournement).

L'AFD contribuera à ces objectifs de différentes façons :

1 Information sur l'état nutritionnel

Dans le cadre de son appui à l'amélioration des politiques publiques, l'AFD pourra soutenir la connaissance de l'état nutritionnel de populations cibles.

2 Diversification et qualité de l'alimentation

La diversification des régimes alimentaires, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de légumes, de fruits et de sources de protéines animales et végétales régulièrement consommées permet une amélioration de l'état nutritionnel. Pour les populations les plus vulnérables, le maraîchage et les petits élevages (œuf, lait, viande) améliorent simultanément l'autoconsommation et les revenus, notamment des femmes. L'AFD les soutiendra.

3 Amélioration de la gestion des stocks de produits alimentaires et de leur emploi

De nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont des politiques de stockage qui combinent, plus ou moins efficacement, intervention de soutien aux prix à la production, ventes subventionnées et aide alimentaire. Calibrer et gérer un système national de stocks alimentaires qui combine stocks publics, stocks villageois et stocks commerciaux, achats locaux et importations est difficile.

En Afrique de l'Ouest, la constitution d'un mécanisme régional par la mise en réseau de réserve alimentaire physique et financière fait l'objet d'un programme de long terme porté par la CEDEAO et présenté au G20 en 2011.

L'AFD pourra intervenir 1 dans l'amélioration des stocks de proximité par les organisations de producteurs, y compris leur financement par les institutions financières locales et le warrantage 2 l'amélioration du stockage des réserves d'importance stratégique, 3 la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de stockage et d'intervention sur les marchés, au niveau national comme régional.

4 Production locale et la commercialisation d'aliments fortifiés

Il est désormais possible de produire des aliments à haute valeur nutritionnelle dans les pays qui en ont besoin de manière structurelle de façon à répondre aux besoins et cahiers des charges des organisations internationales compétentes (OMS, UNICEF, PAM). Cela peut être fait par des PME locales, avec l'appui de la recherche et d'ONG françaises (IRD, MSF, GRET) et d'entreprises françaises (Nutraset, Danone). Deux gammes de produits sont concernées. D'une part, les produits de prise en charge de la

40 Sources: enquêtes démographiques et de santé au Burkina Faso, Niger et Mali.

41 http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Les_engagements_de_Muskoka_pour_la_sante_cle096379.pdf

42 <http://www.foncier-developpement.fr/>

43 Déclaration de l'Union africaine sur la sécurité foncière, 2010.

44 http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/B2_EU_Land_Guidelines_Final_12_2004_en.pdf

45 http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Land-tenure-and-international-investments-in-agriculture-2011.pdf

46 <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>

47 39^{ème} session du CSA

malnutrition grave nécessaires aux programmes financés ou mis en œuvre par les organismes publics nationaux ou internationaux spécialisés. D'autre part, des aliments de qualité bon marché, adaptés aux besoins nutritionnels des enfants et des mères, accessibles aux familles à revenus modestes utiles à la prévention de la malnutrition.

L'AFD pourra intervenir **1** dans la recherche et développement des aliments à base de produits locaux, **2** dans le financement des PME de transformation, **3** dans la mise à niveau et l'organisation des groupements de producteurs qui les fourniront en produits de base de qualité requise (arachide, céréales, etc.).

5 Alimentation scolaire

La distribution régulière d'un repas équilibré par les écoles a un effet sur le taux de scolarisation et sur les capacités d'apprentissage des enfants. Cet effet est immédiat et à moyen terme si les repas distribués contribuent à diversifier les habitudes alimentaires des enfants. Dès lors que les produits utilisés sont produits localement, les cantines scolaires ont également un impact positif sur l'économie agricole locale, par la régularité et les exigences qualitatives des achats publics.

L'AFD pourra contribuer à des programmes de cantines scolaires, dans le cadre d'une contractualisation entre producteurs locaux, les écoles, les parents et les États, de façon à en garantir la régularité et le ciblage dans la durée.

6 Éducation nutritionnelle et sanitaire

Dans le cadre de ses appuis à l'éducation de base, une attention sera portée au contenu des programmes scolaires.

7 Aide directe ciblée aux familles les plus vulnérables

L'aide aux familles vulnérables passe par un diagnostic des situations dans les zones d'intervention. Ces diagnostics seront proposés aux partenaires dans les zones à risques structurels ou post-crise, plus particulièrement dans le cadre de projets de développement local. Les aides qui seront adossées à ces diagnostics peuvent prendre diverses formes. Ainsi, des opérations financées par l'AFD, sous maîtrise d'ouvrage des États ou des collectivités locales, nécessitent des travaux à haute intensité de main d'œuvre, dans des régions de sous-emploi, permanent ou saisonnier, notamment la réalisation et entretien des pistes, des ouvrages d'irrigation, des aménagements antiérosifs. Au cas par cas, il sera envisagé, avec les maîtrises d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, les conditions permettant de faire bénéficier les populations les plus vulnérables de ces opportunités d'emploi.

L'AFD peut aussi, au travers de ses différents instruments (ex : aide budgétaire, aide programme, ONG), appuyer les programmes de filets de sécurité avec comme préoccupa-

tion leur impact dans la durée si les situations visées sont chroniques ou récurrentes et donc l'identification des relais au sein des politiques et des mécanismes sociaux et économiques locaux.

7.3.7. OS 1.4 : Sécurisation des droits fonciers et amélioration de leur gestion

Du fait de l'intérêt nouveau des investisseurs (nationaux et internationaux) pour l'agriculture, la sécurisation des droits fonciers est devenue un sujet de préoccupation pour les exploitants ayant des droits traditionnels (risque de spoliation), pour les investisseurs (risque de contestation des droits accordés par des autorités formelles ou coutumières non légitimes) et pour les autorités politiques (contentieux nombreux dégénéralant en conflits, risques de spéculation sans mise en valeur).

La France, grâce aux travaux du Groupe technique « foncier et développement » animé par le MAE et l'AFD, a pris des positions dès 2008⁴². En 2010, l'Union africaine a adopté une déclaration sur le foncier⁴³, tandis que l'Union européenne actualisait ses lignes directrices pour soutenir les pays partenaires dans la réforme de leur droit foncier⁴⁴. En 2011, le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition a publié un rapport sur la gestion du foncier et des investissements⁴⁵. Finalement en 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a adopté des « directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers⁴⁶ ». Par ailleurs, l'élaboration de « principes pour des investissements agricoles responsables » a été lancée en octobre 2012 par le CSA⁴⁷.

L'AFD :

- contribuera à la formulation des positions de la France dans ces discussions internationales, pour la mise en œuvre des directives volontaires ;
- ajustera en conséquence ses propres procédures d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets qui lui sont soumis, notamment dans le cadre de son activité de financement du secteur privé. À ce titre, une attention particulière sera portée aux diligences foncières applicables aux investissements dans l'agriculture, au travers d'analyse *ex ante* de la situation foncière des exploitations et territoires concernés, en veillant notamment à ce que l'ensemble des parties-prenantes soient informées, consultées et associées de bonne foi aux décisions qui les concernent ;
- soutiendra les États qui engagent des réformes de leurs législations foncières permettant de réconcilier droits historiques coutumiers et principe de domaniaité hérité de la période coloniale comme elle a commencé à le faire depuis une vingtaine d'années en contribuant (avec le MAE) à l'actualisation des bases juridiques et à

l'administration du foncier agricole dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne francophone⁴⁸.

Ainsi, l'AFD poursuivra son appui à l'élaboration de législations du foncier agricole fondées sur ① le respect des différents droits fonciers des populations, ② la sécurité des exploitants agricoles en faire-valoir indirect⁴⁹, ③ l'équité des contrats de location des terres, ④ le transfert des compétences aux collectivités locales et la transparence de l'administration, ⑤ l'accès des jeunes agriculteurs et des femmes au foncier agricoles, ⑥ la régulation des cumuls et accaparement de surfaces incompatibles avec un développement local équitable et ⑦ la réduction des coûts et des délais d'enregistrement de tous les droits sur le foncier, y compris les transactions et les mutations.

Les interventions de l'AFD soutiendront notamment :

- la mise en œuvre, au niveau des États et des collectivités locales, des innovations institutionnelles (guichets fonciers communaux, commission locale de reconnaissance des droits et d'arbitrage) et techniques (systèmes d'information géographique et administrative) ;
- la formation aux métiers du foncier ;
- la mise en place d'observatoires sur l'impact des réformes.

Les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers adoptées par le CSA en 2012 sont applicables non seulement aux terres cultivables, mais également aux espaces pastoraux, aux pêches et aux forêts. Chacun de ces espaces naturels requiert des approches spécifiques selon les principes suivants :

- Une gestion durable permettant la conservation, voire la restauration du potentiel de production de la biomasse naturelle (fourrages, ressources halieutiques, produits forestiers ligneux et non ligneux y compris produits de la chasse) ;
- Une valorisation optimale des produits extraits, par le développement de filière de qualité ou certifiée et la transformation en produits le plus élaborés possible ;
- Un partage équitable des bénéfices issus de la mise en valeur entre les communautés concernées.

Pour ces espaces et ces ressources, les interventions de l'AFD porteront sur ① l'évaluation et le suivi du potentiel de production de façon à calibrer le taux de prélèvement (charge pastorale, effort de pêche et rythme de coupe), ② les mécanismes de gestion des droits de mise en valeur de façon à responsabiliser les exploitants dans une gestion à long terme et ③ les capacités des collectivités locales et États à faire respecter les engagements de gestion durable.

Les interventions de l'AFD pour les pêches et les forêts sont précisées dans un Cadre d'intervention transversal « Biodiversité ».

L'élevage extensif sahélien, dont le maintien et l'insertion dans les économies modernes soulèvent des questions de partage des territoires, de conservation des ressources naturelles, d'insertion sociale des pasteurs comme de développement des filières animales fait l'objet de l'encadré 7 page 40.

7.4 | Objectif 2 : Développement des territoires ruraux et conservation de leur capital naturel

La compétitivité des filières agricoles africaines, sur les marchés domestiques comme à l'international, est grandement dépendante :

- de la « connexion » de zones de production avec les pôles de consommation, de transformation et d'exportation, ceux-ci pouvant être partagés entre plusieurs pays ;
- de nombreux autres facteurs relatifs à la « qualité de la vie » en zones rurales et qui ont un impact sur la productivité des agriculteurs.

En outre, les migrations internes au continent concernent un nombre croissant de personnes (10 à 15 millions

chaque année). Ces migrations sont classiquement saisonnières, pastorales ou agricoles, entre zones rurales (récoltes, transhumances) ou entre zones rurales et villes. On constate aussi des migrations définitives, par abandon de zones densément peuplées (Afrique de l'Est) ou en voie de désertification (Sahel), vers les villes mais également vers de « nouvelles terres » du fait des progrès de la lutte contre les vecteurs de maladie (onchocercose, trypanosomiases, malaria), de l'ouverture de pistes et la réalisation et d'aménagements hydro-agricoles (Sénégal, Niger).

Ces dynamiques de peuplement prendront de l'ampleur

48 Burkina-Faso, Madagascar, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire

49 « Il peut y avoir exploitation familiale sans propriété du sol. De ces deux réalités « l'exploitation familiale » et la « propriété du sol » laquelle a le plus d'importance ? Mon choix et fait : l'important est l'exploitation familiale ». Edgar Pisani, Utopie Foncière, 1977, page 13.

dans les 20 ans à venir. Selon les moyens que les États mobiliseront pour accompagner ces migrations internes, elles seront porteuses de développement ou de tensions.

Une amélioration de la gouvernance des zones rurales d'Afrique, respectueuse des traditions mais facilitant les transformations et de nouveaux équilibres économiques, sera un des enjeux de la consolidation des démocraties africaines.

Au total, sous l'effet de la démographie, de la demande de terres agricoles, des pressions sur les ressources naturelles (dont l'eau), des changements environnementaux et climatiques, les espaces et les sociétés rurales d'Afrique subsaharienne vont, dans les décennies à venir, connaître des transformations importantes porteuses de risques politiques, sociaux et environnementaux.

À ce titre, l'AFD soutiendra :

- le renforcement des capacités des collectivités locales rurales à exercer des compétences clés pour un développement durable de leurs territoires ;
- le désenclavement logistique et énergétique des zones rurales ;
- l'accès aux services essentiels dans les zones rurales.

7.4.1. OS 2.1 : Gouvernance des territoires ruraux pour un développement durable

La plupart des pays d'intervention de l'AFD en Afrique subsaharienne se sont engagés dans des processus de décentralisation qui transfèrent des compétences importantes aux collectivités locales, en distinguant généralement les collectivités urbaines et les collectivités rurales. Ces processus sont naturellement très déterminés par l'histoire et la géographie de chaque État.

Ils ont en commun des dimensions ① de démocratie locale (élections), ② de planification du développement (plans de développement communaux), ③ d'investissements publics (fonds de développement abondés par l'État), ④ d'administration locale (fiscalité, état civil, sécurité, foncier). Les compétences transférées jusqu'à présent sont généralement très étendues alors que les ressources allouées par les États centraux relativement modestes.

La coopération française (ministère chargé du Développement, AFD et collectivités locales françaises dans le cadre de la coopération décentralisée) accompagne cette dynamique depuis ses origines, ses interventions précédant, accompagnant et évoluant selon les choix institutionnels des États concernés.

Les interventions de développement local de l'AFD ont ainsi contribué au renforcement des capacités de

maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre des collectivités rurales dans les compétences qui leur étaient transférées : services essentiels (eau, santé, éducation), petites infrastructures (pistes); ressources naturelles (foncier).

Ce processus a suscité la création de fonds d'investissement (ANICT au Mali ou fonds d'investissement des collectivités territoriales envisagé au Burkina) ou la mobilisation de mécanismes budgétaires nationaux (Sénégal, Mauritanie).

A ces deux composantes qui conservent toute leur pertinence, les collectivités ajoutent désormais la gestion du foncier et du territoire de la collectivité, dans ses trois dimensions :

- La gestion du foncier « privé », de façon à sécuriser les droits historiques et à faciliter la mise en valeur des terres cultivables dans des conditions équitables et durables ;
- La gestion et la protection des communs (forêts, plans d'eau, parcours) pour en éviter l'aliénation et la dégradation ;
- Les relations avec l'État concernant le domaine national, et notamment les aires protégées.

En matière d'appui à la décentralisation, l'AFD soutiendra la mise en œuvre des programmes nationaux intégrant l'ensemble de ces dimensions, en cohérence avec les politiques sectorielles nationales. Dans le respect des compétences déléguées, les interventions de l'AFD financeront :

- La programmation, la réalisation et la gestion des investissements structurants pour les territoires : équipements collectifs et infrastructures tels que pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, itinéraires de transhumance, aménagements des forêts communales, infrastructures de stockage et de commercialisation, marchés ruraux, écoles et collèges, dispensaires, ou encore les réseaux d'eau et d'assainissement ou d'énergie qui accompagnent les investissements ;
- La mise en place de mécanismes financiers de maintenance des infrastructures et d'un environnement public/privé capable de les entretenir ;
- La gestion du capital naturel de la collectivité à travers l'adoption de plans de gestion et de règles d'affectation des ressources naturelles, voire de gestion foncière ;
- La formation des responsables locaux en matière de gestion des investissements réalisés ;
- des incitations de la collectivité à ses opérateurs économiques.

7.4.2. OS 2.2 : Désenclavement logistique et énergétique des zones de production agricole

La réhabilitation et l'ouverture des pistes rurales, qui connectent les exploitations agricoles et les marchés

ENCADRÉ 7 : PERMANENCE ET ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF PASTORAL AU SAHEL

Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, des systèmes d'élevage extensifs, pastoraux, sédentaires ou transhumants exploitent des ressources naturelles renouvelables très diverses (des zones humides de la vallée du haut Nil aux zones très arides du Nord Sahel). Les herbivores domestiques (petits ruminants, bovins et camélins, ânes et chevaux) jouent un rôle très important pour les revenus de dizaines de millions de familles à travers la fourniture de protéines de haute qualité (viandes et lait), d'énergie (transport, labours et exhaure), de fumure organique, de sous-produits valorisables (cuirs et peaux) et d'épargne. Les transhumances qui sont d'amplitude très variables selon les régions et les années permettent une adaptation à la grande variabilité du climat et des ressources. Ces systèmes traditionnels mais performants aux plans économique, social et écologique, sont désormais confrontés ¹ au changement climatique ; ² à la transformation des zones qui accueillent

historiquement les transhumants en saison sèche : densification des cultures, fermeture d'itinéraires, aménagements hydro-agricoles de zones humides, aux restrictions de la vaine pâture, développement des élevages sédentaires ; ³ aux difficultés d'accès aux services de base (santé, éducation) ; ⁴ aux évolutions politiques (insécurité, frontières, décentralisation). Enfin, la dégradation des parcours par surexploitation (bois de feu et surcharge pastoral) est désormais fréquente. Dans certains pays, des politiques de mise en valeur agricole par des investissements privés à grande échelle (terres irrigables ou savanes soudano-guinéennes) réduisent les terres de parcours, modifient les itinéraires et bloquent l'accès à la ressource en eau. Par ailleurs, la sédentarisation des pasteurs est encore affichée comme un objectif dans certains pays, sans que toutes les conséquences en soient bien appréciées et traitées. Au total, l'accompagnement des populations pastorales face aux changements économique,

social et écologique en documentant les avantages et risques des différentes formes d'élevage extensif mérite une plus grande attention.

À travers son appui aux politiques pastorales, notamment dans les pays sahéliens, l'AFD financera des opérations permettant : ¹ de réduire les risques de conflits et à les gérer par la négociation entre communautés pastorales et agricoles, ² d'optimiser la valorisation de la biomasse naturelle des zones semi-arides et de savanes tout en la préservant, ³ de conforter des systèmes d'exploitation fortement résilients et ⁴ de faciliter la participation des communautés d'éleveurs aux transformations des sociétés rurales africaines, y compris en appuyant l'évolution de leurs modes de vie, c'est-à-dire en facilitant leur insertion progressive dans des économies locales sédentaires si tel est leur souhait, par l'élevage (laitier) ou l'agriculture.

primaires aux réseaux de transport national ont des effets très positifs sur l'économie agricole, doublement pénalisée par l'enclavement : coûts d'approche de ses intrants et coûts d'enlèvement de ses produits élevés. Cependant, l'ouverture de pistes donnant accès à des espaces naturels protégés jusque-là par leur enclavement peut induire des déplacements spontanés de population dans des conditions non souhaitables. Ce risque doit être précisément apprécié.

Deux approches ont été développées en Afrique. Dans le cadre des filières organisées, l'ouverture et l'entretien des pistes nécessaires aux activités des entreprises de ces filières ont été laissés sous leur responsabilité, que ce soit pour leur programmation, leur réalisation ou leur financement par prélèvement sur les marges des seuls opérateurs de ces filières. Ainsi des pistes ont été et sont finan-

cées dans le cadre de programmes « coton », « hévéa », « café », « lait » alors qu'elles bénéficient à l'ensemble des activités des zones concernées.

Suivant une autre approche, des projets « routes rurales » sont mis en œuvre par certains pays, dans le cadre de programmes nationaux d'entretien routier, le plus souvent cofinancés par plusieurs bailleurs de fonds. La programmation des travaux et leur réalisation obéissent alors aux règles de classement du réseau, de déconcentration des administrations, de décentralisation et des marchés publics pour les études et les travaux. La constitution et la gouvernance des fonds d'entretien routier (par des taxes à l'essieu et/ou sur les carburants), le renforcement des entreprises locales de travaux publics (TP) et la participation des populations à l'entretien courant constituent des aspects critiques de ces programmes.

50 Cf. CIS Énergie, octobre 2012 et <http://www.gisa-france.fr/biocarburants>

51 Voir les CIS Éducation, Santé et protection sociale, Eau et assainissement, Financement.

Une coordination entre ces deux approches est nécessaire. Les besoins de financement des infrastructures de transport restent généralement considérables dans les pays d'Afrique subsaharienne et la mobilisation des ressources des filières restera une option. Il conviendra ① de bien apprécier le poids de cette charge pour les filières et ② d'assurer que les ressources dégagées par les filières sont utilisées de manière optimale. L'AFD contribuera à des programmes « pistes » selon ces deux approches.

L'accès à une énergie de qualité à moindre coût est un autre facteur clé de la compétitivité des filières agricoles⁵⁰. L'AFD pourra contribuer à l'amélioration de l'accès à l'énergie des ménages et des entreprises en finançant, dans le cadre de programmes nationaux d'accès à l'énergie ou dans le cadre d'investissements privés :

- la connexion au réseau électrique des unités de transformation des produits agricoles (égrenage, huilerie) implantées dans les zones de production, ainsi que des agglomérations rurales ;
- l'équipement des unités de transformation en cogénération à haut rendement énergétique (sucreries, triturateurs, rizeries, scieries), pour leurs besoins propres et la cession des excédents aux collectivités voisines ;
- le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, petite hydraulique) pour les besoins des ménages et des communautés y compris à partir de biomasse cultivée (Jatropha, bois), dès lors que ces cultures s'intégreront dans les systèmes locaux de sécurité alimentaire, ou le bois énergie, dès lors qu'une gestion durable des boisements et la diffusion des foyers améliorés seront assurées.

7.4.3. OS 2.3 : Améliorer l'accès aux services de base dans les bassins de production agricole⁵¹

Il est bien établi que la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la malnutrition, la maîtrise de la fécondité (toujours très sensiblement plus élevée dans les zones rurales) et finalement la capacité des ruraux à innover et à s'organiser pour accroître leur productivité et leurs revenus, nécessitent une amélioration concomitante à leur accès aux services essentiels, selon des modalités spécifiques aux zones rurales concernées (dispersion des bénéficiaires, rareté des personnels spécialisés,...), des techniques appropriées, la mobilisation communautaire pouvant dans une certaine mesure pallier aux difficultés.

L'AFD peut intervenir sur cinq de ces services essentiels, cités ici pour mémoire :

- Accès à l'eau potable et à l'hygiène, qui impacte directement la santé des enfants ainsi que les temps de travail des femmes et des enfants ;
- Soins de santé primaire, protection maternelle et infantile pour l'espacement des naissances et la prévention de la malnutrition ;
- Éducation de base, qui permettra notamment de faire l'économie des programmes d'alphabétisation dans les programmes agricoles ;
- Télécommunication mobile, dont le déploiement dans les zones rurales permet l'accès à des services commerciaux et financiers ;
- Microfinances rurales.

7.5 | Objectif 3 : Croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles

On entend par « croissance durable, riche en emplois et inclusive des filières agricoles », une évolution des exploitations agricoles et de leurs relations avec les autres acteurs économiques de l'amont et de l'aval des filières, qui permettra une productivité accrue du travail et de la terre, des revenus plus importants et plus réguliers pour les agriculteurs et qui conservera le capital naturel (les sols, l'eau, la biodiversité) des exploitations et de leurs terroirs. Selon les systèmes agraires, cet objectif peut nécessiter des transformations importantes pour les agriculteurs : nouvelles cultures, nouvelles variétés, nouvelles techniques culturales (mécanisation, irrigation, etc.), accroissement des surfaces cultivées, jusqu'à l'adhésion à de nouvelles structures sociales (groupements, coopératives).

De nombreuses trajectoires d'évolution sont envisageables en Afrique subsaharienne, du fait des diversités agro-écologiques et sociologiques, dans le respect des dynamiques propres à chaque territoire. Ces évolutions devront chercher la création maximale d'emplois en milieu rural.

La croissance de la demande des marchés domestiques africains concerne une grande variété de produits agricoles, avec, comme ailleurs, une augmentation quantitative de la consommation en fruits, légumes, produits laitiers, poissons et viandes, mais également qualitative, notamment dans l'alimentation en amidon (plus de riz et de blé -nécessairement importé- plus d'igname et de manioc, moins de sorgho et de mil, etc.) comme dans celle

d'oléagineux (arachide en recul, palme et soja en progression, coton en recul, etc.). Ces évolutions conduisent les gouvernements à faire des choix de « filières prioritaires » (le riz, le maïs, le manioc souvent) sans que soient toujours bien analysées les causes de telles évolutions (accès à des produits importés bon marché, absence de technologies de transformation, etc.) ou leurs implications en termes de politiques publiques ou d'équilibres des territoires.

Les interventions de l'AFD devront contribuer à définir, pour chaque contexte, les meilleures options en termes de développement et à les accompagner. Six objectifs spécifiques sont retenus :

- 1 Renforcer la gestion professionnelle et interprofessionnelle et la contractualisation dans les filières agricoles ;
- 2 Aider les exploitations agricoles à accroître leurs revenus et à les diversifier en adoptant des modes de production durables, riches en emplois et rémunérateurs ;
- 3 Renforcer les PME et TPE de l'amont et de l'aval des filières agro-alimentaires ;
- 4 Améliorer l'efficacité des maillons les plus structurants des filières agricoles que sont les périmètres et réseaux d'irrigation, le stockage des produits agricoles, les infrastructures de mise en marché (abattoirs, marchés) ;
- 5 Structurer des opérateurs de formation et de conseil aux exploitants agricoles et aux responsables de PME ;
- 6 Améliorer l'offre de financement des institutions financières aux acteurs des filières agricoles.

7.5.1. OS 3.1 : Soutenir les exploitations agricoles familiales et les filières

L'exploitation agricole familiale est et doit rester la cellule de base de l'économie agricole africaine, même si des exploitations commerciales ou des plantations industrielles ont leur place sur le continent. Les exploitations familiales assurent aujourd'hui la quasi-totalité de la production agricole dans la plupart des filières vivrières domestiques et dans certaines filières d'exportation (coton). Cela sera toujours le cas dans les décennies à venir. Elles devraient même occuper une place croissante dans des filières initialement développées sous forme de plantations industrielles (hévéa, palmiers) mais dont le développement devrait désormais principalement reposer sur des contrats entre des petits producteurs indépendants et les industries, en raison du statut foncier des zones concer-

nées. Cela n'est pas un handicap pour l'Afrique. Bien au contraire. Des exploitations familiales bénéficiant d'un environnement propice permettent des progrès à large échelle en termes de productivité, de flexibilité, d'emplois et de répartition des fruits de la croissance. L'histoire de nombreuses petites régions agricoles d'Afrique confirme la capacité de ces exploitations à évoluer pour répondre à la demande des marchés (exploitations polyculture-élevage des zones cotonnières, exploitations rizicoles des vallées des fleuves sahéliens, pisciculture, élevage et maraîchage dans la périphérie des grandes agglomérations, régions productrices de thé, café, cacao, etc.). Ces dynamiques peuvent être élargies et amplifiées par 1 l'intégration des exploitations dans des organisations de producteurs, elles-mêmes engagées avec des acteurs de l'amont et de l'aval de la production dans des filières structurées, 2 l'accès à la formation, à l'information et aux conseils techniques et économiques et 3 l'équipement agricole en technologies appropriées permettant l'adoption de mode de production écologiquement intensif. A ce titre, trois sous-objectifs sont retenus qui portent sur :

- la structuration des filières par les organisations de producteurs des interprofessions et des relations contractuelles ;
- le renforcement des compétences des exploitants et des responsables de filières par la formation et le conseil ;
- la promotion de pratiques agricoles durables et riches en emplois.

7.5.2. S/OS 3.1.1 Renforcer les organisations professionnelles agricoles (OPA)⁵²

L'association des exploitations agricoles au sein d'organisations de producteurs agricoles (OPA) est une des conditions de leur évolution. Elle permet leur insertion équitable au sein de filières agricoles structurées associant les autres opérateurs économiques, ainsi que leurs représentations dans des organisations interprofessionnelles.

Trois types d'organisations professionnelles doivent encore se développer dans la région :

- des organisations à vocation économique pour la mise en marché ou la transformation de produits ;
- des organisations généralistes maîtres d'œuvre de services tels que le conseil aux exploitations, le conseil de gestion, la formation ;
- des organisations syndicales prenant part à la définition des politiques publiques, au niveau national comme au niveau sous-régional.

52 Y compris les organisations d'éleveurs et de pisciculteurs.

L'ensemble de ces fonctions est particulièrement nécessaire au développement des productions vivrières.

L'AFD soutiendra des évolutions engagées depuis deux décennies dans les cinq directions suivantes :

- la participation des producteurs à la gestion des filières agricoles, agro-alimentaires et agro-industrielles, y compris par la participation au capital de sociétés agro-industrielles ;
- le développement des organisations économiques (coopératives de transformation et de commercialisation, d'achat des intrants, d'utilisation du matériel agricole, de services économiques en général, mutuelles de prévoyance, de crédit et d'assurance) ;
- la participation des producteurs au capital de PME de transformation de leurs produits pour les marchés locaux, via des coopératives ou des associations avec des entrepreneurs ;
- la participation des OPA à la gestion des systèmes de formation professionnelle et de conseil agricole ;
- le renforcement des organisations de représentation au niveau local, au niveau national (chambres d'agriculture, syndicats) comme interlocuteurs des pouvoirs publics sur les questions transversales (foncier, fiscalité ...) ;
- la formation des élus et des salariés de ces OPA.

Au cours de la période couverte par le présent Cadre d'intervention sectoriel, du fait de la relance des investissements dans l'agriculture, l'AFD accordera une attention particulière aux renforcements des organisations à vocation économique et de services, à travers :

- un appui aux groupements de producteurs (association d'usage de l'eau, coopératives d'achat et de vente) afin de renforcer leur gouvernance et leur modèle économique, y compris dans des démarches de commerce équitable ;
- un appui aux groupements de services, centres de gestion, notamment, centres de conseil technique économique de manière à améliorer la gestion des stocks et de la trésorerie des exploitations familiales ;
- au sein de tous les projets de renforcement de dispositifs de vulgarisation ou de formation professionnelle, en facilitant la participation des représentants des producteurs aux instances d'orientation et de gestion.

S'agissant des organisations agricoles de nature syndicale, l'AFD pourra, avec les autres agences de développement, contribuer à la mise en place de mécanismes de financements réguliers et suffisants, en relais de financements extérieurs, et en contrepartie d'engagements en terme de gouvernance, de redevabilité et de contribution à des chantiers de politique sectorielle, notamment. À ce titre,

l'AFD soutiendra, en partenariat avec l'UE et le FIDA, les réseaux sous-régionaux d'OPA, dans le cadre d'un programme couvrant l'ensemble du continent.

7.5.3. S/OS 3.1.2 : Former et conseiller pour adapter les exploitations et les filières

Au regard de la dynamique démographique et des besoins de transformation des systèmes de production, la formation des jeunes ruraux est un défi considérable. Peu de pays disposent aujourd'hui d'un système satisfaisant de formation professionnelle agricole et rurale, articulant les offres de formation publiques et privées de différents niveaux et garantissant une bonne adéquation entre contenus des formations et demandes des filières. L'AFD peut intervenir à six niveaux :

- 1 Scolarisation primaire universelle des filles et des garçons dans les zones rurales, ce qui a des effets à la fois sur l'économie agricole et sur le statut nutritionnel des femmes et des enfants ;
- 2 Conseil aux chefs d'exploitations familiales en appui aux groupements et associations de producteurs, aux organisations de filières ou territoriales, dans des dispositifs ciblés, cogérés et cofinancés par les producteurs, les pouvoirs publics et les filières ;
- 3 Formation professionnelle qualifiante des jeunes ruraux, notamment les jeunes femmes, au métier de chef d'exploitation, dans le cadre de dispositifs de formation par alternance, à cogestion familiale, qui peuvent être couplés à des aides à l'exploitation ;
- 4 Formation professionnelle dans les métiers non agricoles mais néanmoins nécessaires à l'agriculture : métiers de la mécanisation (mécaniciens, tractoristes), métiers de l'irrigation, métiers du foncier, métiers du chiffre (gestionnaires et comptables des groupements) métiers de la transformation agro-alimentaire (frigoristes, maintenance) dans le cadre de dispositifs cogérés et cofinancés par les employeurs futurs des diplômés ;
- 5 Formation de techniciens, techniciennes et ingénieur(e)s, dans le cadre de cursus définis et cogérés avec le secteur privé ;
- 6 Formation des élus et des cadres des OPA, à travers des formations qui seront pilotées par les OPA elles-mêmes, sous la forme de cycles par modules, s'inscrivant dans des démarches d'accompagnement dans la durée.

S'agissant des politiques et programmes de formation professionnelle développés par des maîtrises d'ouvrage

ENCADRÉ 8 : AGRICULTURES FAMILIALES : DÉFINITIONS ET MODÈLES

L'exploitation agricole familiale peut être définie par rapport à l'entreprise agricole et l'exploitation agricole patronale par les cinq critères suivants^{53,54}

Critères/Types	Entreprise agricole	Exploitation patronale	Exploitation familiale
Capital	Actionnaires	Familiale ou association familiale prédominant	Familial ou faire valoir indirect
Gestion	Technique	Technique et/ou familiale	Familiale (éventuellement salarié temporaire)
Main-d'œuvre	Exclusivement salariée	Mixte salariée et familiale (dont salariés permanents)	Mixte salariée et familiale (dont salariés permanents)
Autoconsommation	Sans objet	Anecdotique	Autoconsommation partielle à dominante
Statut juridique	SA ou autres formes sociétaires	Statut d'exploitant ou formes associatives	Informel ou statut d'exploitant

Ainsi l'exploitation familiale est une forme d'organisation de la production agricole caractérisée par ① l'existence de liens organiques entre la famille et l'unité de production et par ② une mobilisation du travail familial, le salariat étant accessoire. Cette définition recouvre une grande diversité de situation qui peut être analysée en fonction :

- **de critères économiques et sociaux** : ① le foncier (sécurité d'accès aux ressources foncières et taille), ② la capacité d'investissement, ③ le niveau d'autoconsommation, ④ l'insertion dans les marchés locaux, nationaux et internationaux, ⑤ la pluriactivité, ⑥ la diversification et la spécialisation, ⑦ la substitution de la main d'œuvre familiale par la mécanisation et/ou les salariés.
- **des systèmes de production** qui sont fonction des écosystèmes et de choix de diversification (combinaison des différentes spéculations dans une

même exploitation ou spécialisation).

En outre, l'expression « exploitation familiale agricole » (EFA), renvoie à des structures familiales plus ou moins élargies, exploitant des ressources naturelles au travers d'activités non strictement agricoles (pêche, foresterie, chasse, élevage). Enfin, il faut souligner que la pluriactivité est très fréquente dans les petites exploitations : la plupart tirent des revenus de l'artisanat, du salariat permanent ou saisonnier, agricole ou non agricole, de loyers, de transferts financiers d'un membre de la famille absent de l'exploitation.

Cette très grande diversité impose de parler des agricultures familiales, au pluriel.

La reconnaissance des EFA comme acteurs premiers d'une croissance inclusive par l'agriculture, implique la reconnaissance des agriculteurs comme des professionnels et des EFA comme des petites entreprises. Leurs

trajectoires (diversification-spécialisation, capitalisation-décapitalisation, autoconsommation-commercialisation, intensification-expansion, agrochimie-agro-écologie, etc.) peuvent être positives ou négatives en termes de développement durable.

Les « modèles » d'EFA à promouvoir relèvent de choix politiques en fonction d'objectifs tels que l'emploi, l'équité foncière, la conservation des ressources naturelles, l'équilibre des revenus entre ruraux et urbains, les écarts de développement entre les régions.

Ces choix doivent être fondés sur une juste appréciation de la diversité des réalités des EFA, une vision partagée des trajectoires de développement durable envisageable et une observation permanente des changements. Cela justifie des enquêtes régulières, des observatoires et des réseaux de référence (voir annexe 4 pour les apports du programme Rural Struct à cet égard).

53 Les agricultures familiales du monde : Définition, contributions et politiques publiques », CIRAD, version provisoire février 2013, étude en cours financée par AFD, MAAF et MAE.

54 http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Synthese_Agricultures_familiales_FR-2.pdf/

publiques ou privées, le soutien de l'AFD reposera sur les principes suivants ① implication des acteurs économiques du secteur, de la conception des cursus à la gestion des dispositifs des partenariats, ② analyse économique des dispositifs de formation en vue de garantir leur durabilité et ③ existence de partenariats entre les acteurs des filières et l'État, en ce qui concerne la certification de la qualité des enseignements, la reconnaissance des diplômes et le cofinancement des formations.

Dès lors que dans la plupart des pays la formation professionnelle agricole et rurale relève de plusieurs tutelles administratives, le pilotage des programmes devra associer l'ensemble des ministères concernés.

L'accès des jeunes filles et des femmes à l'ensemble des cursus de formation fera l'objet d'une attention particulière. Des objectifs de progression vers la parité seront discutés avec les maîtrises d'ouvrage des projets pour ce qui concerne les bénéficiaires des formations, les formateurs ou les instances de gouvernance des structures de formation.

7.5.4. S/OS 3.1.3 : Adopter des modes de production durables, riches en emplois et rémunérateurs

La plupart des systèmes agraires d'Afrique subsaharienne reposent sur de petites exploitations agricoles diversifiées en culture pluviale, qui utilisent au mieux leur main d'œuvre (calendrier cultural), les complémentarités entre les plantes associées dans un espace (cultures étagées associées) ou dans le temps (successions culturales), ainsi qu'entre les productions animales et végétales (traction, fertilisation, alimentation). En agriculture pluviale, le maintien de la fertilité des sols par les jachères et la gestion de la matière organique, ainsi que la gestion des risques par la diversité des cultures, déterminent de nombreux choix des agriculteurs.

Chaque fois que l'occasion leur est donnée par le marché et la disponibilité des facteurs, les agriculteurs d'Afrique subsaharienne adoptent les options de la Révolution Verte. Or, certaines de ces options, outre qu'elles ont été développées dans un contexte d'abondance des énergies fossiles, ne sont pas sans impact sur les écosystèmes (eau, sols, gaz à effets de serre), l'alimentation (résidus chimiques) et les risques (spécialisation, monoculture).

Dès lors, la question d'une « nouvelle agronomie » se pose, qui permette d'accroître les revenus des agriculteurs et les volumes qu'ils mettent sur les marchés, tout en limitant les impacts négatifs, qu'ils résultent d'une extension des surfaces cultivées par conquête sur des ressources naturelles comme les forêts et les zones humides ou d'une intensification « classique ».

Aller vers des systèmes plus productifs mais plus économes en ressources naturelles, moins émetteurs de GES, plus résistants aux aléas, moins exigeants en engrais minéraux et en pesticides, nécessite le recours des techniques agro-écologiques (conservation des sols et de l'eau, agroforesterie, semis direct sans labour, couverture végétale permanente des sols, assolement fourrager, etc.) dont certaines sont encore objets de recherche et dont le taux de diffusion est fort variable.

Face à ce défi, l'AFD soutiendra des recherches appliquées (« chez, pour et avec les agriculteurs »), dans le cadre de partenariats entre les acteurs des filières et territoires agricoles et les institutions locales de recherche.

L'AFD favorisera la transition vers des pratiques agro-écologiques dans le cadre d'approches participatives (agriculteurs porteurs des changements et innovations), pragmatiques (partir des systèmes existants) et contextualisées (systèmes techniques mixtes favorisant l'usage raisonné des engrais minéraux et organiques, des variétés locales et améliorées, etc.).

Les innovations devront permettre une intensification de la mobilisation de ressources gratuites (énergie solaire, carbone et azote de l'air, biologie des sols), intensification nécessaire à la réduction de la déforestation notamment. Elles permettront un accroissement concomitant de la productivité du travail, indispensable à l'accroissement de la rémunération des producteurs, à la réduction de la pénibilité du travail et à la création d'emplois.

À ce titre, l'AFD soutiendra la mise au point et la diffusion, par exemple de :

- l'intégration des arbres, notamment fixateurs d'azote, dans les systèmes agricoles (agroforesterie, haies, bocage, parcs à *Faidherbia albida*, etc.) ;
- l'association des plantes (plantations multi-spécifiques) ;
- les techniques de conservation des sols et de l'eau (banquettes végétales antiérosives, cultures en courbe de niveau, sans labours ou avec travail minimum des sols) ;
- les rotations et les associations entre les plantes, notamment avec des légumineuses (fourragères ou non, ligneuses ou non) ;
- la fertilisation organique (fumier et compost) ;
- la lutte biologique contre les ravageurs par le maintien de la biodiversité des prédateurs et la sélection de variétés résistantes, les associations de plantes ;
- l'aménagement concerté des terroirs et des bassins versants pour en conserver les fonctions écologiques (conservation des zones humides, afforestation des berges des cours d'eau et des têtes de bassins, etc.) ;
- le maintien d'une biodiversité maximale, dans les plantes cultivées (au niveau des espèces et des variétés) comme dans les paysages (*cf. supra*).

La mobilisation de ressources additionnelles en subvention sera nécessaire pour engager ces évolutions et renforcer les capacités des acteurs locaux.

Le groupe AFD ne financera pas la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

7.5.5. OS 3.2 : Valorisation durable des ressources en eau par l'agriculture et la pisciculture

Notamment au Sahel, la maîtrise de l'eau est une nécessité : les aléas de la pluviométrie et la demande en riz imposent d'investir dans ces ouvrages complexes techniquement (passer d'une culture pluviale à plusieurs cycles de culture irriguée par an) et socialement (le foncier change de nature, les besoins de main d'œuvre sont accrus, la zone irriguée attire des allochtones, etc.). Les modèles d'irrigation sont nombreux : petits ou grands aménagements, pompage, dérivation ou gravitaire, etc. Les choix doivent être raisonnés aux plans économiques, sociaux et environnementaux.

Dans de nombreux pays se pose la question de l'implication des agriculteurs en tant qu'investisseurs et donc des banques locales dans le financement des aménagements.

L'AFD poursuivra son appui au développement des aménagements hydro-agricoles en prenant en compte les dimensions suivantes :

- 1 dimensionnement des infrastructures intégrant l'impact des prélèvements sur la ressource en eau ;
- 2 options techniques les plus économiques, les plus économes en eau et les moins dépendantes de l'énergie ;

- 3 cogestion et cofinancement de la maintenance avec les associations d'usagers de l'eau ;
- 4 accompagnement des agriculteurs dans la gestion de leurs exploitations et la valorisation économique de l'eau ;
- 5 règles équitables, transparentes, non conflictuelles et stables de l'attribution du foncier irrigué ;
- 6 techniques agronomiques permettant de maintenir la qualité de l'eau en aval des aménagements ;
- 7 insertion des aménagements dans un projet de territoire de la communauté concernée ;
- 8 implication de banques privées dans le financement des investissements.

Chaque fois que cela sera possible, l'intégration de la pisciculture dans les aménagements hydro-agricoles sera promue.

7.5.6. OS. 3.3 Structurer des filières agricoles au bénéfice des petits producteurs

Les interventions de l'AFD appuieront le développement des filières agricoles à trois niveaux :

- Par la structuration des groupements de producteurs agricoles pour la commercialisation et la transformation, de type « coopératives », de façon à conserver la plus grande part de la valeur ajoutée à leur niveau ;
- Par le développement de schémas d'agriculture contractuelle entre des producteurs et des industries de transformation ;
- Par le développement des filières courtes assurant de

55 Le terme « coopérative » est utilisé ici par commodité pour désigner des groupements de producteurs dont l'activité consiste à acheter les produits de leurs adhérents, à les transformer et les vendre à des consommateurs ou des intermédiaires, ou à vendre des intrants et des services à leurs adhérents. Il ne s'agit pas de la mise en commun de terres. La gouvernance de ces groupements repose sur une adhésion volontaire, le principe « un homme, une voix » et le partage des bénéfices non investis au prorata des échanges. Certains États ayant dans le passé rendu obligatoire l'adhésion à des « coopératives » gérées de fait par l'administration, le vocable ne peut plus être utilisé et est remplacé par d'autres appellations.

56 Pour l'Europe, constitue une IGP : « Le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire : (1) originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays, et (2) dont une qualité

déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique, et (3) dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée. ». Trois IGP d'Afrique subsaharienne sont reconnues par l'OAPI (16 pays membres) en 2013 : le poivre blanc de Penja (Cameroun), le miel d'Oku (Cameroun) et le café de Ziama-Macenta (Guinée). Il y en a 1 000 en Europe.

57 http://www.commerceequitable.org/images/pdf/garanties/guide_labels_ce_2011.pdf.

58 L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturelles et d'élevages soucieux du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique>

meilleures valorisations et rémunération des producteurs.

Une attention particulière sera portée aux filières agricoles destinées aux marchés vivriers domestiques ou sous-régionaux, dont la structuration relève de dynamiques différentes de celles des filières agro-industrielles ou d'exportation. Les OPA économiques et les PME de stockage, de transformation et de commercialisation doivent y jouer un rôle moteur. A ce jour, l'agriculture contractuelle n'a pas connu un développement important sur la plupart de ces filières vivrières (céréales, tubercules, pois, élevage) qui mobilisent la très grande majorité des exploitants. Sans que cela puisse être le mode unique de croissance dans ces filières, il peut y être développé.

7.5.7. S/OS 3.3.1 : Développer les groupements de producteurs économiques

Dans la plupart des pays, sans être le mode exclusif d'intégration des petits agriculteurs aux marchés, les organisations coopératives⁵⁵ jouent un rôle économique très important. En Afrique subsaharienne, les coopératives devraient occuper une place croissante dans de nombreuses filières où le regroupement d'une offre dispersée, le stockage et la transformation des produits sont assurés par des intermédiaires dont le nombre pourrait être grandement réduit.

L'opportunité d'appuyer le développement de ce type de groupements sera considéré par l'AFD dans l'ensemble de ces interventions, qu'elles concernent des filières domestiques ou d'exportation.

L'AFD pourra soutenir :

- l'évolution du cadre législatif et réglementaire des groupements de producteurs ;
- la constitution et le fonctionnement des groupements coopératifs au travers de la formation des cadres, élus et membres sur les questions de gouvernance et de gestion ;
- le financement de leurs investissements et activités au même titre que les PME et TPE du secteur (cf. *infra*).

7.5.8. S/OS 3.3.2 : Soutenir une contractualisation équilibrée entre producteurs et entreprises

Selon l'expérience acquise par l'AFD en Afrique, dans un schéma équilibré d'agriculture contractuelle, l'agriculteur est assuré de son débouché et a des indications sur les prix et les coûts de production de ses produits. L'entreprise partenaire assure son approvisionnement en matières premières en volume, qualité et calendrier. En Afrique, cela a été à la base du développement de la filière coton. Cela est désormais le mode de croissance de l'hévéa et du

palmier à huile et de l'aviculture. Les conditions de succès de l'agriculture contractuelle sont connues : ① organisation des agriculteurs en groupements représentatifs, ② transparence dans la fixation des prix et le partage de la valeur ajoutée, ③ livraison exclusive des produits par les producteurs, etc.

L'AFD poursuivra son appui au développement des filières d'exportation (coton, hévéa, cacao, café, fruits, légumes) ou domestiques (oléagineux, riz, légumes, élevage), via le financement des entreprises (cf. *infra*) ou le refinancement des institutions financières (cf. *infra*) dont l'activité sera sécurisée par des accords associant producteurs, industries et banques.

Le groupe AFD soutiendra le développement de tels schémas contractuels dès lors que l'ensemble des dispositions seront explicitées, suffisamment discutées entre les parties et finalement équilibrées, qu'elles portent sur le coût, la nature et les modalités :

- De la fourniture des intrants et de services d'appui (prix, qualité, calendrier, formation technique, etc.) ;
- Des achats de produits aux producteurs (partage de valeur et prix, paiement à la qualité, calendrier de paiements, volumes livrables, etc.) ;
- Du crédit (taux, durée, différé, etc.).

Les capacités de négociation des petits producteurs feront l'objet de dispositions spécifiques : structuration de leurs instances de représentation aux différents niveaux pertinents (du village à l'ensemble de la zone concernée), formation de leurs responsables et information de leurs membres, mise en place de conseil technico-économique indépendant de celui des entreprises, modalités durables de financement des organisations de producteurs.

Les associations interprofessionnelles représentatives regroupant les entreprises de la filière et les producteurs seront systématiquement promues. Ces instances sont nécessaires à l'établissement d'un environnement propice au développement des filières, à la négociation entre leurs membres et avec les pouvoirs publics (cadre législatif et réglementaire, soutiens, fiscalité, zonage, etc.) ou à la mise en commun de ressources pour des dépenses d'intérêt partagé (normalisations, recherche, conseil, infrastructures, pistes, informations économiques, prospective, achats groupés d'intrants, fonds de lissage des prix, etc.).

Cela concernera notamment les filières dans lesquelles des entreprises internationales sont engagées.

7.5.9. S/OS 3.3.3 : Filières labellisées, de qualité et Commerce équitable

Les filières de qualité et labellisées sont peu développées en Afrique subsaharienne et en particulier en Afrique de

l'Ouest et du centre et à Madagascar, qu'il s'agisse :

- des indications géographiques protégées (IGP)⁵⁶,
- des labels de commerce équitable (CE) ou environnementaux⁵⁷,
- des labels d'agriculture biologique⁵⁸.

Or, la demande des consommateurs est en forte croissance pour ces différents labels sur les marchés du Nord, au point que pour certains produits africains (café, cacao, banane) la labellisation pourrait être une condition de maintien des parts de marchés. Si en France le café équitable ne représente que 5 % des parts de marché en Suisse 50 % des bananes vendues sont équitables. S'agissant des produits de l'agriculture biologique, la croissance est encore plus forte, la demande ne suivant pas l'offre sur de nombreux produits. Cela représente une opportunité commerciale.

Sur les marchés domestiques africains, la typicité des produits est souvent reconnue, mais l'urbanisation aidant, sa formalisation au travers d'IGP apparaît comme de plus en plus nécessaire pour en assurer la conservation et la promotion commerciale. Les classes moyennes africaines devraient progressivement y porter intérêt.

Au-delà de l'avantage économique direct pour les producteurs de ces marchés de niche et de leur impact positif sur l'environnement, ces approches sont très efficaces pour :

- la structuration d'institutions rurales et d'organisations professionnelles (cf. encadré 9 qui porte sur le commerce équitable)⁵⁹;
- la valorisation des traditions de territoires ou terroirs (une espèce, une variété, une race, des techniques culturelles ou d'élevage, une écologie, des savoirs artisanaux ou culinaires, etc.) ;
- la conservation de la diversité des variétés et des espèces cultivées et la protection des droits sur le vivant.

En conséquence, en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'AFD soutiendra :

- la structuration de groupements de producteurs s'engageant dans la valorisation de tout ou partie de leurs productions dans des filières de commerce équitable et /ou biologique ;
- le développement des IGP pour des produits africains en partenariat avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ;
- l'expansion des labels de certification environnementale, notamment pour les produits issus des zones forestières (café, cacao).

L'engagement des entreprises agro-alimentaires sur des objectifs de certification Commerce Équitable, biologique et/ou environnementale sera un des critères d'analyse des projets soumis au financement du groupe AFD.

7.5.10. OS 3.4 : Renforcer les TPE et PME de l'amont et de l'aval des filières agro-alimentaires

Le secteur agro-alimentaire d'Afrique subsaharienne est caractérisé par des pertes après récolte importantes et par un faible niveau de transformation des produits agricoles.

Cependant, la demande pour des produits transformés croît avec l'urbanisation (réduction des temps de préparation des repas, restauration rapide hors domicile, exigences qualitatives et sanitaires nouvelles en produits laitiers et carnés).

L'appui à l'environnement de services du secteur (financement, conseil, formation professionnelle, artisanat, fournisseurs, recherche-développement, etc.) devrait permettre l'essor d'un très grand nombre de TPE ou PME agro-alimentaires dont les compétences techniques, managériales et commerciales ainsi que les capacités d'innovation sont reconnues. Outre le gisement de valeur ajoutée que ces entreprises représentent, elles auront un effet d'entraînement sur le volume et la qualité de la production.

L'AFD proposera à ses partenaires -en pratique souvent les ministères chargés de l'artisanat et des petites entreprises- de soutenir le développement de ce secteur en termes :

- 1 de conseil économique, managérial et commercial ;
- 2 d'adoption des innovations technologiques et de formation des artisans de conception de maintenance ;
- 3 d'accès aux institutions financières locales (IMF ou banques de détail selon la taille des entreprises).

Parallèlement, le financement de ces entreprises bénéficiera des outils financiers non ciblés (FISEA, ARIZ, PRO-PARCO) ainsi que la fenêtre PME agro-alimentaires du Fonds pour l'agriculture en Afrique et sa facilité d'assistance technique (cf. OS 2.4). Les soutiens de l'AFD prendront en compte concomitamment les besoins de mise à niveau en matière de traitement des questions sociales, environnementales et sanitaires, qui forment un tout.

59 Voir l'étude AVSF PCFE, financée par l'AFD en 2012 : « agriculture sous contrat et commerce équitable »

60 http://www.commerceequitable.org/images/pdf/pfce/synthese_finale_cartographie.pdf

ENCADRÉ 9 : IMPACT DU COMMERCE ÉQUITABLE AU SUD

En 2010, une analyse de 77 études d'impact du commerce équitable réalisées entre 1998 et 2008 a été commanditée par la plate-forme du commerce équitable (PFCE), financée par l'AFD et réalisée par le CIRAD. Seulement 21 % des études concernent l'Afrique. On donne ici des extraits des conclusions de ce travail⁶⁰.

« 64 % des études évaluant l'impact du commerce équitable sur le revenu des producteurs et de leurs familles concluent en faveur d'un effet positif. Il s'agit d'un résultat significatif si l'on considère qu'il s'agit d'un des critères les plus regardés dans la littérature sur l'impact du commerce équitable au Sud (74 % des études recensées intègrent en ce critère). Par ailleurs, même si certains types d'effets sont renseignés dans un nombre plus limité d'études, il convient de souligner l'impact très positif du commerce équitable sur : ① La qualité des produits (effet positif souligné dans 96 % des études qui mentionnent cet effet), ② Les ventes (effet positif souligné dans 91 % des études qui mention-

nent cet effet), ③ Les investissements non productifs comme les dépenses de santé, d'éducation ou pour améliorer la qualité du logement, etc. (effet positif souligné dans 91 % des études qui mentionnent cet effet). Le principal effet négatif mentionné au niveau des producteurs concerne les inégalités. En effet, environ 60 % des études traitant du thème des inégalités au niveau local (42 % des études de notre échantillon total) montrent que le commerce équitable tend à les exacerber... ».

« Le commerce équitable permet un renforcement des capacités organisationnelles, ce qui se traduit en premier lieu par une amélioration des services dispensés par les organisations de producteurs du commerce équitable à leurs membres, en termes notamment d'appui technique, de services sociaux et financiers. Le commerce équitable favorise en outre l'accès des organisations de producteurs aux marchés internationaux. Les partenariats privilégiés et de long terme établis avec des organisations spécialisées du commerce

équitable permettent aux organisations de producteurs d'acquies non seulement des informations de marché plus fiables mais également une meilleure connaissance du fonctionnement global de ce dernier. Cela contribue à accroître leur niveau de capacitation (empowerment) et leur pouvoir de négociation vis-à-vis d'autres acteurs du secteur conventionnel. Enfin, si les organisations de producteurs du commerce équitable bénéficient d'une plus grande légitimité vis-à-vis de leurs membres et d'autres acteurs impliqués dans le secteur (autres organisations de producteurs, pouvoirs publics, etc.), des problèmes de gouvernance perdurent au sein des organisations de producteurs du commerce équitable. Les principes de gouvernance démocratique, transparente et participative demeurent difficiles à mettre en pratique au sein des organisations de producteurs du commerce équitable, et se heurtent principalement au problème d'inégalités des genres ».

7.5.11. OS 3.5 : Infrastructures de mise en marché : silos, chambres froides, marchés de gros, abattoirs, quais de débarquement des pêcheries, criées

La valorisation des productions locales sur les marchés urbains et la réduction des pertes après récoltes nécessitent de doter les filières agricoles d'équipements collectifs permettant le stockage, la mise en marché et la première transformation. Il s'agit notamment des silos, des marchés à bétail, des abattoirs, des quais de pêches et criées et des marchés de gros concernant les productions végétales, y compris les installations, réfrigérées ou non, permettant d'en prolonger la durée de vie.

Les choix de dimensionnement, de conception technique, de localisation, et d'abord de gestion de toutes ces infrastructures, nécessitent un dialogue entre les pouvoirs publics (États et collectivités), les différentes familles professionnelles utilisatrices (producteurs, commerçants) et les

éventuels gestionnaires privés. Ils dépendent également de la capacité des consommateurs à prendre en charge les coûts induits par leur mise en conformité avec de nouvelles normes sanitaires.

La croissance des grandes conurbations africaines génère des besoins en infrastructures adaptées aux nouvelles exigences des citoyens, notamment en matière sanitaire et environnementale. L'insertion de ces équipements dans les centres villes ou les périphéries urbaines soulève des questions d'urbanisme en raison des emprises foncières, des viabilisations requises, des déchets et des effluents qu'elles émettent et de leur desserte. Projets urbains, ces infrastructures jouent un rôle structurant au sein des filières dès lors qu'elles constituent des centres de formation des prix et de collecte d'information. Ces deux dimensions doivent être intégrées en amont des choix relatifs aux modalités de gestion de ces infrastructures (publique, municipale, professionnelle, privée).

L'AFD pourra soutenir la formulation des politiques et projets pour ces infrastructures, en intégrant l'ensemble des options de partenariat entre les pouvoirs publics, les professionnels et le secteur privé. Elle pourra financer la réalisation de ces équipements dès lors que des modèles économiques et de gouvernance durable auront été retenus entre les parties.

7.5.12. OS 3.6 : Financer les acteurs des filières agricoles, agriculteurs, artisans et entreprises

En Afrique, le taux de bancarisation en milieu rural ne dépasse guère les 5 %. Le taux d'accès des exploitations agricoles à des prêts destinés à des achats d'intrants (semences, engrais) ou à des investissements productifs de moyen terme (mécanisation des exploitations) est bien inférieur à ce chiffre. À l'exception notable des filières contractuelles (coton, hévéa, palme) dont c'est un avantage important, les crédits pour les achats d'intrants (crédit de campagne) et les crédits de consommation (santé, scolarisation), sont souvent fournis à des taux usuraires par des acteurs informels, contre une garantie de cession de la récolte, sur la base d'une estimation des prix réalisée au moment où ils sont les plus bas.

Les groupements de producteurs et les coopératives peinent ainsi à (pré) financer les campagnes d'achat des produits à leurs membres qui se tournent ainsi souvent vers les commerçants. Les crédits à long terme nécessaires pour les plantations de cultures pérennes ou l'acquisition d'outils industriels de transformation sont rarement offerts par les banques locales.

Cette situation n'est pas nouvelle. Activité naturellement risquée, l'agriculture est un secteur où les banques ne s'engagent pas facilement car les garanties y sont difficiles à réunir (peu de biens de valeur à nantir, situation foncière incertaine, état civil déficient, caution solidaire rare, produits d'assurance non disponibles ou coûteux, etc.) et les coûts élevés (dispersion de la clientèle, faiblesse des montants, spécificité et diversité des besoins, etc.). Les banques publiques dédiées au seul financement de l'agriculture ont le plus souvent disparu ou, dans le meilleur des cas, ont évolué comme banques généralistes, élargissant leurs activités à des segments moins risqués et plus profitables. Elles sont ainsi devenues moins accessibles pour les producteurs. Souvent nées en zones rurales, les institutions de microfinance mutualistes ont suivi la même évolution en assurant leur développement dans les zones urbaines.

D'autres institutions de microfinance à but lucratif sont nées en zone urbaine mais sont frileuses à l'idée de s'étendre aux zones rurales. Il est pourtant désormais admis ① que l'engagement croissant des institutions financières dans les filières agricoles africaines est une condition de leur décollage et ② que le secteur agricole représente, en Afrique subsaharienne, des opportunités de croissance pour les banques locales.

L'AFD, forte de son expérience du développement du secteur financier en Afrique, y compris pour l'agriculture et de sa connaissance des filières agricoles, interviendra à deux niveaux avec toute la diversité de ses instruments financiers : ① élargir et diversifier l'offre continentale des financements nécessaires et ② contribuer à réduire les risques et leur perception.

Le groupe AFD développera en outre ses engagements directs dans les entreprises agro-alimentaires dont les investissements en Afrique subsaharienne sont porteurs de développement durable.

7.5.13. S/OS 3.6.1 : Accompagner les institutions financières locales

L'AFD poursuivra ses engagements dans les différents segments de services financiers suivants :

- ➔ Institutions de microfinance implantées dans les zones rurales ① dans leurs activités de court terme (crédit à la consommation, crédit de campagne, crédit de stockage) de façon à réduire le recours à l'usure, ② dans la montée en gamme de leurs activités de moyen terme (équipement des exploitations, plantations) ;
- ➔ Banques locales ① dans leurs activités de court et moyen termes et ② dans la descente en gamme des activités de moyen-long terme (équipement des exploitations, plantations) ;
- ➔ Fonds d'investissement dédiés à l'agriculture (AAF) ou aux financements des entreprises africaines (FISEA).

Les interventions de l'AFD viseront à :

- ➔ Développer des politiques régionales et nationales pour le financement rural ;
- ➔ Renforcer les ressources à moyen-long terme des institutions financières en mettant à leur disposition des lignes de crédits ayant des maturités, des coûts et des taux adaptés aux filières et aux opérateurs ciblés et permettant d'accompagner la fourniture de crédits aux investis-

59 Voir l'étude AVSF PCFE, financée par l'AFD en 2012 : « agriculture sous contrat et commerce équitable »

60 http://www.commerceequitable.org/images/pdf/pfce/synthese_finale_cartographie.pdf

sements. L'apport de financements en monnaie locale, notamment possible dans le cadre de la Facilité micro-finance de l'AFD, est primordiale au regard de l'usage qu'en feront les institutions financières ;

- Mettre en œuvre des innovations (warrantage, paiements anticipés, mise en marché collective, crédit commercial, mobile banking) qui impactent positivement les revenus des producteurs, réduisent leurs coûts de transaction des opérations bancaires et augmentent par la suite leur « bancabilité » ;
- Renforcer les capacités internes des institutions financières et leur connaissance du secteur pour faciliter l'analyse des dossiers de financement, leur permettre de se prémunir intelligemment contre les aléas du secteur et de développer des produits financiers adaptés à l'agriculture (du crédit de campagne au crédit d'investissement, adaptation des remboursements à la saisonnalité et la spécificité de la culture...).

L'AFD appuiera les différents types d'institutions de crédit, en favorisant entre elles les flux de financement, de refinancement, de garanties, de prise de participation, c'est-à-dire l'intensification des opérations d'interface bancaire. Elle cherchera aussi à promouvoir l'épargne au sein des établissements financiers, en raison de son faible coût et de la demande pour ce type de services de la part des agriculteurs.

Si les femmes jouent un rôle déterminant dans de nombreuses institutions de microfinance, leur accès à des services financiers pour des investissements productifs est entravé par la difficulté qu'elles rencontrent dans l'apport des éléments de garantie (foncier, immobilier, équipement). Une analyse des bénéficiaires des interventions de l'AFD selon leur genre de façon à apprécier la nécessité de mesures correctives (caution, garantie).

Enfin, une attention particulière sera portée à la bancarisation des organisations professionnelles agricoles à vocation économique en développant les partenariats entre les institutions de financement et ces organisations, en appuyant simultanément l'amélioration de la bancabilité des OPA, l'adaptation de l'offre financière des institutions financières et leur capacité à apprécier les projets portés par les OPA.

7.5.14. S/OS 3.6.2 : Réduire les risques du crédit

Le développement des activités agricoles des institutions financières africaines doit prendre en compte les risques inhérents à l'activité agricole envisagés dans le cadre de l'objectif 3 du présent Cadre d'intervention sectoriel

(aléas du climat, volatilité des marchés), et ceux inhérents aux systèmes financiers et juridiques en Afrique (respect de contrats) qui relèvent du droit des affaires au sens large. Des dispositions limitant ces risques peuvent pourtant être prises au niveau des institutions financières et de leurs clients :

Au niveau de la qualité des projets :

- Faciliter la contractualisation entre agriculteurs et agro-industries : les interventions de l'AFD faciliteront l'entrée en relation des institutions financières avec les organisations de producteurs et les industriels dans des schémas contractuels leur apportant des éléments de garanties ou de confort ;
- Améliorer la qualité intrinsèque des projets des exploitations ou entreprises : le déploiement progressif des centres de gestion et d'économie rurale et du conseil de gestion aux exploitants, aux groupements de producteurs et aux PME (cf. axe 2), la structuration des filières et le renforcement des intermédiaires devraient améliorer la qualité des demandes de financement.

Au niveau des instruments financiers :

- Des lignes de garanties partielles telles que proposées par ARIZ ;
- Des assurances, notamment vis-à-vis des risques de santé et des aléas climatiques.

7.5.15. S/OS 3.6.3. Financer les entreprises agro-industrielles

La nouvelle donne sur les marchés agricoles mondiaux incite à l'investissement dans les filières agricoles dans les régions où les conditions écologiques, politiques et sociales le permettent. Tout comme les autres régions du monde, les pays d'Afrique subsaharienne doivent saisir ces opportunités.

Les « grands » investisseurs (entreprises locales, internationales, joint-venture) ont besoin de ressources longues que le groupe AFD peut leur apporter, indirectement (FISEA, AAF en fonds propres) ou directement (AFD et/ou PROPARCO).

Ces investissements peuvent porter sur la création, l'extension ou la transformation (y compris efficacité énergétique) des outils industriels ainsi que l'extension ou la réhabilitation de plantations, industrielles (exceptionnellement et lorsqu'il sera avéré que cette forme est la plus appropriée et sans risques sociaux et environnementaux) ou, d'une manière de plus en plus fréquente, de plantations paysannes.

Le groupe AFD soutiendra des projets répondant aux meilleurs standards internationaux au plan environnemental et social, en portant notamment son attention sur l'équité des contrats de partage de la valeur, de contrat sur le foncier, le statut des terres concernées ainsi que sur l'impact des projets sur les ressources naturelles et le partage des risques et de la valeur entre les acteurs de la filière, conformément aux principes d'investissements responsables développés dans le cadre du CSA.

Une attention particulière sera portée au risque de déforestation et de dégradation irréversible des forêts naturelles et des espaces humides. Des analyses *ex ante* et des dispositifs précis et réguliers (images satellitaires à échelle pertinente) de suivi du couvert forestier et des zones humides dans les territoires concernés par les projets financés par l'AFD seront demandés aux maîtres d'ouvrage dès lors que des risques auront été identifiés. Les entreprises seront invitées à contribuer à

la reconstitution du couvert arboré dans leurs zones d'intervention, y compris dans le cas de programmes d'agriculture contractuelle en lien avec les communautés concernées.

Les entreprises seront invitées à expérimenter et à développer des pratiques agro-écologiques évoquées ci-dessus (lutte biologique contre les ravageurs, association de plantes, etc.) pour les parcelles qu'elles peuvent exploiter en régie comme dans les conseils qu'elles prodiguent aux agriculteurs partenaires.

L'AFD pourrait élargir ses engagements à certaines filières vivrières prioritaires telles que riz, maïs, protéagineux (soja), aviculture, en se fondant sur son expérience historique d'appui au développement de filières agricoles d'exportation (hévée, coton, fruits et légumes, aquaculture) ou de marchés locaux (huile de palme, sucre).

8

Déclinaison régionale

8

Déclinaison régionale

8.1 | Afrique de l'Ouest (UEMOA, CEDEAO)

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été la première des communautés économiques régionales (CER) du continent à se doter d'une politique agricole régionale, dans le cadre du PDDAA, l'UEMOA ayant cependant adopté sa Politique agricole unique (PAU) quelques années auparavant. Tous ses États membres disposent désormais d'un PNIA. Le rapprochement de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, leur organe technique, sur les questions agricoles, de sécurité alimentaire et de lutte contre la désertification est un atout pour l'intégration régionale. Le commerce sous-régional de produits agricoles vivriers et de bétail est, d'ores et déjà, actif le long de « corridors » et au sein de vastes bassins de production et de consommation transfrontaliers qui vont du Sahel aux capitales côtières⁶¹. Les entreprises, les organisations professionnelles agricoles, les banques, les commerçants, les chercheurs et les ONG, notamment dans l'espace UEMOA, ont souvent une dimension régionale. Cette région est prioritaire pour les engagements de l'AFD pendant la période couverte par ce Cadre d'intervention sectoriel, non seulement dans les pays francophones, mais aussi au Ghana et au Nigeria dont les dynamiques agricoles et les politiques com-

merciales ont un impact considérable sur l'économie et la sécurité alimentaire de l'ensemble de la sous-région.

Au niveau des organisations sous-régionales, le soutien de l'AFD concernera :

- la CEDEAO, en sa qualité d'organisation de référence pour le NEPAD/CAADP et l'Union européenne, en matière d'intégration des marchés agricoles et de politique de sécurité alimentaire, d'harmonisation des politiques phytosanitaires ; la BIDC sera associée ;
- l'UEMOA, dans le cadre de son programme économique régional, sur les aspects suivants : foncier, santé animale, stocks céréaliers, gestion durable ainsi que la BOAD dans le développement de ses soutiens au secteur agricole dans la sous-région ;
- le CILSS, au titre du mandat que lui ont donné les deux CER (CEDEAO et UEMOA) sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification ;
- l'Autorité du Bassin du Niger, en ce qui concerne notamment la programmation des aménagements hydro-agricoles et la gestion par la demande.

8.2 | Afrique centrale (CEMAC, CEEAC)

Au plan de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, la région apparaît beaucoup moins intégrée que ne l'est l'Afrique de l'Ouest. Les distances et l'état des infrastructures pénalisent les échanges de produits du cru (élevage tchadien vers le Gabon ou le Congo, plantain du Cameroun vers le Gabon et le Congo) comme ceux issus de filières d'exportation des pays enclavés (coton de RCA et du Tchad). En outre, le Nigeria voisin est un débouché plus important que la région pour de nombreux produits (bétail du Tchad, manioc, plantain du Cameroun). Au cours des quatre dernières années, le haut niveau d'engagement de l'AFD dans cette région était lié aux annu-

lations de dettes accordées au Cameroun (largement affecté à l'agriculture) et au Gabon (affecté à la forêt et à la filière bois). Au Tchad, l'amélioration de la gestion des transhumances, un aménagement hydro-agricole proche de la capitale et des actions de développement des zones d'accueil de réfugiés du Soudan ont été financés en subvention. Durant la période couverte par le présent Cadre d'intervention sectoriel, un maintien des volumes d'activités est envisageable dans la mesure où les États concernés et les sociétés industrielles souhaiteront recourir à l'emprunt extérieur auprès de l'AFD.

61 2010, CIRAD, AFD, FIDA : Cadre intégré de développement des filières vivrières en Afrique de l'Ouest et du centre.

62 RDC, Madagascar et Maurice qui sont membres de la SADC sont traités ici dans d'autres blocs

8.3 | Afrique australe (SADC)⁶²

En raison du poids économique et politique de l'Afrique du Sud, et bien que le secrétariat du NEPAD/CAADP soit basé à Johannesburg, la SADC a tardivement (2012) adopté une politique agricole régionale. La région compte des pays à forte tradition agricole et agro-alimentaire exportatrice, notamment l'Afrique du Sud. Elle est cependant régulièrement victime de crises climatiques (Zambie, Malawi) et a connu une crise politique (Zimbabwe) à fort impact sur la sécurité alimentaire. Les inégalités foncières héritées de l'apartheid constituent toujours une fragilité à long terme. L'agriculture y reste « duale » malgré des réformes, dans tous les pays, avec ❶ une agriculture commerciale moderne très performante, tournée vers l'exportation

grâce à de bonnes compétitivités prix et qualité, y compris sanitaires et ❷ une agriculture traditionnelle d'autoconsommation. Cette dualité économique (et raciale à l'origine) pourrait cependant reculer grâce aux politiques de « Black Economic Empowerment » et si les paysans traditionnels pouvaient accéder à un statut de partenaires des filières agricoles modernes, dans des dynamiques « d'agrégation ». Cela suppose des soutiens techniques et financiers qui peuvent être apportés par des entreprises, des coopératives et des banques locales, selon des schémas d'agriculture contractuelle. Sous réserve de la demande des États de la région, l'AFD pourrait accroître ses concours dans cette géographie.

8.4 | Océan Indien (COI)

Au regard de la sécurité alimentaire, les pays de la COI sont très différents. La Réunion accentue les écarts entre les membres de cette organisation. Cependant, ces pays/régions ont en commun l'insularité et par conséquent les questions marines (pêche, aquaculture, protection des ressources marines et côtières), secteur dans lequel l'AFD est bien présente. Les complémentarités possibles entre La Réunion et Madagascar (aliment du bétail pour l'élevage réunionnais, fruits et légumes) font l'objet de partenariats anciens qui restent cependant d'impact

trop limité jusque-là pour nécessiter des financements non souverains. A Madagascar, l'AFD interviendra dans la continuité de ses appuis à l'amélioration de la gestion de l'eau agricole, de la protection des bassins versants et du renforcement des capacités des OPA et des institutions de financement ainsi que de la protection de la biodiversité. Si l'insécurité alimentaire est diffuse à Madagascar, elle reste particulièrement intense dans le Sud du pays où les ONG seront soutenues.

8.5 | Afrique orientale (EAC, COMESA, IGAD)

La Corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Est sont régulièrement affectées par des crises alimentaires alors même que ces deux sous-régions disposent d'un capital naturel des plus favorables (hautes terres bien arrosées, sols volcaniques de grande fertilité) et de filières parmi les mieux structurées. Dans les pays de l'EAC (Tanzanie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Burundi), l'AFD pourrait développer

ses activités dans quatre directions : ❶ la valorisation des filières d'exportation (café et thé) par une amélioration de la qualité et du partage de la valeur, ❷ l'irrigation, ❸ l'élevage laitier et ❹ le crédit à l'agriculture. En Éthiopie, l'AFD pourrait intervenir sur la ❶ la gestion des stocks alimentaires et le fonctionnement de marchés céréaliers et ❷ la petite irrigation.

9

Partenariats et cofinancement avec les autres agences internationales

Partenariats et cofinancement avec les autres agences internationales

La coordination entre les agences d'aide est une obligation au titre de l'efficacité de l'aide. Elle suppose l'harmonisation des approches, l'alignement sur les priorités nationales et l'optimisation de la complémentarité des instruments financiers des différentes institutions, ainsi que la combinaison des prêts et des dons permettant des effets de levier et de rationalité économique. Les partenariats doivent porter sur les réflexions stratégiques et

le cofinancement d'opération. Au cours de la période, la proportion des opérations cofinancées devra progresser. Dans toute la mesure du possible, l'AFD facilitera en les structurant, des programmes associant plusieurs agences, ainsi que cela a été fait pour le Fonds pour l'agriculture en Afrique (AAF). Cela concernera notamment la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM).

9.1 | Commission européenne

La programmation conjointe du 11e FED engagée en 2012 par la Commission et les États membres de l'Union ; les objectifs de progression des engagements de la Commission en matière de sécurité alimentaire, notamment au Sahel, ainsi que sa volonté de soutenir le développement des entreprises dans le secteur offrent des perspectives de cofinancement à bénéfice réciproque pour les deux institutions : l'AFD proposera à la Commission de compléter ses financements souverains par des dons qui permettront d'accroître les investissements en termes de formation, de renforcement des capacités des institutions locales et d'innovations techniques ou institution-

nelles, notamment dans les programmes d'aménagement hydro-agricoles et de développement local. S'agissant du développement des entreprises agro-alimentaires et des groupements de producteurs et de leur accès à des financements bancaires, il sera proposé à la Commission de financer l'assistance technique à ces acteurs et aux banques locales. Au plan stratégique, l'AFD poursuivra son appui à la Commission en matière de foncier agricole et rural. Elle participera aux réflexions sur la prise en compte des relations entre agriculture et environnement dans les politiques de développement.

9.2 | Banque mondiale

Les objectifs de progression des engagements de la Banque, ses priorités réaffirmées pour les zones arides et semi-arides et en matière d'irrigation ainsi que le souhait de l'AFD d'intervenir de manière croissante dans les pays où elle est peu présente dans le secteur aujourd'hui (Afrique anglophone) conduiront à accroître sensiblement les cofinancements parallèles ou pari-passu avec la Banque, notamment en matière de pistes rurales, d'irrigation et d'appui aux collectivités locales rurales. En outre, au niveau des politiques sectorielles, le dialogue sera poursuivi et développé sur les thématiques suivantes :

réforme des droits et de l'administration foncière, structuration des dépenses publiques sectorielles, poursuite des réformes de structuration interprofessionnelle des filières agro-industrielles, promotion des différentes formes d'agriculture de conservation, etc.

9.3 | Banque africaine de développement

Le partenariat établi entre l'AFD et la BAD dans le cadre de la structuration du Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique, dans lequel chacune des deux institutions a investi 40 MUSD, en partenariat avec le FIDA (*cf. infra*) ; l'UE et l'Agence espagnole notamment, se poursuivra pour accroître les synergies et échanges d'expériences sur l'accompagnement du secteur privé dans le secteur agricole.

La recherche de cofinancement de programme de développement rural intégré, d'irrigation et d'infrastructure, sera renforcée.

La participation de la BAD à la Plateforme sur la gestion des risques agricoles (PARM) permettra d'identifier des opportunités nouvelles de partenariats sur la base des diagnostics qui seront posés pour chacun des États sollicitant un appui de la PARM (assurance agricole, stockage, etc.).

9.4 | Fonds international pour le développement agricole (FIDA)

Un accord de partenariat a été renouvelé entre l'AFD et le FIDA en octobre 2012.

L'AFD et le FIDA cofinanceront des programmes transversaux et développeront leurs partenariats notamment dans les quatre domaines suivants :

- Les organisations de producteurs au travers d'un appui aux 4 réseaux d'organisations de producteurs d'Afrique subsaharienne (ROPPA, SACAU, PAFO, EAFO) ;
- L'étude de la faisabilité et le cas échéant le développement opérationnel de produits d'assurance agricole indicelle pour les exploitants agricoles et leurs groupements ;
- La mise en place d'une plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM) dont les États africains

devraient être les plus importants et premiers partenaires et bénéficiaires ;

- Le développement d'investissements responsables, bénéficiant aux petits producteurs, au travers de la facilité d'assistance technique couplée au Fonds pour l'agriculture en Afrique.

Au niveau des pays, au cours de la période couverte par le présent Cadre d'intervention sectoriel, au travers d'une information régulière, sur les perspectives d'intervention et des instructions conjointes, le nombre d'opérations et projets cofinancés progressera.

9.5 | L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA/FAO)

Les partenariats entre l'AFD et la FAO, en raison des domaines de compétences de cette organisation seront de deux natures :

Dans le cadre de la contribution de la France à la formulation des lignes directrices, et de recommandations, y compris par des programmes de recherche action :

- Fonctionnement des marchés agricoles et volatilité des prix agricoles et alimentaires dans les PED ;
- Gestion durable des ressources naturelles notamment forestières ;

- Intégration du changement climatique dans les politiques agricoles (adaptation et atténuation) ;

- Gouvernance du foncier et investissements responsables.

Projets conduit par la FAO dans le domaine suivant :

- Lutte préventive et action d'urgence contre les criquets pèlerins en Afrique du Nord-Ouest et à Madagascar.

9.6 | Organisation mondiale de la santé animale (office international des épizooties OIE)

Organisation de référence pour l'OMC en ce qui concerne les échanges de produits animaux et d'animaux vivants, l'OIE a pour mandat la prévention et l'alerte sur les risques zoo-sanitaires dont l'occurrence dans les pays en développement affecte fortement les agriculteurs les plus vulnérables (mortalité du bétail, pertes de production laitière ou d'œufs, entrave au commerce, etc.) et sur la santé humaine du fait des liens entre la qualité des produits animaux, les maladies animales et les maladies humaines (toxi-infections, parasites, maladies infectieuses communes comme brucellose, tuberculose, grippe). En mobilisant les institutions vétérinaires de ses membres (laboratoires, universités, agences de sécurité sanitaire), l'OIE est en mesure de mettre à la disposition des États

partenaires de l'AFD, des expertises internationales, *via* des jumelages, pour le renforcement de la gouvernance des systèmes vétérinaires. Cette organisation normative a développé à cet effet une analyse des besoins de renforcement des services vétérinaires grâce à laquelle la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne dispose désormais d'une « feuille de route ». L'AFD pourra les aider à la mettre en œuvre. À l'instar de ce qui a été dans un passé récent, il y aura grand intérêt à le faire en appuyant des dynamiques sous-régionales. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, le Comité vétérinaire permanent conjoint de l'UEMOA et de la CEDEAO est un exemple de mécanisme de coopération soutenu par l'OIE. L'AFD poursuivra son appui à la représentation régionale Afrique de l'OIE à cet effet.

9.7 | Agence du NEPAD

Le partenariat entre l'AFD et le NEPAD sur les questions agricoles et rurales sera développé dans deux directions, l'AFD apportant :

- un appui à la prise en compte de la prévention et de gestion des risques de marchés et de prix au titre du rôle de l'agence du NEPAD dans l'impulsion de la réflexion stratégique sur les Programmes nationaux d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de ses États membres ;
- une contribution au programme NEPAD « Rural Futures », au travers d'une analyse des trajectoires de

mise en valeur des territoires ruraux qui ont connu des transformations profondes au cours des vingt dernières années et d'une prospective sur les territoires dont le peuplement pourrait évoluer dans les trente prochaines années, de façon à préciser les politiques publiques nécessaires (*cf.* 9.2), ceci au titre du rôle de prospective de l'agence.

10

Production
de connaissances

Production de connaissances

Comme activité propre de l'AFD, la production de connaissances contribue à la qualité de ses interventions, à leur réorientation, à la communication sur leurs résultats et à la préparation d'interventions nouvelles. Elle est réalisée en partenariat avec des experts issues de bureaux d'études ou de la recherche, en France et au Sud. Elle se distingue de la production de connaissance au Sud et par les acteurs du Sud qui relève des opérations elles-mêmes ainsi que cela a été évoqué.

Les activités que financera l'AFD à ce titre sont de quatre types : évaluations transversales, recherches, études et expertises collectives en réseau en appui aux opérations.

10.1 | Évaluations transversales

Des évaluations rétrospectives thématiques seront conduites sur quatre types d'interventions :

- Pastoralisme sahélien : Tchad, Niger (livrable 2014) ;
- Agro-écologie par semi direct sous couverture végétale permanente des sols (livrable 2014) ;
- Conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales et groupements de producteurs (livrable 2015) ;
- Appui aux collectivités/communautés locales rurales (livrable 2016).

10.2 | Recherches

Des recherches seront soutenues sur trois thèmes :

- L'évolution des modes de consommation alimentaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest et Centrale (livrable 2014) ;
- Les dynamiques territoriales en Afrique subsaharienne. Entre territoires ruraux vides et territoires ruraux pleins, quelles dynamiques démographiques, économiques, sociales et écologiques ? Quels investissements institutionnels et en infrastructures ? Quelles politiques publiques ?
- Cartographie des ressources disponibles pour le développement de l'agriculture en Afrique subsa-

harienne : quelles limites à l'extension des cultures ? REDD+ et agriculture.

Ces programmes de recherche seront conduits en partenariat avec l'agence du NEPAD, des institutions de recherche françaises (CIRAD, IRD) et africaines et d'autres bailleurs de fonds (lancement 2013).

10.3 | Études

Des études seront conduites sur les sujets suivants :

- Stocks céréaliers et stocks de sécurité alimentaire (livrable 2013) ;
- Mécanisation des exploitations agricoles familiales (livrable 2014) ;
- Financement des filières vivrières prioritaires : que faire ? (livrable 2014) ;
- Revue des dispositifs d'appui aux TPE et PME de l'agro-alimentaire (livrable 2015).

10.4 | Expertises collectives en réseau en appui aux opérations

Dans le cadre de dispositifs partenariaux, les acteurs français (Recherche, ONG, professionnels, administration) seront mobilisés en appui à des partenaires du Sud, dans trois domaines :

- Les politiques et pratiques d'amélioration de la gouvernance foncière, dans le cadre du Groupe technique « Foncier et développement » ;
- Les politiques de mise en valeur des eaux de surface par l'irrigation, dans le cadre d'un groupe technique « Eau agricole et Développement » ;
- Les options et politiques d'impulsion d'adoption de pratiques agro-écologiques et d'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'un programme transversal « agriculture de conservation et d'adaptation ».

11

Redevabilité et suivi de l'exécution du Cadre d'intervention sectoriel

Redevabilité et suivi de l'exécution du Cadre d'intervention sectoriel

Ce Cadre d'intervention sectoriel fera l'objet d'un rapport annuel et d'un rapport d'achèvement. Des réunions annuelles de suivi et de bilan de la mise en œuvre du Cadre d'intervention sectoriel seront organisées dans le cadre du GISA (Groupe Interministériel sur la Sécurité alimentaire). Rendre compte des résultats sur la sécurité alimentaire des bénéficiaires finaux des projets nécessite de faire des choix en matière de périmètre (les cinq dimensions de la sécurité alimentaire, les déterminants multiples de la malnutrition), d'attribution des résultats des projets par rapport au contexte (la pluviométrie, les marchés mondiaux), de prise en compte des progrès institutionnels qualitatifs (la structuration des OPA, les lois foncières, les mesures de régulation des marchés), d'appréciation sur les inflexions de trajectoires (les innovations agro-écologiques et leur diffusion), etc. Une réflexion méthodologique sera engagée à cet effet dans la première année couverte par ce Cadre d'intervention sectoriel (cf. *annexe 4*). Dans ce cadre, l'évaluation de l'impact nutritionnel des activités de l'AFD fera l'objet d'une attention particulière.

Du fait du cycle d'instruction et de mise en œuvre des projets financés par l'AFD, durant la période couverte par ce Cadre d'intervention sectoriel, il sera rendu compte :

- Des résultats obtenus par des projets préparés au cours des années précédentes et qui prennent en compte les orientations proposées ici dans la mesure où des ajustements auront pu être engagés en concertation avec les maîtrises d'ouvrage ;
- Des nouveaux engagements décidés au cours de la période du Cadre d'intervention sectoriel mais dont les résultats, en termes d'activités et d'impact, ne seront pas pleinement appréciables au cours des années couvertes par ce Cadre d'intervention sectoriel.

Le rapport annuel comprendra :

Un état des projets autorisés et en exécution dans l'année sous la forme de tableau de bord par projet par :

- **Objet de financement** : financement, renforcement des capacités, production de connaissance ;
- **Sous-secteurs** : selon les objectifs et objectifs spécifiques du Cadre d'intervention sectoriel ;

- **Zones géographiques** : CEDEAO, CEMAC, SADC, EAC, COI ;
- **Outils financiers** : subvention / C2D / PS / PN concessionnel / PN non concessionnel, garantie, ligne de crédit et mécanismes financiers innovants ;
- **Nature des activités** : renforcement de capacités, expertise et investissement ;
- **Implication des ONG** françaises et des pays concernés dans la mise en œuvre du projet ;
- **Indicateurs de moyens** :
 - Modalité d'aide (projet hors programme, projet inscrit dans un programme, aide sectorielle non budgétaire, aide budgétaire sectorielle) ;
 - Montants engagés (pour chaque outil financier, si plusieurs sont mis en œuvre) ;
 - Part dans le financement total (si cofinancement) ;
- **Indicateurs de la qualité de la mise en œuvre du concours** :
 - Délais entre la décision d'octroi et la contractualisation ;
 - Taux de décaissement ;
 - Note globale de la qualité en exécution (résultant de l'évaluation des risques de mise en œuvre, de la pertinence du projet et de sa probabilité de réalisation) ;
- **Résultats atteints et escomptés** selon les indicateurs agréables et les indicateurs spécifiques (cf. *infra « méthodologies »*) ;
- **Un tableau de bord agrégé des résultats obtenus par l'ensemble des projets en exécution** ;
- **Un bilan de la production de connaissances.**

Un rapport d'achèvement sera publié en 2017. Il comprendra une synthèse des trois années couvertes par ce Cadre d'intervention sectoriel et proposera une analyse de la contribution des projets financés par l'AFD au progrès : en matière de sécurité alimentaire et sur les cinq objectifs transversaux de ce Cadre d'intervention sectoriel.

ANNEXE 1 Cadre logique

Finalité Améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages par un soutien aux EFA, aux filières et aux territoires ruraux	Objectifs	Objectifs spécifiques	Activités prioritaires	
	1. Amélioration de la Gouvernance sectorielle : aménagement des territoires ruraux, politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles	1.1. Pilotage macro-économique et territorial du développement agricole et rural	Observatoires économiques des filières, des exploitations, des territoires, de l'alimentation Stratégie d'usage des sols, protection des biotopes critiques, arrêt de la déforestation, REDD+ Programmation, évaluation, redevabilité des dépenses publiques sectorielles	
		1.2. Prévention et gestion des risques agricoles	Analyse, prévention et gestion des risques de marchés, de prix et de revenus (développement du commerce, intégration régionale, lissage, stockage, couverture, assurance, fiscalité et sauvegarde, politiques) Accroissement de la résilience, filets de sécurité et approche socle protection sociale, adaptation au changement climatique, Capacités de prévention et gestion des risques phyto sanitaire (criquets) et sanitaires (épizooties)	
		1.3. Prévention et prise en charge de la malnutrition	Diversification des filières locales de production des aliments de renutrition Intégration d'objectifs d'éducation nutritionnelle et de diversification des régimes dans les projets	
		1.4. Sécurisation des droits fonciers et amélioration de leur gestion	Reconnaissance des droits fonciers et amélioration de leur gestion	
	2. Développement durable et Intégration économique et sociale des territoires ruraux	2.1. Gouvernance des territoires ruraux pour leur développement et la conservation de leurs ressources naturelles	Chartes et institutions de gestion concertée des ressources naturelles (eau, parcours, forêts) Fonds d'investissements locaux	
		2.2. Désenclavement et équipement les territoires ruraux	Pistes de dessertes rurales, entretien et maintenance	
		2.2. Services essentiels dans les territoires ruraux	Accès à l'énergie dans les zones rurales, connexion aux réseaux et énergie renouvelables	
			Santé primaire, eau et assainissement, éducation pour tous	
	3. Croissance durable et riche en emplois des filières agricoles, agro-alimentaires et agro-industrielles équitables et agro-écologiques	3.1. Soutien aux EFA et aux OPA, transitions agro-écologiques	3.6. Financement des acteurs agricoles et agro-alimentaires Renforcement des OPA Formation professionnelle aux métiers agricoles et ruraux, conseil de gestion aux EFA et OPA Agro-écologie et agro-foresterie, R&D et diffusion Équipement des exploitations (mécanisation appropriée, irrigation, stockage, première transformation)	
				Petits et grands aménagements hydroagricoles des fleuves sahéliens, mise en valeur durable des mangroves et bas-fonds
		3.2. Valorisation durable des ressources en eau par l'agriculture et la pisciculture		Coopératives agricoles
		3.3. Structuration des filières au bénéfice des petits producteurs		Agriculture contractuelle
		3.4. TPE, PME et entreprises de l'amont et de l'aval de la production		Commerce Équitable, filières certifiées, IGP PME de l'agro-alimentaire (commercialisation, conditionnement, stockage, transformation)
		3.5. Infrastructures et services de mise en marché : silos, abattoirs, marché, quai de pêche, criées...		Plateformes de mise en marché : abattoirs, silos, marchés de gros, quais de pêche Institutions financières locales pour l'agriculture et les PME du secteur

	Avantages ou risques environnementaux	Avantages ou risques sanitaires	Avantages ou risques sociaux
	Neutre	Neutre	Neutre
	Positif	Allocation de terres	Allocation de terres
	Neutre	Neutre	Neutre
	Neutre	Malnutrition	Impact sur les prix
	Pesticides, résidus diversification agricole	Positif si protection active des pauvres	Positif si protection active des pauvres
	Neutre	Positif si accès des pauvres à des programmes de nutrition	Positif si accès des pauvres à des programmes de nutrition
		Positif si formation sanitaire et nutritionnelle	Positif si accès pauvres à programmes nutrition
	Positif si respect des communs et RN	Neutre (<i>cf. risques sociaux</i>)	Positif si contrôle des accaparements et cumuls, statut des fermiers et métayers
	Positif si bonne charte appliquée	Exclusion des usages à droits précaires	exclusion des usages à droits précaires
		Positif Eau potable, dispensaire	Selon nature des équipements et accès
	Accès à des Ressources naturelles nouvelles, défrichement	neutre	Réduction des coûts de transport (prix des intrants, des services et des produits)
	Positif	Positif	Positif
	Accès à de nouveaux territoires	Très positif	Positif
	Risque selon les filières mais positif sur partage de la valeur et des risques entre acteurs	Neutre	Positif
	Contenu des formations	Positif si formation nutritionnelle	Positif
	Positif adaptation CC et biodiversité	Positif si diversification diète	Positif
	Adaptation des équipements et des itinéraires techniques	Neutre	Emplois si technologies non appropriées
	Intrants, effluents	Positif si PME production aliments fortifiés	Statut des employés
	Intrants, effluents	Positif si PME production aliments fortifiés	Statut des employés
	Positif si contrôle de l'expansion des cultures	Positif si non exclusif d'autres productions	positif si non exclusif d'autres productions
	Positif par nature	Positif si EFA restent diversifiées	Positif si inclusif
	Adaptation CC, Zones humides, GIRE, effluents	Maladies hydriques et à vecteurs	Emplois, revenus, Santé, accès équitable au foncier
	Effluents, efficacité énergétique	Neutre	Positif sur formation des prix
	Selon nature du projet	Neutre	Réduction de l'usure, facilité investissement, surendettement

Risques et outils de prévention et gestion des risques en agriculture

RISQUES		OUTILS			
		PRÉVENTION/RÉGULATION		COMPENSATION/ADAPTATION	
		Marché	Public	Marché	Public
RISQUES NATURELS	Accident de production individuel	<ul style="list-style-type: none"> → Diversification → Agriculture de conservation/agroécologie → Épargne individuelle¹ 	<ul style="list-style-type: none"> → Formation/conseil 	<ul style="list-style-type: none"> → Assurance risque unique (récolte), micro assurance → Crédit, mutuelle → Assistance privée 	<ul style="list-style-type: none"> → Assistance sociale
	Accident de production collectif (climat, maladie)	<ul style="list-style-type: none"> → Semences améliorées et adaptées au CC → Organisation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion des risques catastrophiques et plans d'urgence, sécurité civile → Réserves alimentaires d'urgence → Systèmes d'alerte précoce, prévisions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> → Assurance indexée (climat) → Réassurance 	<ul style="list-style-type: none"> → Filets de sécurité conjoncturels² → Fonds de calamité → Fonds de garantie et facilités de crédit → Assurance État³ → Coopération régionale
RISQUES PRIX	Volatilité des prix agricoles	<ul style="list-style-type: none"> → Contractualisation → Systèmes de classement (normes/grades) → Couverture téléphonie mobile → Stockage privé ou interprofessionnel → Organisation professionnelle/interprofessionnelle⁴ → Instruments de financement du stockage et de la commercialisation⁵ → Lissage interannuel et organisation interprofessionnelle → Ventes à termes⁶ → Assurance → Bourse produits 	<ul style="list-style-type: none"> → Recherche → Formation continue/professionnelle → Conseil, vulgarisation → Appui à l'organisation → Infrastructures publiques⁷ → Politiques favorables au commerce (intégration régionale)⁸ → Environnement réglementaire des affaires, justice fonctionnelle → SIM → Aides à l'investissement⁹ → Subventionnement du développement des IMF → Modulation tarifaire import¹⁰ → Stockage/intervention → Stocks internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Accès aux services financiers (IMF, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Subventions des primes d'assurance, financement des stations météo → Coopération régionale
	Baisse des prix à la production (instruments spécifiques)	<ul style="list-style-type: none"> → Stocks et épargne individuels → Transformation 	<ul style="list-style-type: none"> → Taxes fixes ou variables/quotas à l'import → Aides à l'export → Intervention en achat de stocks tampons → Subvention aux intrants 	<ul style="list-style-type: none"> → Changement d'activité → Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> → Subvention aux intrants
	Hausse des prix à l'importation, au consommateur (instruments spécifiques)	<ul style="list-style-type: none"> → Stocks et épargne individuels 	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction/suppression des taxes à l'import ou TVA, subventions aux imports → Taxes/interdictions à l'export → Intervention en vente de stocks tampons → Prix administrés 	<ul style="list-style-type: none"> → Émigration en zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> → Filets de sécurité conjoncturels → Ventes subventionnées ou dons → Filets de sécurité internationaux → Appuis budgétaires (FMI, ADP, etc.)

RISQUES		OUTILS			
		PRÉVENTION/RÉGULATION		COMPENSATION/ADAPTATION	
		Marché	Public	Marché	Public
RISQUES MACRO	Instabilité macroéconomique et politique	→ Émigration	<ul style="list-style-type: none"> → Mécanismes de gestion des conflits → Études de vulnérabilité (IPC) → Programmes nutrition 	<ul style="list-style-type: none"> → Émigration → Assurance privée 	<ul style="list-style-type: none"> → Filets de sécurité structurels¹¹ et instruments de protection sociale → Subventions alimentaires, alimentation d'appoint → Programmes de travaux publics → Appui international/crises ou conflits → Aides budgétaires (FMI, ADP, etc.)

1 Bijoux, bétail, biens, équipement, etc.

2 Protection sociale : assurance, assistance, inclusion sociale.

Transferts ciblés d'argent, de bons, de nourriture, d'intrants avec différents degrés de prise en charge et existence ou non d'une contrepartie (travail) : alimentation d'urgence, aide alimentaire, Food for work, cash for work, vouchers, subvention rationnée, ventes à prix modérés, soutien à l'emploi par le financement travaux HIMO, etc.

3 Ex : assurance sécheresse Malawi et climat Éthiopie, proposition PAM/UA : ARC.

4 Notamment les coopératives agricoles permettant de regrouper l'offre de produits pour stockage/commercialisation.

5 Crédits d'inventaire, warrantage, tierce détention, WRS.

6 Forward contacts, futures, options (put/call), OTC, etc.

7 Routes, silos, périmètres irrigués, marches, etc.

8 Transparence et fluidité des marchés, réduction des obstacles au commerce, simplification des procédures, etc.

9 Subventions, appui aux interventions des banques publiques, bonification d'intérêt.

10 MSS, taxes variables, bandes de prix, quotas temporaires, licences, etc.

11 transferts conditionnels : PNSP (Éthiopie), Bolsa familia (Brésil), oportunidades (Mexique), programmes d'alimentation scolaire.

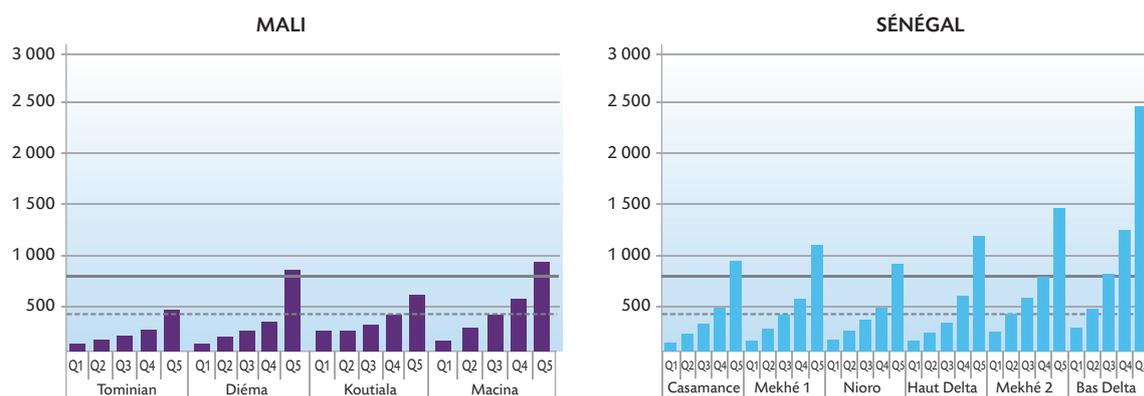
Décrire la réalité des exploitations familiales agricoles : l'apport de l'étude « RuralStruct »⁶³

De 2006 à 2010, un programme de recherche soutenu par la France (AFD, MAE, MAAF, CIRAD) et le FIDA et mis en œuvre par la Banque mondiale a analysé et comparé la situation des exploitations agricoles d'une trentaine de petites régions de sept pays en développement : Mali,

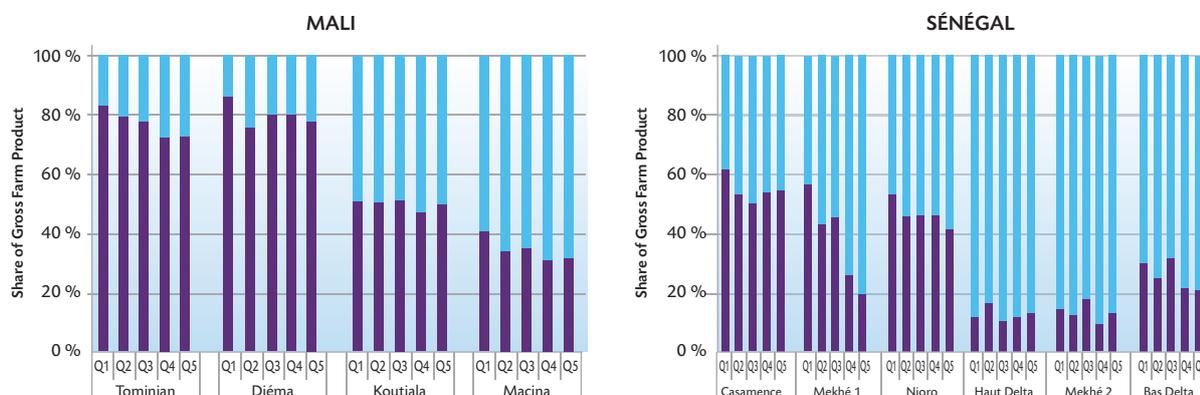
Sénégal, Madagascar, Kenya, Maroc, Mexique, Nicaragua. Conduites par des équipes nationales de chercheurs, les enquêtes auprès de 9 000 exploitations donnent une image précise de la diversité des situations des exploitations agricoles mais aussi des tendances d'évolution. Ce type de

travaux est indispensable à la décision politique. À titre illustratif, voici quelques-unes des réalités décrites pour les pays d'Afrique saharienne concernés.

- 1 Les ménages ruraux demeurent généralement très pauvres : au Mali et au Sénégal, les 4 premiers quintiles ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté (1000 USD en parité de pouvoir d'achat) dans presque toutes les zones étudiées.



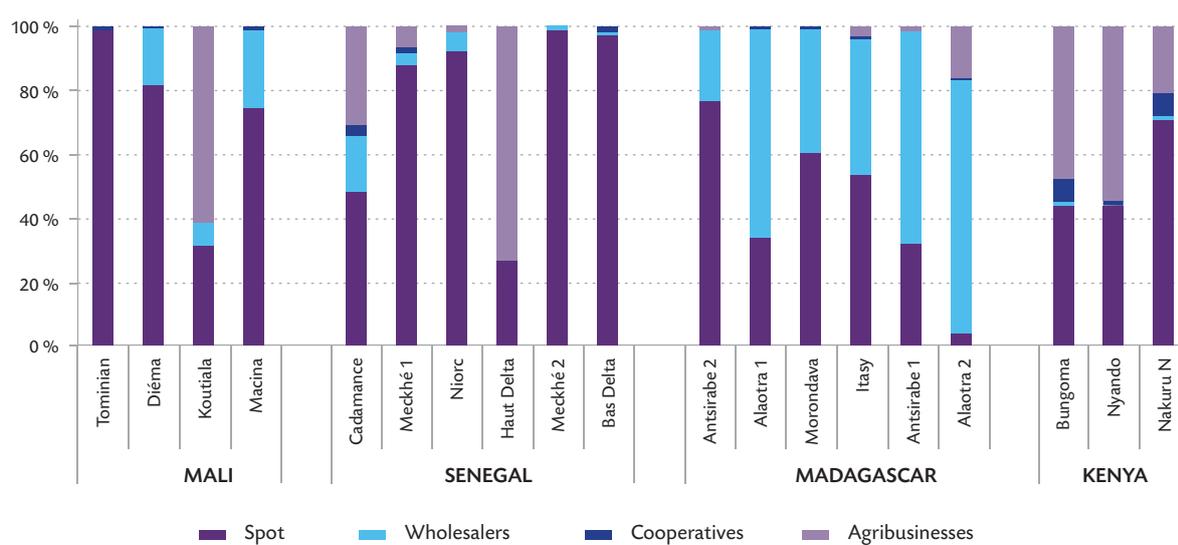
- 2 Les ménages ruraux sont tous insérés dans le marché. Plus ils sont connectés aux marchés moins ils sont pauvres comme en témoigne la situation des agriculteurs du Bas Delta au Sénégal (en violet auto consommation, en bleu vente).



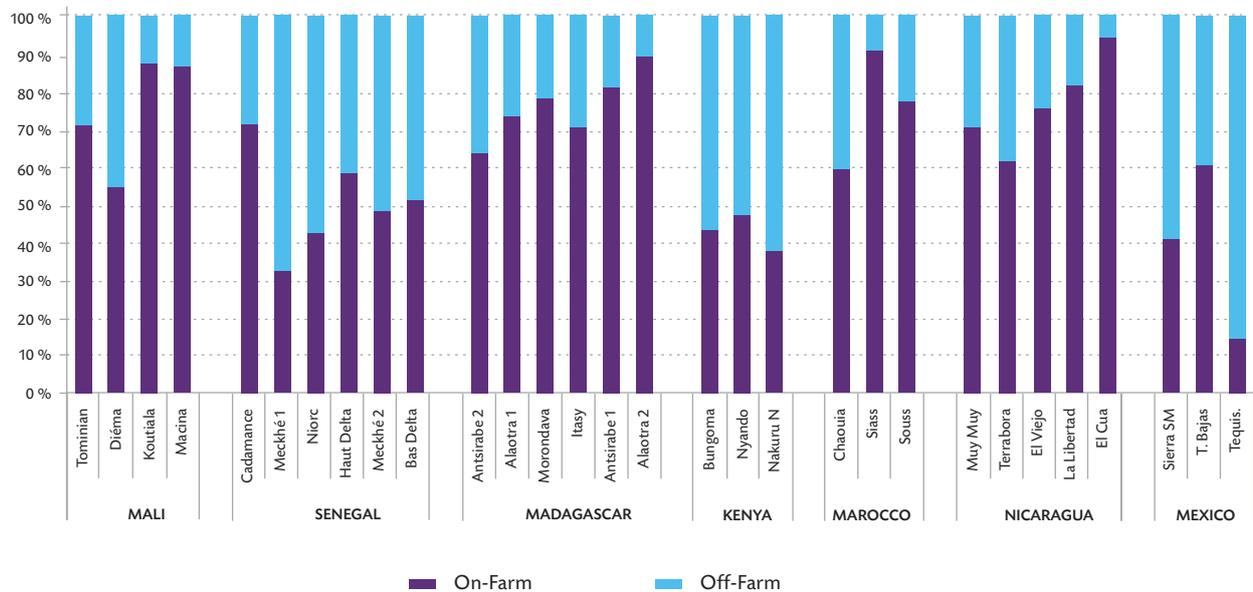
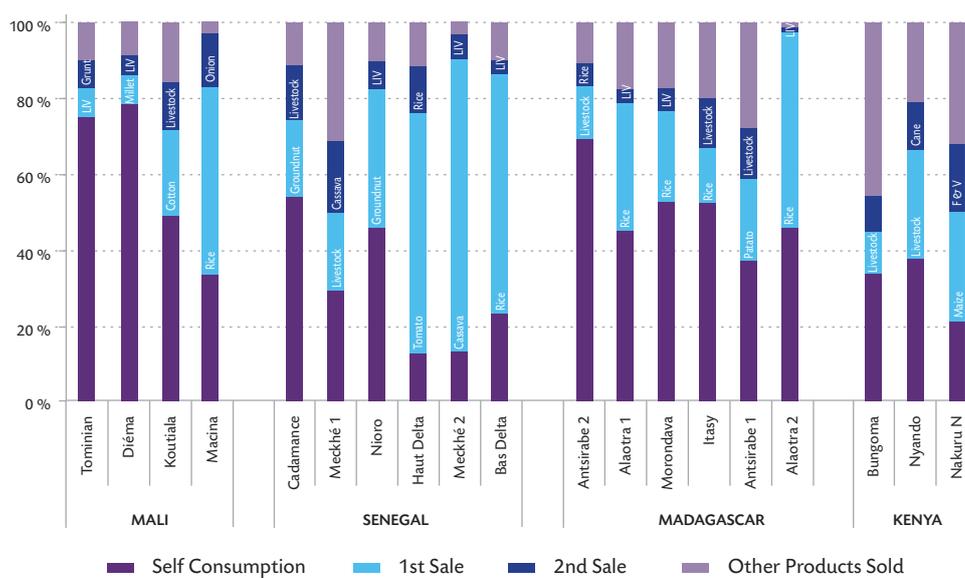
63 http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/258643-1323805221801/RuralStruc_final_report_v2_hd.pdf

3

Les modalités de commercialisation sont très variables (vente directe, commerçants, entreprises agro-industrielles) mais les coopératives agricoles (bleu foncé) ne jouent qu'un rôle marginal et la contractualisation reste peu développée.



4 Les cultures de rente (vendues et non consommées sur l'exploitation) sont très diversifiées : sorgho, arachide, coton, élevage, riz, manioc, tomate. Elles sont la source principale des revenus des exploitations : plus de 50 % dans la plupart des zones d'enquête et 90 % dans deux zones du Sénégal (à gauche). Cependant, la part de revenus tirés hors de l'exploitation est loin d'être négligeable : plus de 50 % dans toutes les exploitations enquêtées au Sénégal.



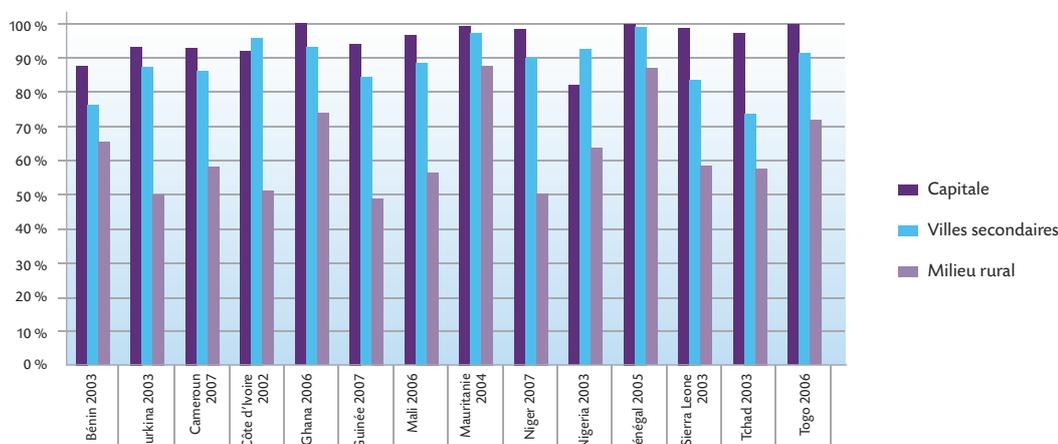
Consommation et marché alimentaire en Afrique de l'Ouest et du centre

CIRAD, AFRISTAT et AFD ont réalisé en 2011-2012 une étude sur la consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest, au Cameroun et au Tchad, à partir de

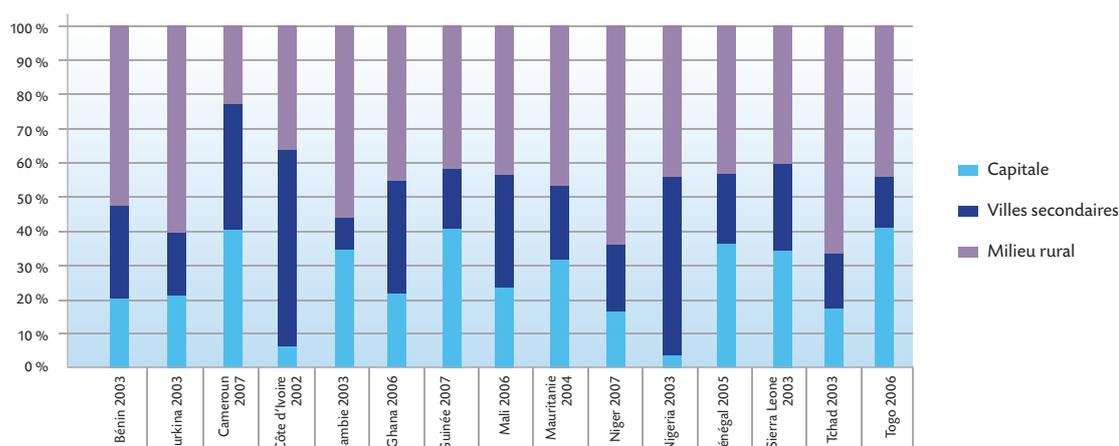
25 enquêtes sur l'autoconsommation et les dépenses des ménages sur la période 2002-2008¹. L'étude devrait être complétée par les évolutions engen-

drées par la hausse des prix depuis 2008. D'ores et déjà, elle donne des éléments à prendre en compte.

1 65 à 90 % de l'alimentation est achetée y compris en milieu rural (graphique 1). Cela représente près de 100 millions € par million d'habitants et par an (3 fois la valeur des exportations agricoles de la zone).

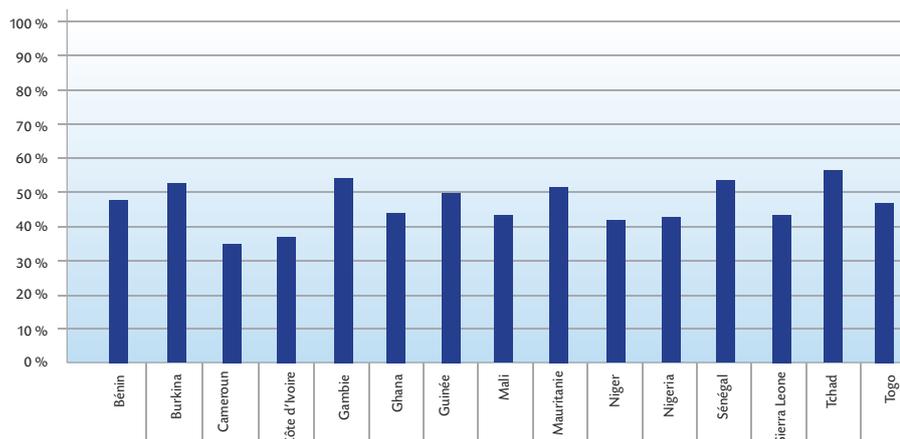


2 La population étant encore majoritairement rurale dans les pays considérés, le marché alimentaire rural représente entre 40 et 60 % du marché alimentaire national.

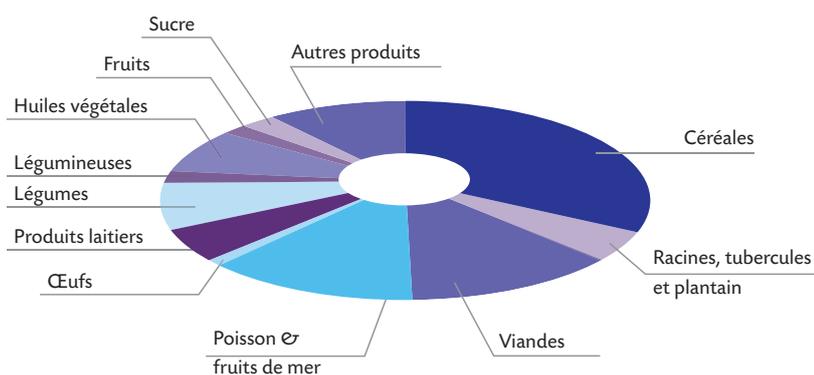


64 Bricas N., Tchamda C., Thirion M.C. et Fall M., 2012. Consommation et marché alimentaire en Afrique de l'Ouest, au Cameroun et au Tchad. Synthèse de 25 enquêtes nationales et urbaines sur la consommation des ménages. Paris, Montpellier, Bamako, AFD, CIRAD, AFRISTAT.

3 Les ménages sont sensibles aux hausses de prix car ils consacrent la moitié de leurs dépenses à l'alimentation.



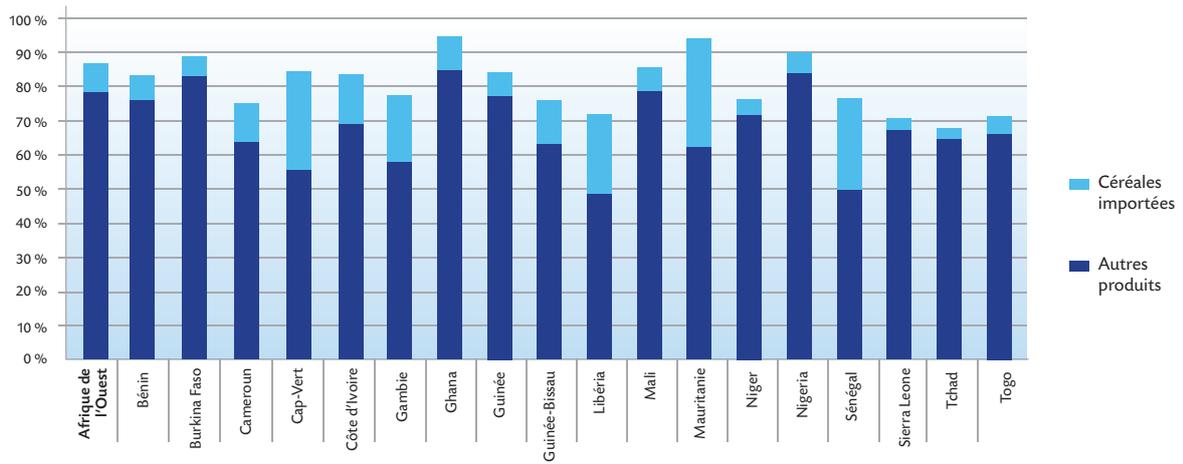
4 Les dépenses portent à parts égales sur trois groupes d'aliments, les amylacés (céréales, tubercules, banane plantain), les produits d'origine animale, les produits d'accompagnement (condiments, huile, légumes, fruits, sucre).



Dépenses alimentaires des ménages urbains des pays de l'UEMOA en 2008

5

Les importations de céréales pèsent peu dans l'apport calorique moyen par habitant. Avec des disparités entre les pays et entre villes et campagnes. Dans les 16 métropoles de l'UEMOA, 4/5ème des céréales consommées sont importées (40 % à Bamako et 80 % à Abidjan).



ANNEXE 5 Indicateurs de résultat

Lors de la préparation des projets, leur maîtrise d'ouvrage et l'AFD ainsi que les autres institutions financières éventuelles s'accordent sur des indicateurs d'activités et de résultats que le maître d'œuvre doit documenter et présenter à la maîtrise d'ouvrage. Ces indicateurs sont spécifiques au projet et doivent être détaillés pour permettre un suivi de qualité des réalisations financées, un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes et une évaluation *ex post*.

En outre, pour chaque projet, l'AFD adopte *ex ante* des indicateurs agrégeables qui lui permettent de donner une image consolidée des effets des projets qu'elle finance.

Cependant, aucun des indicateurs agrégeables ne peut rendre compte seul de résultat en matière de « sécurité alimentaire ».

À titre indicatif le tableau ci-dessous réunit les indicateurs agrégeables actuellement utilisés pour chacun des cinq piliers de la sécurité alimentaire.

Même ensemble, ces indicateurs ne permettent pas de donner une image satisfaisante. De nouveaux indicateurs agrégeables sont sans doute nécessaires, dont la documentation pourrait s'avérer une charge additionnelle pour les maîtres d'ouvrage. Des exemples sont proposés dans la colonne de droite du tableau.

« Piliers » de la sécurité alimentaire	Indicateurs agrégeables actuels	Autres indicateurs de résultats possibles
La population peut accéder à une alimentation suffisante		<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'emplois créés dans la zone du projet → Nombre de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire, nutritionnelle ou d'une aide sociale → % d'amélioration des revenus de la population pauvre concernée → % d'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires par la production de l'exploitation
Disponibilité de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> → Population bénéficiant directement d'un projet agricole ou d'irrigation → Population bénéficiant d'un projet d'appui à une filière agricole → Surface agricole créée ou dont l'exploitation est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> → % d'augmentation des rendements et/ou volume pour des cultures vivrières → % de réduction des pertes après-récoltes
Régularité de l'approvisionnement des marchés alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'usagers des voies terrestres (pistes) réhabilités ou créés → Volume de fret transitant par les voies terrestres réhabilitées ou créées 	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction de la variabilité des prix des produits alimentaires – O/N
Qualité sanitaire et nutritionnelle de l'alimentation, y compris de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée → Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la qualité sanitaire des aliments – O/N
Santé des populations	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de personnes desservies par les structures de santé concernées → Nombre d'enfants vaccinés 	
État nutritionnel		<ul style="list-style-type: none"> → Réduction de la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans la zone du projet

Objectif transversaux	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Structures foncières des EFA	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'EFA obtenant une formalisation de ses droits fonciers et d'exploitation → Évolution de la surface moyenne par actif agricole dans la zone du projet 	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la législation et de la réglementation du foncier agricole (propriété, fermage, métayage, anti-cumul) → Amélioration de l'administration des droits fonciers (transparence des décisions, délais d'obtention des documents, coûts, gestion des conflits...)
Renforcement des capacités et compétences des sociétés civiles : organisations professionnelles agricoles (OPA) et collectivités locales rurales (CLR)	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'agriculteurs adhérents à des OPA → Chiffres d'affaires des OPA → Chiffres d'affaires des OPA bénéficiant d'un label équitable → Part de marchés des OPA → Nombre de CLR disposant d'un plan local de développement → Montant des investissements financés par les CLR → Nombre de réalisations financées par les CLR par nature → Montant des budgets de fonctionnement /maintenance des CLR 	<ul style="list-style-type: none"> → Participation des OPA dans le dialogue politique sectoriel et mesures obtenues → Progrès dans la gouvernance des OPA → Mesures par les autorités pour renforcer les capacités et les compétences des OPA et des CLR → Progrès dans l'exercice de compétences clés par les CLR (foncier, état civil, infrastructures)
Place des femmes dans les décisions et les projets	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de femmes chefs d'exploitation ou de familles directement concernées par le projet → Proportion des femmes/filles bénéficiaires des formations 	Place de femmes dans la gestion des entreprises/OPA ou la gouvernance des CLR
Régulation de l'usage des sols et protection de la biodiversité	Surfaces des espaces ruraux soumis à des accords ou chartes visant à assurer la préservation de leurs fonctions écologiques	Compétences et politiques des autorités locales et nationales en la matière
Intensification durable des pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> → Surfaces mises en valeur selon des pratiques agricoles améliorées du point de vue environnemental → Nombre d'exploitations agricoles mettant en œuvre ces pratiques → Nombre de techniciens formés à ces innovations → Volume des produits agricoles faisant l'objet d'une certification environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de publications scientifiques par les acteurs locaux → Intégration des techniques dans les stratégies des acteurs des filières (formation, vulgarisation)

De plus, l'AFD souhaite être en mesure d'apprécier et de communiquer sur les changements structurels et institutionnels sur les dimensions transversales des politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles que les financements qu'elle mobilise doivent faciliter. Des indicateurs spécifiques, quantitatifs mais aussi probablement qualitatifs doivent être identifiés à cet effet. Le tableau ci-dessous en propose une première approche. Les conditions de collecte de ces indicateurs et de leur consolidation seront étudiées et discutées avec les maîtrises d'ouvrage des projets au cas par cas.

Agence Française de Développement (AFD)
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
France
Tél. : + 33 1 53 44 31 31

www.afd.fr



développeur d'avenirs durables